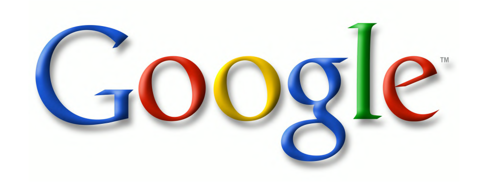
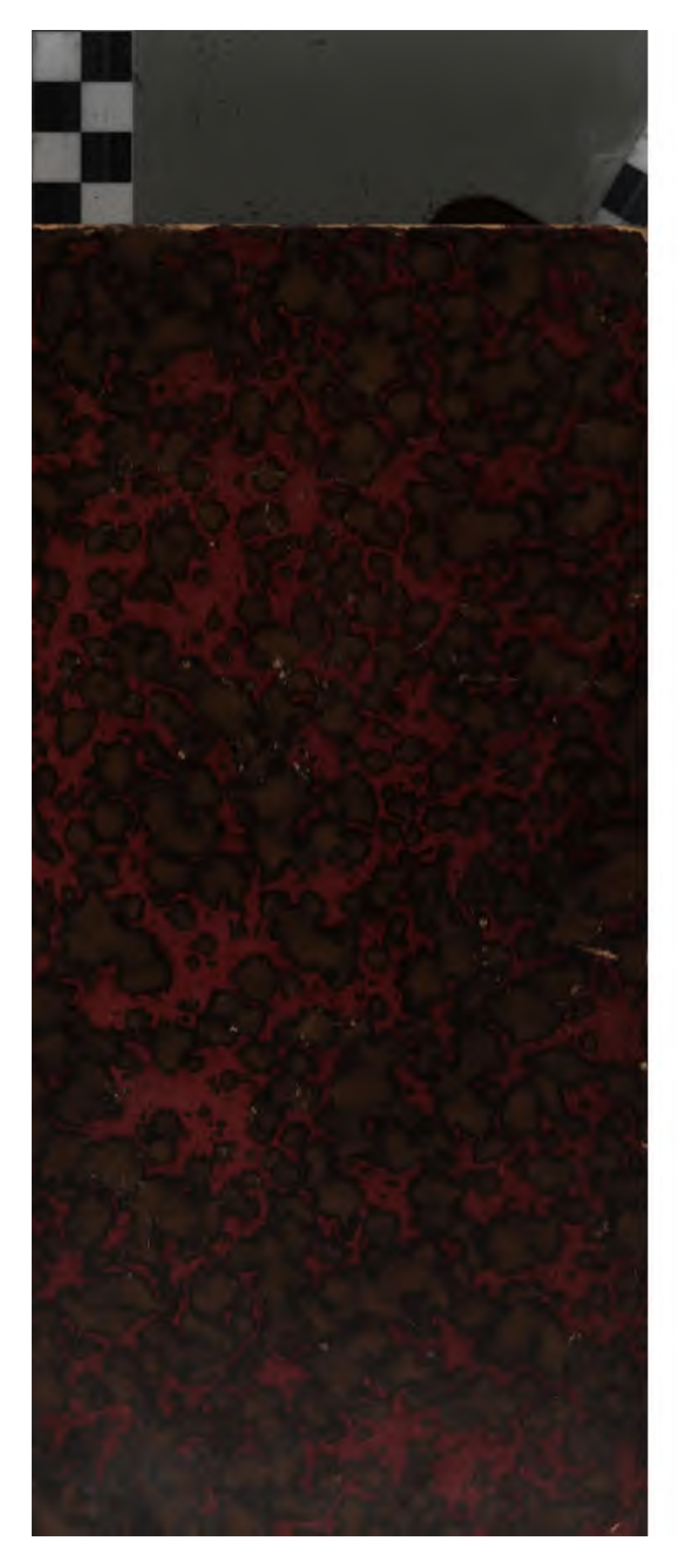





F21969
EX LIBRIS
JOSEPH M. GLEASON



LETTRES
INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES
DE
COLBERT

LETTRES
INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES
DE
COLBERT

LETTRES

INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES

DE

COLBERT

PUBLIÉS POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES

PAR PIERRE CLÉMENT

MEMBRE DE L'INSTITUT

ERRATA GÉNÉRAL ET TABLE ANALYTIQUE

PAR

M. PIERRE DE BROTONNE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXII

AVERTISSEMENT.

En terminant la publication des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, M. Pierre Clément s'était préoccupé de la nécessité d'y joindre une table analytique des noms de personnes, de lieux et de matières; il avait même, dans les derniers temps, chargé ses collaborateurs de commencer la préparation de cette table, et une certaine quantité de matériaux se trouvait déjà réunie lorsque survinrent les événements de l'année 1870, pendant lesquels une cruelle maladie nous enleva le savant éditeur, puis les incendies du mois de mai 1871, où furent détruits, avec toutes les archives du ministère, les premiers éléments de la table et même deux volumes des *Lettres* non encore distribués, les tomes VI et VII.

Dès qu'il fut possible de réparer les désastres, l'Administration fit réimprimer et distribuer ces deux volumes. Plus tard, on put revenir à la table analytique. Elle était réellement indispensable pour que les recherches fussent faciles, fructueuses et sûres. En effet, M. Pierre Clément avait dû adopter, au lieu de l'ordre chronologique, une division par matières en dix-sept sections, savoir :

Tome I. 1° Lettres de Colbert antérieures à la mort de Mazarin et relatives à tous sujets, mais particulièrement à ses relations avec le cardinal;

II. 2° Procès de Fouquet;
3° Finances, impôts, monnaies (trois séries);
4° Industrie, commerce (deux séries);

III. 5° Marine, galères (deux paginations);
6° Instructions au marquis de Seignelay;
7° Colonies;

IV. 8° Administration provinciale;
9° Agriculture, forêts, haras;
10° Canal du Languedoc;
11° Routes, canaux et mines;

A

Tome V. 12° Fortifications;
13° Sciences, lettres, beaux-arts, bâtiments;
VI. 14° Justice et police;
15° Affaires religieuses;
16° Affaires diverses;
VII. 17° Lettres privées.

Mais, si l'on réfléchit d'une part qu'une division parfaite par ordre de matières ne peut s'appliquer à des correspondances qui, portant presque toujours sur plusieurs sujets à la fois, ne se prêtent point par conséquent à la classification, et d'autre part que chacune de nos dix-sept sections comporte des annexes et appendices rejetés à la fin des volumes; que, plusieurs fois, la découverte trop tardive de différentes masses de documents a forcé de faire des doubles séries ou des doubles volumes, sans compter le Supplément pour onze sections et l'Appendice pour neuf, placés dans le tome VII; que les index des noms annotés au point de vue de la biographie et les sommaires analytiques de chaque lettre ajoutés à la fin des volumes n'ont jamais présenté qu'une utilité restreinte et provisoire; qu'enfin on se trouve en face de neuf volumes de six cents pages en moyenne, et d'un ensemble de près de cinq mille cinq cents lettres ou documents, sans autre guide que la division par matières, à peu près illusoire, disions-nous tout à l'heure, chacun comprendra qu'il n'ait pas paru possible de laisser aussi peu accessible, même pour les travailleurs doués de la meilleure volonté, une œuvre monumentale dont la valeur est universellement appréciée. Pour qu'elle rendît de vrais services, il fallait donner une table analytique analogue à celle qui a été faite pour le tome I[er] de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, indiquant très exactement et minutieusement les noms de personnes, les noms de lieux, les matières et les subdivisions principales de ces matières. Il fallait surtout, si l'on entreprenait cette tâche, l'accomplir de manière à donner satisfaction à tous les besoins comme à tous les souhaits. C'est dans ces conditions que le Ministre prescrivit au service des Archives centrales de préparer la présente table.

Disons tout de suite que ce travail, aride, effrayant en per-

spective comme durée et comme dimensions (il a nécessité le maniement de plus de cent vingt mille fiches), et qui eût eu besoin surtout d'être dirigé par l'auteur regretté de la publication, n'aurait jamais pu aboutir aux résultats voulus, si celui de nos collaborateurs auquel il fut confié, M. Pierre de Brotonne, ancien élève de l'École polytechnique, n'avait apporté dans l'accomplissement de sa tâche un courage, une persistance, une rigueur de méthode, que nous ne saurions trop hautement reconnaître et signaler à la juste gratitude des lecteurs.

Quelques brèves observations feront suffisamment comprendre la méthode adoptée pour procéder à l'établissement de cette table. Le rédacteur n'avait à tenir compte ni du numérotage des chapitres et sections, ni de celui des lettres : les renvois ne se rapportent donc qu'aux volumes et aux pages. De peur d'étendre indéfiniment le cadre, on n'a fait de subdivisions que dans les articles où elles se trouvaient exigées ou justifiées soit par un nombre trop considérable de renvois, soit par l'importance du personnage ou de la matière. Quelques articles, ceux de Colbert et de Louis XIV par exemple, ont dû être divisés méthodiquement en plusieurs parties, dont chacune est munie d'un en-tête explicatif.

On a eu grand soin d'établir aussi correctement que possible l'orthographe des noms de personnes et de lieux, sans tenir compte des formes admises parfois dans le texte, si ce n'est pour faire renvoi de la forme irrégulière à la forme régulière, celle que le lecteur viendra sans doute chercher de préférence. Un certain nombre de ces noms n'avaient pas été identifiés d'une façon assez complète ou assez exacte : la table remédie à ces imperfections.

En ce qui touche les incorrections de texte, il a paru nécessaire de faire un travail plus considérable encore, et que, selon toutes probabilités, M. Clément lui-même aurait demandé à ses collaborateurs. Nous avons soumis à une collation attentive toutes les pièces dont l'original s'est trouvé à notre portée, particulièrement les lettres autographes. Les résultats de cette revision, en laissant toutefois de côté les corrections qui ne changent point le sens et

les suppressions de phrases ou de membres de phrases voulues par l'éditeur, ces résultats, disons-nous, ont formé l'*Errata général* qui va prendre place entre l'Avertissement et la Table. On y a fait rentrer les quelques corrections qui avaient été déjà indiquées à la fin de chaque volume. Lorsqu'une correction porte sur un nom ou sur un mot qui doit figurer dans la table (par exemple lorsque la revision a donné *Genève* au lieu de *Mayence*, *Anvers* au lieu d'*encore*, *Les Sables* au lieu de *Saint-Hilaire-de-Riez*, *Catalogne* au lieu de *l'exercice*, *pionniers* au lieu de *provisions*, *Cour des aides* au lieu de *Cour des comptes*), l'ancienne lecture est tenue pour non avenue, et la nouvelle seule est portée à la table avec la mention *err.* Comme les textes des tomes VI et VII avaient été presque tous revisés pour la réimpression, on ne les a pas soumis à une nouvelle collation. En somme, cette opération a été assez fructueuse pour que les lecteurs nous sachent gré de l'avoir faite, et ceux qui connaissent l'écriture microscopique, si souvent indéchiffrable, de Colbert, ne s'étonneront ni du nombre des corrections proposées dans l'*Errata*, ni, dans un autre sens, de l'hésitation ou de l'insuccès que nous avouons en quelques cas.

La Table elle-même a aussi son *Errata*, heureusement peu considérable.

Enfin le volume se termine par un Sommaire général qui ne laissera pas d'avoir son utilité, et où l'on trouvera : 1° le relevé des principales matières que M. Pierre Clément a traitées dans ses introductions magistrales, en tête de chaque volume; 2° le relevé des dix-sept sections de lettres, avec leurs subdivisions et avec l'indication des appendices ou suppléments correspondants; 3° celui des glossaires et index divers joints à quelques-uns des volumes.

ERRATA GÉNÉRAL.

Les corrections précédées d'un astérisque sont celles qui avaient déjà été relevées à la fin de chacun des volumes.

TOME PREMIER.

Page 2, ligne 13. Effacez le point de doute.

Page 3, ligne 10 du n° 2. Au lieu de «Trie», lisez« Trye (Trye-Château, dép. Oise) (?)».

— ligne 11. Au lieu de «course», lisez «cour».

Page 4, ligne 4. Au lieu de «faite au», lisez «faite avec le sieur».

— ligne 5. Au lieu de «par le peuple. Il promet», lisez «par laquelle il promet».

— ligne 11. Au lieu de «Mellaville», lisez «Melleville».

— Remplacez la note 4 par celle-ci: «Charles-Hilaire de La Rochefoucauld, chevalier de Malte (1628-1651)».

— ligne 2 du n° 3. Au lieu de «lieutenant du Roy», lisez «lieutenant de Roy».

Page 5, ligne 11. Au lieu de «les soldats», lisez «250 soldats».

— ligne 12. Au lieu de «les jetèrent», lisez «se jetèrent».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «ses deux filles», lisez «deux de ses filles».

Page 6, ligne 4. Au lieu de «en avoit presté serment, le jour mesme», lisez «avoit presté serment le soir mesme».

Page 7, ligne 3. Au lieu de «l'arrivée desquels», lisez «l'arrivée de laquelle».

— ligne 19. Au lieu de «gardes du Roy», lisez «gardes de la Reyne».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «port», lisez «pont».

Page 8, ligne avant-dernière du n° 4. Au lieu de «hommes à pied», lisez «hommes de pied».

Page 9, ligne 13. Au lieu de «l'une est un peu pressante», lisez «l'une est plus pressante».

— ligne 30. Au lieu de «si cela estoit souffert», lisez «si cela estoit, l'affaire».

Page 10, ligne 17. Au lieu de «plein de tendresse ou d'estime», lisez «de tendresse ou l'estime».

— ligne 21. Au lieu de «le lieutenant en estoit», lisez «le lieutenant de Roy en estant.»

Page 11, ligne 1. Au lieu de «lundy dernier», lisez «samedy dernier, 9ᵉ de ce mois».

— ligne 4. Au lieu de «saluts», lisez «salves».

— ligne 7. Au lieu de «coups de canon» lisez «volées de canon».

— ligne 8. Au lieu de «parlementer», lisez «parler».

Page 12, ligne 6. Après «Saligny», ajoutez «et un autre».

— ligne 4 du n° 7. Au lieu de «Le Mérac», lisez «Le Mérat».

Page 13, ligne 15 du n° 8. Au lieu de «aviser», lisez «éviter».

— ligne 19. Au lieu de «aux deux», lisez «avec deux».

Page 14, ligne 18 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «Saint-Marc», lisez «Saint-Mars».

* — La date du n° 9 est 15 juin.

Page 15, ligne 16. Au lieu de «M. Le Roi», lisez «M. Longuet».

— ligne 23. Au lieu de «16,000 livres», lisez «15,000 livres».

— même ligne. Au lieu de «poids et mesures d'artillerie», lisez «pièces et munitions d'artillerie».

Page 16, ligne 19. Lisez «qui feroit icy, de vostre charge, ce que M. Le Roy».

Page 17, ligne 3 du n° 11. Au lieu de «Charny», lisez «Chauny».

Page 18, ligne 10. Au lieu de «vraiment», lisez «cependant».

— ligne 1 du n° 12. Après «avant-hier», ajoutez «à la Fère».

Page 19, ligne 3. Au lieu de «qu'ils ne peuvent», lisez «qu'il ne peut».

— ligne 6. Au lieu de «prendre soin du détail de toutes les charges principales», lisez «perdre bien du détail de toutes les charges particulières».

— ligne 2 du n° 13. Au lieu de «lettre de M. de Souvré», lisez «lettre de M. du Frétoy à M. de Souvré».

— ligne 9. Au lieu de «mondit sieur de Souvré prie», lisez «il prie mondit sieur de Souvré».

Page 20, lignes 9 et 10. Au lieu de «si son bon sens ne s'en mesle. Tous les discours», lisez «si son bonheur ne s'en mesle. Tous ses discours».

— ligne dernière du n° 14. Au lieu de «13», lisez «23».

Page 21, lignes 1 et 12. Au lieu de «Sivois», lisez «Sirois» ou «Seyron».

* — ligne 17 de la 2° colonne des notes. Au lieu de «en 161», lisez «en 1611».

* Pages 21, 24 et 28. Les n°s 15 à 17 sont des lettres originales.

Page 24. La cote du n° 15 est fol. 306.

Page 26, ligne 3. Au lieu de «qui donne», lisez «qui fait qu'il donne».

— La notice biographique donnée dans la note 1 est celle du duc de Candale, qui mourut trois ans avant son père et ne porta jamais le nom de duc d'Épernon; le personnage mentionné dans le texte est Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon.

Page 27, ligne 20. Au lieu de «toute l'importance», lisez «tout l'emportement».

— ligne 36. Les mots «a parole» sont douteux.

Page 28, ligne dernière. Au lieu de «des milliers», lisez «Damvillers».

Page 29, ligne 15. Au lieu de «poussé», lisez «passé».

— ligne 30. Au lieu de «des remontrances», lisez «de ces remontrances».

Page 30, ligne 5. Au lieu de «où il estoit seul», lisez «où il estoit, et m'y laissa seul».

— ligne 26. Au lieu de «ce qui se fera contre Sa Majesté», lisez «ce qui se feroit contre Sa Majesté».

— ligne 31. Au lieu de «pouvoit», lisez «pourroit».

Page 32, ligne 25. Au lieu de «beaucoup de mal à Paris, seulement qu'il estoit», lisez «beaucoup de mal dans Paris secrètement, qu'il estoit».

Page 34, ligne 20. Au lieu de «Madame de Chevreuse. Sonder», lisez «Madame de Chevreuse. Pour celle-cy, il faut sonder».

— ligne 24. Au lieu de «ce que vous pourrez juger d'en découvrir de M. le garde», lisez «ce que vous en pourrez juger des discours de M. le garde».

— ligne 29. Au lieu de «il a carte blanche», lisez «elle a la carte blanche».

— ligne 34. Au lieu de «autre chose qui ayt contrevenu», lisez «aucune chose qui y ayt contrevenu».

Page 36, ligne 3. Au lieu de «détourner», lisez «détruire».

— ligne 21. Après «le garde des sceaux», ajoutez «et qu'il agisse».

— ligne 24. Au lieu de «il y avoit», lisez «il pourroit y avoir».

Page 38, ligne 10. Supprimez le mot «comme».

— La date du n° 19 est 29 août.

— ligne 5. Au lieu de «mémoire», lisez «grimoire».

Page 39, ligne 7. Après «s'excuser», ajoutez «de le mander».
— ligne 21. Au lieu de «Son Altesse Royale», lisez «Madame de Chevreuse».
— ligne dernière. Le nom «de La Boulaye» est douteux.
Page 41, ligne 19. Au lieu de «déclaration de publique et irrétractable amitié», lisez «déclaration publique et irrétractable d'amitié».
— ligne dernière. Au lieu de «convient», lisez «contient».
— La cote du n° 19 est Papiers d'État, tome IV.
Page 42, ligne 1. Au lieu de «vous épargner», lisez «rien épargner».
— ligne 9. Au lieu de «n'empestent davantage les esprits», lisez «n'empiètent davantage son esprit».
— ligne 12. Au lieu de «tenir», lisez «tirer».
— ligne 20. Au lieu de «Saugeron», lisez «Saugeon».
— ligne dernière. Au lieu de «sont», lisez «l'ont».
— même ligne. Au lieu de «ces sortes», lisez «cent sortes».
Page 45, ligne 28. Au lieu de «les avoir excités», lisez «l'avoir excité».
Page 46, ligne 15. Supprimez «à Paris».
— ligne dernière. Après «maison», ajoutez «sa satisfaction».
Page 47, ligne 12. Au lieu de «qu'il y a», lisez «que s'il y a».
— ligne 25. Avant «donne», ajoutez «ne».
Page 49, ligne 18. Au lieu de «M. le coadjuteur», lisez «M. le surintendant».
Page 50, ligne 27. Lisez «l'affaire de la prévosté de Nantes».
— ligne 30. Au lieu de «à peine payé», lisez «et point payé».
Page 52, ligne 31. Au lieu de «tous», lisez «très».
Page 53, ligne 28. Au lieu de «pour placer», lisez «pour rétablir».
Page 54, ligne 4. Au mot «Saint-Satur», ajoutez en note : «Saint-Satur-sous-Sancerre est une abbaye dans le département du Cher».
Page 55, ligne 24. Au lieu de «19», lisez «9».
Page 57, ligne 19. Au lieu de «son sentiment», lisez «fort secrètement».
Page 58, ligne 18. Au lieu de «qu'il estoit», lisez «et que luy-mesme estoit».
— ligne 29. Au lieu de «celles», lisez «les intérests».
Page 59. La date du n° 27 est 6 décembre.
— ligne dernière. Au lieu de «conseiller», lisez «conseil».
Page 60, ligne 4. Au lieu de «joye», lisez «zèle».
— ligne 7. Au lieu de «provisions», lisez «pionniers».
— La cote du n° 27 est fol. 67.
Page 61, ligne 14. Au lieu de «pour», lisez «par».
Page 62, ligne 6 du n° 29. Au lieu de «deux», lisez «dix».
Page 63, ligne 4. Au lieu de «dix», lisez «six».
— ligne 5. Au lieu de «luy [assure] que toutes les fois qu'il a esté la voir», lisez «luy cote toutes les fois qu'il a esté la voir, luy marquant que».
— ligne 1 du n° 30. Au lieu de «instruction», lisez «intention».
Page 64, ligne 8. Lisez «s'il y a quelque remède à y apporter».
— ligne 11. Avant «des courriers», ajoutez «les ordinaires ou par».
— ligne 23. Au lieu de «pensée», lisez «portée».
Page 65, ligne 21 du n° 31. Au lieu de «acheter», lisez «par exemples».
Page 66, ligne 10 du n° 32. Avant «tant de mille», ajoutez «150 et».
Page 67, lignes 3 à 9. Lisez «dudit sieur Charron; retenir (?) les récépisses de Vostre Éminence pour lesdites 150,000 livres, en fournissant de bonnes décharges audit Tabouret, et l'obliger de payer les 15,000 livres auxdits pourvoyeurs et 13,000 livres d'autre part à M. Euzenat, et oster le scandale que l'insolence de plusieurs petits créanciers de la maison de Vostre Éminence cause dans ses appartemens. Je seray obligé, pour

l'entière exécution de cette affaire, de prendre 3,750 livres pour les taxations de l'extraordinaire desdites 150,000 livres, soit sur les recouvremens à faire pour Vostre Éminence en Bourgogne».

Page 67, lignes 15 et 16. Lisez «Le changement de l'assignation de 37,000 livres pour les poudres en autres dépenses».

— ligne 25. Au lieu de «plaira», lisez «plaist».

— ligne 29. Au lieu de «de l'argent», lisez «ou l'argent».

— ligne 32. Au lieu de «l'exercice», lisez «Catalogne».

— ligne 34. Lisez «envoye encore en Catalogne sur la fin de 1649».

Page 68, ligne 5. Au lieu de «extrême», lisez «entière».

— ligne 10. Après «particulier», ajoutez «en ce cas».

— ligne 11. Au lieu de «les sortes», lisez «ces sortes».

— ligne 7 du n° 33. Lisez «principes d'homme d'honneur».

Page 69, ligne 5. Lisez «a faites au régiment des gardes suisses».

— ligne 8. Lisez «changer les 50,000 livres données à la Reyne».

— ligne 9. Après «poudres», ajoutez «en autres dépenses».

— ligne 14. Au lieu de «prétendois», lisez «prétendrois».

— ligne 17. Après «n'a pas», ajoutez «au moins».

— ligne 20. Lisez «nous remettions tous le peu d'affaires de papiers que chacun de nous a».

— ligne 23. Lisez «m'a confié, estant obligé de le servir et y ayant une très-forte inclination, mais parce que je juge».

— ligne 2 du n° 34. Au lieu de «28», lisez «23».

Page 70, ligne 5. Lisez «pendant tout ce temps».

— ligne 7. Lisez «que pour les mettre en quelque sorte d'ordre».

— ligne 30. Au lieu de «ses biens et effets [illegible]», lisez «ses biens et effets, [illegible]».

Page 71, ligne 10. Au lieu de «indications», lisez «radiations».

— ligne 12. Au lieu de «droits d'office», lisez «droits de tiers».

— ligne 17. Après «divisé», ajoutez «par parcelles».

Page 72, ligne 14. Au lieu de «estats», lisez «effets».

— ligne 15. Au lieu de «ensuite», lisez «conjointement» et supprimez le dernier «en».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «connoistre», lisez «contenter».

Page 73, ligne 6. Après «importantes», ajoutez «pour le bien».

— ligne 7. Au lieu de «affaires», lisez «deniers».

— ligne 12. Au lieu de «qu'elles ne se peuvent», lisez «qu'elle ne se peut».

— ligne 26. Au lieu de «discrétion», lisez «direction».

Page 74, ligne 2. Au lieu de «estoit», lisez «restoit».

Page 75, ligne 1. Au lieu de «Bertillat», lisez «Bartillat».

— ligne antépénultième. Au lieu de «acquest de», lisez «assignation des».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «nécessaire», lisez «moyen».

Page 76, lignes 2 et 3. Lisez «et le joindre à tous les autres qui appartiennent à Vostre Éminence sur la mesme nature».

— lignes 7 et 8. Lisez «parce que, cela pouvant estre connu par le marchand auquel ces lettres».

— ligne 9. Avant «suite», lisez «une».

— ligne 18. Au lieu de «8,000 livres», lisez «les 2,000 livres».

Page 77, ligne 9. Lisez «les munitionnaires de Catalogne, Flandre, et des places».

— ligne 15. Lisez «sa confiance et qui, estant reconnue pour cela et ayant les entrées, en auroit fait».

Page 78, ligne 13. Après «entre les mains», ajoutez «du trésorier».

— ligne 27. Au lieu de «conseiller», lisez «commissaire».

Page 78, ligne 33. Au lieu de «font», lisez «me font».

Page 79, ligne 15. Au lieu de «je n'auray», lisez «je ne sçay».

— ligne 20. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».

Page 80, ligne 5. Au lieu de «lieutenance du Roy», lisez «lieutenance de Roy».

— ligne 11. Au lieu de «confirmée», lisez «consommée».

— ligne 17. Lisez «se tient serré et muet et MM. Longuet et Jobard n'en sçavent rien».

Page 81, ligne 5. Au lieu de «remettre», lisez «reculer».

Page 82, lignes 3 et 4. Lisez «dues par Son Altesse Royale à Vostre Éminence, je laisseray achever cette affaire par mondit sieur de Lyonne».

Page 84, ligne 5. Au lieu de «100,000 livres», lisez «150,000 livres.»

— ligne 9. Les mots «en ce moment» et, ligne 10, les mots «le dresser» sont douteux.

Page 85, ligne 6. Au lieu de «royales», lisez «urgentes».

— ligne 8. Avant «ses principales», ajoutez «sortir de».

— lignes 11 et 12. Lisez «en Catalogne, et pour celles du don gratuit et de Tabouret, qu'il les restabliroit».

— ligne 13. Au lieu de «J'ay, sur ce point, voulu», lisez «Je n'ay point voulu».

— ligne 25. Au lieu de «dépenses», lisez «avances».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «Cantarin», lisez «Cantarini».

Page 86, lignes 27 à 30. Lisez «je composeray un petit Conseil d'un avocat, ordinaire ou extraordinaire, et d'un procureur, pour consulter toutes les affaires de justice de Vostre Éminence, afin de faire agir ensuite ses amis et serviteurs selon les résolutions qu'ils prendront».

— ligne 2 du n° 39. Lisez «contient seulement l'affaire du tiers des prises et celle de M. Baltasar, sur laquelle je répondray secrètement à Vostre Éminence».

Page 87, ligne 7. Au lieu de «premièrement», lisez «présentement».

— ligne 18. Au lieu de «son service», lisez «sa subsistance».

Page 88, ligne 19. Lisez «J'ay cy-devant écrit à Vostre Éminence pour la charge de contrôleur».

Page 89, ligne 34. Au lieu de «il se passa», lisez «il passa».

— ligne 35. Au lieu de «entérinement», lisez «inexécution».

— ligne 37. Lisez «ceux qui avoient cabalé et fait des voyages».

Page 90, ligne 6. Au lieu de «amis», lisez «créanciers».

— ligne 9. Lisez «MM. de Chevreuse et chevalier de Guise».

Page 91, ligne 2. Au lieu de «entrevues», lisez «conférences».

* — ligne 3. Au lieu de «M. de Marsac», lisez «M. de Massac».

— ligne 11. Lisez «du syndicat qui avoit esté fait».

— lignes 12 à 14. Lisez «parce que ce syndicat tiroit.... et qu'il y establissoit un ordre et les tiroit».

Page 92, ligne 1. Lisez «et d'aiguiser si bien la matière qu'ils soyent obligés de reprendre».

— ligne 16. Lisez «pour la communauté des créanciers, poursuivre la mainlevée du procureur général et recevoir».

— ligne 19. Au lieu de «effets», lisez «affaires».

— ligne 28. Au lieu de «curateur», lisez «créancier».

Page 94, ligne 9. Au lieu de «fuite», lisez «suite».

— ligne 10. Après «autre», ajoutez «et je ne (*mot illisible*) pas fort (*mot illisible*) quand je luy diray qu'elles seront en meilleur estat qu'elles ne sont présentement».

— ligne 15. Au lieu de «confirmation», lisez «commission».

Page 96, ligne 2 du n° 43. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

Page 97, ligne 3. Après «s'il vous plaist»,

ajoutez «Pour M. Brachet, je crois que vous m'aurez gardé le secret, estant important de n'estre pas découvert quand on vous donne des avis utiles».

Page 97, ligne 8. Au lieu de «à Fontainebleau», lisez «de Fontainebleau».

— ligne 25. Au lieu de «avances», lisez «créanciers».

Page 98, ligne 19. Au lieu de «Cour des comptes», lisez «Cour des aydes».

— ligne 4 de la note 2. Au lieu de «avec Aligre, la charge de surintendant des finances», lisez «avec Aligre et Ménardeau-Champré, la charge de directeur des finances».

Page 100, ligne 5. Au lieu de «Pellisson», lisez «Pellissary».

— ligne dernière. Au lieu de «ordonnances de vérifications», lisez «ordonnances vérifiées».

Page 101, ligne 1. Au lieu de «quantité», lisez «qualité».

— lignes 4 et 8. Au lieu de «armées», lisez «armes».

— ligne 28. Au lieu de «grevés», lisez «garants».

Page 102. La date du n° 45 est 15 juillet.

— ligne 18. Lisez «j'ay fait faire».

— ligne 20. Au lieu de «seulement», lisez «généralement».

— ligne dernière. Lisez «Il se peut faire que le temps nous pourra produire».

Page 103, ligne 3. Au lieu de «mandez», lisez «mandiez».

— ligne 4. Au lieu de «particuliers intéressés», lisez «procès intentés».

— ligne 6. Au lieu de «office», lisez «effet».

* — ligne 17. Le nom «Coursaut» est douteux.

— ligne 18. Au lieu de «Je n'ay», lisez «Il n'a».

Page 104, ligne 6. Au lieu de «le sieur Lucien», lisez «Saint-Lucien».

— ligne 13. Au lieu de «dernières», lisez «deniers».

— ligne 20. Lisez «il faudra avoir recours à».

Page 104, ligne 22. Au lieu de «assignées», lisez «à assiguer».

— ligne 24. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

Page 105, lignes 27 et 34. Au lieu de «7 ou 8,000», lisez «7 ou 800,000».

Page 106, ligne 3. Au lieu de «Saint-Saurin», lisez «Saint-Séverin».

Page 107, ligne 20. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

— ligne 25. Au lieu de «mécontens», lisez «ignorans».

— ligne 30. Au lieu de «plus», lisez «point».

— ligne 33. Au lieu de «Varangeville», lisez «Varangéville».

Page 108, ligne 16. Après «consente», ajoutez «de bonne grâce».

— ligne 22. Après «ayt», ajoutez «de soy».

Page 109. La date du n° 47 est 29 juillet.

— ligne 3. Lisez «princesse Palatine».

— ligne 5. Au lieu de «entend», lisez «prétend».

— ligne 14. Lisez «pour vous, pour le royaume, pour la Reyne».

Page 110, ligne 4. Au lieu de «avoient», lisez «ont».

— ligne 22. Au lieu de «Brachet», lisez «Boucher».

— ligne 23. Au lieu de «rendre», lisez «mander».

— même ligne. Au lieu de «la», lisez «le».

Page 111, ligne 20. Au lieu de «mettions», lisez «remettions».

— ligne 25. Au lieu de «le plus tost», lisez «le plus».

— ligne 26. Au lieu de «mesures», lisez «raisons».

— ligne 28. Au lieu de «d'y faire travailler», lisez «d'en faire convenir».

Page 112, ligne 1. Après «l'entretien», ajoutez «des officiers».

— ligne 12. Au lieu de «en assurer», lisez «asseurer».

Page 113, ligne 18. Au lieu de «qu'il continue», lisez «qu'ils contiennent».

— lignes 28 et 29. Ajoutez une virgule après «désordres», et au lieu de «à propos de», lisez «faisant éclater».

Page 113, ligne dernière. Au lieu de «vous», lisez «nous».

Page 115, ligne 1. Au lieu de «les billets», lisez «ses billets».

— ligne 10. Au lieu de «pourrois», lisez «puis».

— ligne 26. Au lieu de «ay dit», lisez «dis».

Page 116, ligne 24. Au lieu de «Mayence», lisez «Genève».

* — ligne 5 de la note 1. Au lieu de «Charles de Neuville», lisez «Nicolas de Neufville».

Page 117, ligne 7. Au lieu de «opinions», lisez «oppositions».

Page 118, ligne 1 du n° 52. Au lieu de «29 juillet», lisez «22».

— ligne 8. Au lieu de «qu'il vous», lisez «qu'il me».

— ligne dernière. Au lieu de «garant de toutes leurs affaires», lisez «garant de leur affection».

Page 119, ligne 7. Après «correspondance», ajoutez «pour me les faire tenir en seureté».

— lignes 19 et suivantes. Les faits auxquels fait allusion la note 2 doivent se rapporter au surintendant, M. de Maisons, et non au chancelier Séguier. Voyez la lettre n° 55.

— ligne 24. Au lieu de «cette nécessité», lisez «telle nécessité».

— ligne 31. Après «en a deu», ajoutez «faire».

— ligne 33. Au lieu de «mesle tout», lisez «met le feu».

Page 120, ligne 28. Lisez «qui ont dessein de vous tirer des estocades là-dessus».

Page 121. La date du n° 54 est 2 septembre 1651.

— ligne 13. Au lieu de «les deux émissaires», lisez «les commissaires».

Page 122, ligne 32. Au lieu de «s'il avoit», lisez «s'il n'avoit».

* — ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «1661», lisez «1651».

Page 123. La cote du n° 54 est fol. 52 et 54.

Page 124, lignes 9 et 10. Lisez «la rage la plus endiablée du Boiteux», et supprimez le point de doute.

* Page 124, ligne 2 de la note 3. Au lieu de «Blancy», lisez «Plancy».

— ligne 3. Au lieu de «garde des sceaux», lisez «garde des sceaux des ordres du Roy».

* Page 125, ligne 23 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «estoient venus», lisez «n'estoient venus».

Page 126, ligne 14. Au lieu de «et payement», lisez «en payement».

— ligne 15. Au lieu de «en vous aliénant», lisez «ou vous aliénant».

Page 127, ligne 7. Après «tout le monde», ajoutez «à la Reyne».

— ligne 20. Au lieu de «je les», lisez «il les».

Page 128. La date du n° 57 est 23 septembre.

Page 129, ligne 17. Au lieu de «trésorier général», lisez «procureur général».

— ligne 18. Au lieu de «sera», lisez «sont».

— ligne 22. Au lieu de «mais en vérité», lisez «si c'est vérité».

Page 130, ligne 24. Au lieu de «Acousteau», lisez «Auxcousteaux».

* — ligne 26. Au lieu de «Relingues», lisez «Valargues(?)».

— La date du n° 58 est 27 septembre.

Page 131, ligne 6 et note 1. Il faut renvoyer, non à la note 2 de la lettre 57, mais aux notes de la page 124, ou au second paragraphe de la page 129.

* — ligne 26. Au lieu de «procurations», lisez «provisions».

— ligne 31. Au lieu de «travailler», lisez «conférer».

— ligne 33. Le mot «prébende» est douteux.

Page 132, ligne 7. Au lieu de «difficultés», lisez «défiances».

Page 133, ligne 2. Au lieu de «démembrées», lisez «démanchées».

— ligne 11. Au lieu de «trésorier», lisez «procureur».

Page 134, ligne 18. Au lieu de «trésorier», lisez «procureur».

Page 134, ligne 33. Au lieu de «compte rendu», lisez «comptereau».

— ligne dernière. Au lieu de «Perrichon», lisez «Perrechon».

Page 135, ligne 9. Au lieu de «celles que vous avez», lisez «ce qui est de celles qui restent».

— ligne 28. Au lieu de «à compte», lisez «au compte».

*— ligne 31 et note 3. Au lieu de «Chalet (Lorraine)», lisez «Châtel-sur-Moselle (Vosges)».

— ligne 34. Au lieu de «du tiers [des prises], où j'auray», lisez «des tiers [des prises] où j'envoyai».

Page 136, ligne 8. Au lieu de «luy-mesme», lisez «moy-mesme».

Page 137, ligne 2. Au lieu de «15,000», lisez «11,000».

— ligne 29. Au lieu de «3», lisez «19».

Page 138, ligne 22. Au lieu de «par toutes sortes de personnes», lisez «et que s'estant servi de toutes sortes de persuasions».

— ligne 28. Au lieu de «vous», lisez «nous».

Page 139, ligne 27. Au lieu de «recourir», lisez «revenir».

— ligne 30. Lisez «des deux plus forts mois».

Page 140, ligne 11. Au lieu de «preuves», lisez «pièces».

— ligne 17. Au lieu de «un extrait», lisez «autant».

— ligne 20. Au lieu de «laquelle», lisez «lesquelles».

— ligne 24. Avant «déclarer», ajoutez «faire».

— lignes 32 et 33. Lisez «Dans le mesme temps que je vous écris, afin de recevoir vos ordres, j'ay fait».

— ligne 36. Au lieu de «de delà», lisez «etc.».

— ligne dernière. Au lieu de «et noms ordonnés», lisez «où vous ordonnerez».

* Page 141. La date du n° 61 est 12 octobre 1651.

— ligne 10. Après «se cacher», ajoutez «mesme».

— ligne 18. Après «ajoute encore», ajoutez «en termes».

Page 142, ligne 11. Au lieu de «ses affaires», lisez «les affaires».

— ligne 12. Lisez «jamais esté, et que luy ni ses créanciers prétendent un sol».

Page 142, ligne 3 du n° 62. Au lieu de «et ceux pour Paulin», lisez «et au Père Paulin».

— ligne 14. Avant «que cela», ajoutez «au moins en sorte».

Page 143, ligne 9. Au lieu de «establis», lisez «establissemens».

— ligne 13. Lisez «fait dire l'ordre que j'avois de remettre».

— ligne 30. Lisez «je suis très-fasché que vous ayez pris pour des craintes de défiance de nostre part ce que».

Page 144, ligne 26. Au lieu de «se qualifie», lisez «le qualifie».

— ligne 36. Lisez «à l'avenir, à quoy il auroit peut-estre eu plus de facilité qu'il n'a pas, j'ay fait expédier les provisions de cette seconde charge».

Page 145, ligne 7. Au lieu de «celle-cy», lisez «celle qu'il avoit».

Page 146, ligne dernière de la note 1. Au lieu de «soixante et quinze», lisez «soixante-treize».

Page 147, ligne 29. Au lieu de «me donne», lisez «m'ouvre».

* Page 148. La date du n° 64 est 25 octobre.

— ligne 5. Au lieu de «aussy», lisez «ainsy».

* Page 149, ligne 3 de la note 1. Supprimez «Il fit ensuite cent folies, fut exilé, et mourut en Russie».

Page 150, ligne 1 du n° 65. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

— ligne 15 de la 1re colonne des notes. Lisez «qu'un passage à l'autre... S'il continue ses extravagances, je vois beaucoup de dispositions à un soulèvement général contre luy».

— ligne 21. Lisez «si diamétralement opposées au secret, à ce que vous estes».

— ligne 12 de la 2e colonne. Lisez «qu'elles servent présentement d'entretien à toutes».

Page 151, ligne 11. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

— ligne 29. Lisez «mais ils appréhendent que, M. Ondedei appuyant celuy-cy, il ne se».

— lignes 32 et 33. Lisez «qu'ils avoient et

l'un et l'autre des prétentions, et qu'ils prétendoient qu'en travaillant».

Page 152, ligne dernière. Lisez «de M. le chevalier de La Vieuville».

Page 153, ligne 3. Au lieu de «nostre intention», lisez «mes intentions».

— ligne 7. Au lieu de «6,000», lisez «5,000».

— ligne 9. Après «mandez-moy», ajoutez «précisément».

— lignes 14 et 15. Lisez «la plus seure que je pourray, jusqu'à Reims, et je donneray avis à M. Fabert du jour qu'ils y arriveront, afin qu'il donne l'ordre qu'il jugera le plus asseuré pour les faire».

— ligne 19 et note 1. Au lieu de «Chevier», lisez «Chevrier».

— ligne 21 et note 4. Lisez «d'Arnaud».

Page 154. La note 3 est erronée; voyez tome VI, page 36, note 4.

Page 155, ligne 6. Au lieu de «haussement», lisez «rehaussement».

— ligne 21. Au lieu de «ne pouvoir», lisez «ne point».

Page 156, ligne 28. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

Page 157, ligne 4. Au lieu de «M. le chancelier», lisez «M. de Châteauneuf».

— ligne 18. Lisez «l'a dit aussy».

— ligne 27. Au lieu de «cette lettre», lisez «le tout».

Page 158, ligne 15. Au lieu de «toute une», lisez «toute bonne».

— ligne 25. Au lieu de «7,000», lisez «700(?)».

— ligne 28. Au lieu de «je n'en», lisez «je n'y».

— ligne 32. Supprimez «tous».

Page 159, ligne 2. Au lieu de «lundy», lisez «samedy».

Page 160, lignes 1 à 4. Lisez «qu'il est, qu'il n'y avoit point d'autre remède que Monsieur son père en parlast audit sieur Hervart, et, luy faisant connoistre les avantages qu'il peut tirer de la continuation de ses bonnes grâces et de vostre protection, comme au contraire, l'induisist à se charger».

Page 160, ligne 1 de la seconde colonne des notes. Au lieu de «hasarder», lisez «entamer».

— ligne 9. Au lieu de «direction», lisez «dévotion».

* — ligne 11. Ajoutez «etc.».

Page 162, ligne 11. Au lieu de «délivrer», lisez «retirer».

Page 163, ligne 13. Au lieu de «meilleur», lisez «seul».

Page 164, ligne 9. Lisez «ce que j'espérois».

— ligne 25. Lisez «120,000 livres; et si vous vous tenez aux 12,000 pistoles, je ne crois pas qu'elle réussisse. Voyez si vous voulez qu'on la rompe au cas qu'il n'aille pas jusqu'aux 12,000 pistoles. J'appréhende».

— ligne 29. Au lieu de «dessaisir», lisez «désister».

— ligne 32. Au lieu de «vostre affaire des cuivres», lisez «l'offre du cuivre».

— ligne 34. Lisez «a esté rompu par conséquent. Quelque».

— ligne dernière. Au lieu de «mes paroles», lisez «vos paroles».

Page 165, ligne 11. Au lieu de «déclare», lisez «déclaroit».

— ligne 2 de la lettre citée dans la note 1. Au lieu de «Noailles», lisez «Nouaillé».

Page 166, ligne 12. Après «ni d'amitié», lisez «ni de haine qui me puisse empescher de vous mander».

— ligne 29. Après «vos intérests», ajoutez «et je sçay de plus que l'on n'en a point encore parlé à Perrachon».

Page 167, ligne 17. Au lieu de «envoie», lisez «ay envoyé».

— lignes 28 et 29. Lisez «de luy donner, il y a environ quinze jours, 1,500 livres».

— ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Marie-Madeleine», lisez «Marie».

Page 168, lignes 1 et 2. Lisez «en disposer. Pour remède, je feray».

— ligne 3. Au lieu de «affecteroit», lisez «offenseroit».

— ligne 11. Au lieu de «tenir», lisez «jouer».

Page 168, ligne 16. Au lieu de «sauf accidens», lisez «sans accidens».

— ligne 24. Au lieu de «écrit», lisez «récit».

Page 169, ligne 10 du n° 70. Au lieu de «écrit», lisez «croit».

Page 170, ligne 14. Au lieu de «ay demandées», lisez «demande».

— ligne 15. Au lieu de «les lieutenans», lisez «le lieutenant».

— La cote du n° 70 est fol. 86.

— ligne 7 du n° 71. Au lieu de «avancé», lisez «achevé».

Page 172. La date du n° 72 doit être fixée vers le 17 novembre.

— ligne 6. Au lieu de «sçauriez», lisez «sçaviez».

— ligne 9. Au lieu de «le Languedoc», lisez «Le Sec».

— ligne 14. Au lieu de «ensuite», lisez «en recette».

— ligne 19. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

— ligne 29. Lisez «désire que l'on traite».

Page 173, ligne 4. Au lieu de «les billets», lisez «des billets».

— ligne 5. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

Page 174, lignes 5 à 8. Lisez «vaisselle d'argent de Perrachon, des 150,000 livres que vous luy devez, des 13,000 livres restant des 50,000 de Catalogne, des 80,000 livres dues par Tabouret, des 20,000 livres des Suisses, et de quelques».

— ligne 30. Lisez «des deux affaires de Tabouret et des 13,000 livres. Je vois quelques jours à sortir des 20,000 livres des Suisses. On demande».

* — ligne 31. Au lieu de «Perrichon», lisez «Perrachon».

Page 175, ligne 5. Lisez «mainlevée des cuivres, la coupe».

— ligne 7. Au lieu de «Coumoisy et Errat, tailleurs», lisez «Cramoisy et Lerat, tailleur».

— ligne 22. Lisez «de l'Espolette. J'en ay à la cour».

Page 175, ligne 24. Au lieu de «écus», lisez «livres».

Page 176, ligne 4. Lisez «toute sa vie la dernière reconnoissance».

* — ligne 10. Au lieu de «de là. Vous pouvant», lisez «de là, vous pouvant».

Page 177, ligne 1. Au lieu de «besoins», lisez «despenses».

— ligne 6. Lisez «je ne suis pas garant».

— ligne 9. Au lieu de «forests», lisez «fermes».

— ligne 12. Au lieu de «n'apprenne», lisez «ne pénètre».

— ligne 31. Lisez «puisqu'elles tiennent pour 200 (ou 250),000 livres».

— La date du n° 74 est 8 décembre.

Page 178, lignes 7 et 8. Lisez «je n'ay pu exécuter».

— La cote du n° 74 est fol. 92.

Page 179, ligne 16. Au lieu de «particulière», lisez «parfaite».

— ligne 24. Au lieu de «recevroit», lisez «recevra».

Page 180, ligne 19. Au lieu de «pierres», lisez «pièces».

— ligne 28. Au lieu de «avec elle», lisez «avec luy».

Page 181, ligne 9. Après «sommes», il y a un mot passé.

— même ligne. Au lieu de «l'occasion», lisez «l'extraordinaire».

— ligne 35. Au lieu de «et en a mis une partie», lisez «et a mis un capitaine».

Page 182, ligne 5. Lisez «seront en vostre disposition par les ordres de M. de Vendosme et le commandement de la cour».

— ligne 13. Lisez «pour le dire à la Reyne».

— ligne 15. Au lieu de «fasse», lisez «faut».

— ligne 20. Au lieu de «par l'ensemble», lisez «pour l'exécution».

* — ligne 26. Au lieu de «Lys», lisez «Loire».

Page 183, ligne 5. Au lieu de «Servien, qui se sont», lisez «par tous ceux qui se sont».

— ligne 12. Lisez «mais toutes conduites».

— ligne 29. Au lieu de «Le second est sur», lisez «Le second, sur».

Page 183, ligne dernière. Lisez «ignorant homme».

Page 184, ligne 15. Au lieu de «édit», lisez «ordre».

— ligne 19. Au lieu de «D'après», lisez «Après».

Page 185, ligne 23. Au lieu de «pourra procurer», lisez «vous pourra produire».

— ligne 30. Au lieu de «sçachant le», lisez «sçavant du».

— ligne 32. Lisez «néantmoins il a si bien».

Page 186, ligne 12. Après «lettre de cachet», ajoutez «au Parlement».

* — ligne 20. Au lieu de «Lys», lisez «Loire».

— Le n° 81 est daté de Pont-sur-Seine (?).

— ligne 2. Lisez «donnés à son régiment d'infanterie, qui sont à Amiens et Abbeville; et M. le cardinal».

Page 187, ligne 11. Au lieu de «[l'Yonne]», lisez «la Seine».

— ligne 12. Le nom «Bitaut» est douteux.

— même ligne. Au lieu de «j'ay esté du», lisez «j'ay esté seul du».

— ligne 20. Au lieu de «déclaration en forme et de l'avis», lisez «déclaration conforme à l'advis».

— ligne 25. Au lieu de «qui viennent», lisez «que l'on reçoit».

— ligne 28. Au lieu de «prie», lisez «conjure».

— ligne 31. Au lieu de «assure», lisez «réponds».

— ligne 33. Au lieu de «et», lisez «ou».

Page 188, ligne 17. Au lieu de «tenir», lisez «venir».

— ligne 2 du n° 82. Au lieu de «dans les», lisez «en diverses».

— ligne 5. Au lieu de «en suspens», lisez «et sergens».

— ligne 7. Au lieu de «retrouver», lisez «retirer».

Page 189, ligne 1. Au lieu de «perdus», lisez «pris».

* — ligne 10. Au lieu de «Lys», lisez «Loire».

— Le n° 83 est daté de Château-Renard.

— ligne 15. Supprimez le mot «[est]».

— ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Jacques Saumery, comte de La Corre», lisez «Jacques Johanne de La Carre, marquis de Saumery».

Page 190, ligne 5. Au lieu de «d'avis», lisez «d'autres».

* — ligne 12. Au lieu de «chagrin», lisez «donjon».

* — ligne 13. Au lieu de «un discours», lisez «cent discours».

— ligne 2 du n° 84. Au lieu de «pour tout ce qui concerne», lisez «pour ce qui regarde».

Page 191, ligne 1. Au lieu de «du», lisez «de».

— ligne 13. Au lieu de «expédition», lisez «exécution».

— lignes 25 et 26. Au lieu de «très-utile à Vostre Éminence sur tout cela», lisez «très-utile à Vostre Éminence. Surtout, je la conjure».

— La cote du n° 84 est pièce 155.

Page 192, ligne 2. Au lieu de «les», lisez «ces».

— ligne 4. Au lieu de «du mauvais», lisez «du plus mauvais».

— ligne 8. Au lieu de «toute la vie», lisez «toute ma vie».

— ligne 21. Lisez «connoissance si certaine qu'il a».

— ligne 23. Au lieu de «les mesmes sentimens et dans la mesme», lisez «leurs mesmes sentimens et dans leur mesme».

— ligne 25. Au lieu de «les», lisez «vos».

— la date du n° 86 est 30 août 1652.

Page 193, ligne 12. L'*errata* du volume indique qu'il faut lire «Saint-Germain» au lieu de «Saint-Gervais»; mais le texte porte bien «Saint-Gervais».

— lignes 21 et 22. Au lieu de «la provision du Roy, la sienne», lisez «celuy du Roy, sa provision».

Page 194, ligne 4. Au lieu de «assez naturellement», lisez «naturellement assez».

— ligne 24. Au lieu de «réfléchir», lisez «faire réflexion».

— ligne 28. Lisez «ou autre chose de petite importance, ne luy».

Page 195, ligne 3. Au lieu de «de», lisez «d'écouter».

— ligne 15. Au lieu de «pourroit», lisez «pouvoit».

— ligne 16. Lisez «tous les principaux trafiquans».

— ligne 22. Au lieu de «ou de», lisez «et».

— ligne 27. Au lieu de «Lanches», lisez «Laiches».

Page 196, lignes 1, 9, 14 et 18. Au lieu de «Pecquet», lisez «Picquet».

— ligne 8. Lisez «recommandation, s'il estoit nécessaire, en donnant».

— lignes 13 et 14. Au lieu de «pour la dépossession», lisez «pour la réintégrande et la dépossession».

— ligne 16. Lisez «son nom ou sous celuy de quelque autre».

— ligne 28. Au lieu de «Outre la propriété», lisez «Et outre, pour la propriété».

Page 198, ligne 7. Supprimez «encore».

Page 199, ligne 3. Au lieu de «prioient», lisez «prient».

— ligne 27. Au lieu de «des», lisez «de».

— même ligne. Au lieu de «chercher», lisez «exclure».

— ligne 28. Au lieu de «en», lisez «ces».

Page 200, ligne 3 du n° 92. Lisez «Elle a une porte dans la cour et cuisines du Louvre, et une autre dans la rue Fromenteau».

— ligne 5. Supprimez «petite».

— lignes 12 et 13. Au lieu de «l'assemblée», lisez «l'agence».

— ligne 2 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Launay, Grave», lisez «Launay-Gravé».

— ligne 18. Lisez «contre presque tous les ministres».

— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «sa parole», lisez «ses paroles».

— ligne 11. Au lieu de «pièce 15», lisez «pièce 32».

Page 201, ligne 3. Au lieu de «particulièrement», lisez «particulier».

— ligne 6. Au lieu de «Oyrvaut», lisez «Ayrvault».

— ligne 7. Au lieu de «des», lisez «force».

— La cote du n° 92 est fol. 198.

Page 201, ligne 2 du n° 93. Au lieu de «crois», lisez «sens».

— même ligne. Au lieu de «des deux», lisez «de ses deux».

— ligne 4. Au lieu de «avoué», lisez «encore».

— ligne 5. Au lieu de «comme je continue», lisez «comme j'ay commencé par la dépossession du prieur qui s'estoit fort mal conduit aux temps passés, et que je continue».

Page 202, ligne 2. Au lieu de «leur ay fait faire», lisez «leur fais faire».

— ligne 5. Au lieu de «trésorier», lisez «fermier».

— lignes 16 et 17. Lisez «dans Vic-sur-Aisne ni Grandvilliers, comme elle les avoit employées dans».

— ligne 27. Supprimez «Senneterre».

Page 203, ligne 1. Au lieu de «chapelains», lisez «chastellenies».

— ligne 2. Au lieu de «pust», lisez «puisse».

— même ligne. Au lieu de «du Luxembourg», lisez «de Luxembourg».

— ligne 1 du n° 94. Au lieu de «Germain», lisez «Jermyn».

— lignes 6 et 10. Avant «Pallavicini», supprimez «de».

— ligne 7. Au lieu de «*Bergère*», lisez «*Bergue*(?)».

Page 204, ligne dernière de la 1re colonne des notes. Lisez «et ne me pique que de tascher à me bien acquitter».

— ligne avant-dernière de la 2e colonne des notes. Lisez «je luy donne la carte blanche».

Page 205, ligne 2. Lisez «je fais aussy commencer demain à reporter».

— ligne 8. Lisez «il faudroit recommencer tout de nouveau».

— ligne 15 du n° 95. Au lieu de «*Ministre*», lisez «*Ministère*».

Page 207, ligne 5. Au lieu de «donnée», lisez «ordonnée.»

— ligne 16 du n° 97. Au lieu de «sur», lisez «de».

— ligne 17. Au lieu de «sur le sieur», lisez «de».

Page 207, ligne 18. Au lieu de «oseroit à peine offrir», lisez «n'oseroit offrir».

— lignes 19 et 20. Lisez «de change de M. Fabert (pour 60,000 livres); je déclare à Vostre Éminence que je n'ay pas de quoy les acquitter, et qu'elles seront protestées».

Page 208, ligne 2. Au lieu de «il en a fallu», lisez «il y en faut».

— ligne 3. Au lieu de «Son», lisez «Vostre».

— ligne 7 du n° 98. Au lieu de «vous», lisez «la».

— ligne 8. Au lieu de «vostre», lisez «sa».

Page 209, lignes 1 et 2 de la réponse du cardinal. Au lieu de «et mesme de là», lisez «et outre cela».

— La cote du n° 98 est fol. 298.

— ligne 1 du n° 99. Avant «Sur le sujet de», ajoutez l'alinéa suivant : «M. de Guise ne m'a point encore parlé du Bastion; je le mettray sur ce discours à la première fois que j'auray l'honneur de le voir».

— ligne 2. Au lieu de «M. de Guise», lisez «luy».

Page 210, ligne 2. Au lieu de «pas le aire», lisez «le pas faire».

— ligne 1 de la réponse du cardinal. Au lieu de «Il y a justice à», lisez «L'on ajustera».

— ligne 3. Au lieu de «mon», lisez «nostre».

— ligne 2 du n° 101. Lisez «commissaire général des vivres».

Page 211, ligne 1 de la réponse du cardinal. Après «prié», lisez «de Paris».

— ligne 5 du n° 102. Lisez «des marchandises de son chargement».

Page 212, ligne 7. Au lieu de «à MM. Hervart, leur» lisez «à M. Hervart, luy».

— ligne 7 du n° 103. Lisez «ce qu'il croit des bleds pour faire».

— ligne 10. Lisez «quelqu'une de celles d'Italie».

Page 213, ligne 3 du n° 104. Au lieu de «parties», lisez «pièces».

Page 214, ligne 2 du n° 106. Lisez «Elle m'a promis de les envoyer».

Page 215, ligne 4 du n° 107. Au lieu de «ces», lisez «mes».

Page 216, ligne 10. Au lieu de «leurs livres», lisez «les livres».

— ligne 14. Au lieu de «falsifié», lisez «fabriqué».

— ligne 19. Au lieu de «n'a pu», lisez «ne peut».

Page 217, ligne 3. Au lieu de «convenable», lisez «raisonnable».

— ligne 5. Au lieu de «bas», lisez «bon».

— même ligne. Au lieu de «Rennes», lisez «Reims» et supprimez la note.

— ligne 21. Lisez «un lit neuf, d'un dessin approchant».

— ligne 24. Au lieu de «à deux», lisez «et deux».

Page 218, ligne 11. Au lieu de «200,000 livres», lisez «100,000 livres».

Page 219, ligne 1 du n° 110. Au lieu de «ne luy parle et ne le presse», lisez «ne parle et presse».

Page 220, ligne 15. Au lieu de «les», lisez «le».

— lignes 1 et 2 de la réponse du cardinal. Au lieu de «sur les choses», lisez «aux choses».

Page 221, ligne 5. Au lieu de «pressé», lisez «juste».

— ligne 4 du n° 111. Au lieu de «s'il vend ses», lisez «s'il vend quelqu'une de ses».

— ligne 5. Au lieu de «quelques-unes», lisez «quelqu'une».

— ligne 6. Au lieu de «*Bestiaux*», lisez «*Bestions*».

Page 222, ligne 5 de la réponse du cardinal. Au lieu de «longtemps de», lisez «longtemps à avoir la consolation de».

Page 223. La date du n° 113 est 28 juillet.

— ligne 13. Supprimez «l'armée de».

Page 224. La date de la réponse du cardinal est 29 juillet.

Page 225, ligne 3. Au lieu de «à la foire», lisez «à la Fère».

— ligne 6. Au lieu de «incontestablement», lisez «véritablement».

Page 226. La date de la réponse du cardinal est : «Au camp de Stenay, 4 aoust, à minuit».

Page 226, ligne 4. Au lieu de «J'écris là-dessus», lisez «J'en escris le détail».

— ligne 5. Au lieu de «haster», lisez «tenter».

— La cote du n° 115 est pièce 117.

Page 227, ligne 21. Au lieu de «de conseiller», lisez «du Conseil».

Page 228, ligne 10. Au lieu de «ouvertement», lisez «couvertement».

— Les lignes 14 à 18 n'ont pas été retrouvées dans le manuscrit.

Page 230, ligne 9. Au lieu de «ce voyage», lisez «ces voyages».

Page 231, ligne antépénultième. Au lieu de «à l'intendance de», lisez «à l'intendance de l'armée de».

* — ligne 1 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «lettre 27», lisez «lettre 23».

Page 233, ligne 3. Au lieu de «les», lisez «ces».

— ligne 23. Au lieu de «confiance», lisez «constance».

— Le n° 119 se trouve aussi dans les Mss. Clairambault, 1152, fol. 125.

Page 234, ligne 6. Au lieu de «toutes compagnies», lisez «toutes les compagnies».

Page 238, ligne dernière de la 1re colonne des notes. Au lieu de «1656», lisez «1658».

Page 239, ligne 5. Au lieu de «esprit», lisez «effet».

— ligne 16. Au lieu de «dans les Chambres que», lisez «dans les chambres, outre les particuliers, que».

Page 240, ligne 7. Au lieu de «assez», lisez «aussy».

— ligne 8. Au lieu de «encore autant», lisez «en faire autant».

— ligne 11. Au lieu de «rigoureuse», lisez «vigoureuse».

Page 241, ligne 16. Au lieu de «Procureur général», lisez «Premier président».

Page 242. La cote du n° 126 est fol. 214 et 218.

Page 243, ligne 1. Au lieu de «et pertuisanes», lisez «pertuisanes et chapelle».

Page 244, note 3. Cette note se rapporte à Bernard de Fortia. Son père, François, était mort en 1631.

Page 246. Le n° 129 est une lettre autographe.

— ligne 7. Supprimez «encore».

— ligne 24. Au lieu «les fonds», lisez «le fonds».

— ligne 1 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Charon», lisez «Charron».

Page 248 Le n° 131 est une lettre autographe.

— ligne 1. Au lieu de «Hervé», lisez «Heere», et ajoutez en note: «Denis de Heere, seigneur de Vaudois, ancien conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes le 28 janvier 1636 et intendant à Tours».

Page 250, ligne 3. Au lieu de «le sujet de son voyage à la cour», lisez «le sujet du voyage de la cour».

Page 251, ligne 1 de la réponse du cardinal. Au lieu de «l'on vient de me dire», lisez «le commandeur de Souvré me vient de dire».

— ligne 2. Au lieu de «pressoient», lisez «poussoient».

— Le n° 134 est une lettre autographe.

Page 252. La réponse du cardinal n'a point été retrouvée.

Page 253, ligne 3. Après «l'hostel», mettez «etc.».

— ligne 30. Au lieu de «citent», lisez «content».

Page 255, ligne 9. Après «outre», mettez «etc.».

Page 256, ligne 7. Au lieu de «est», lisez «estoit».

— ligne 13. Après «violence», ajoutez «et révolte.»

— ligne 25. Au lieu de «bonnaventures, Micaelli», lisez «Bonnaventure Micaelli».

— ligne 26. Après «Lyon», ajoutez «etc.».

Page 257, ligne 20. Au lieu de «c'est ce qui arriva en 1651. Ce», lisez «ce qui arriva en 1651, ce».

— ligne 27. Supprimez «sa».

— ligne 30. Au lieu de «choses», lisez «suites».

Page 260, ligne 20. Au lieu de «Germain», lisez «Jermyn».

— lignes 30 et 31. Après «vostre Éminence», ajoutez «par M. de Montaigu.»

Page 261, ligne 13 du n° 138. Au lieu de «à la cour», lisez «de la cour».

Page 262. La date de la réponse du cardinal est 13 septembre.

— ligne 10 du n° 139. Au lieu de «Benedetti», lisez «Benedetto Cittadino, banquier de Milan».

Page 263, ligne 11. Lisez «du costé des gouverneurs des provinces, des intendans».

Page 264, ligne 3 du n° 140. Au lieu de «vu un», lisez «sçu d'un».

— même ligne. Au lieu de «lu», lisez «vu».

— lignes 3 et 4. Au lieu de «propres», lisez «mesmes».

— ligne 4. Au lieu de «le cardinal», lisez «le cardinal de Retz».

— ligne 12. Au lieu de «perdre», lisez «laisser perdre».

Page 265, ligne 9. Au lieu de «pour avoir», lisez «et de pousser tout pour parvenir à avoir».

— ligne 12. Supprimez «du sieur».

— ligne dernière. Au lieu de «donnast», lisez «trouvast».

Page 266, ligne 7 du n° 141. Lisez «trouver asseurément des remèdes».

— ligne 11. Au lieu de «*trosne*», lisez «*terre*».

— lignes 16 et 17. Au lieu de «*trosne et excommunication*», lisez «*terre et la leur*».

Page 267, ligne 6. Supprimez «se».

— ligne 11. Lisez «des deux bénéfices que Vostre Éminence luy donna en 1651, affermés 1500 livres, et la chanoinie de Saint-Quentin, que Vostre Éminence luy donna pareillement en 1650».

— ligne 12. Au lieu de «1000 livres», lisez «100 livres».

— ligne 9 du n° 142. Au lieu de «il en faut», lisez «il le faut».

Page 268, ligne 12. Au lieu de «encore», lisez «en Anvers».

— ligne 21. Au lieu de «l'intendant», lisez «ledit sieur Silvercrone, intendant».

Page 269, ligne 4. Au lieu de «l'informay», lisez «luy témoignay».

— ligne 11. Au lieu de «je», lisez «il».

— ligne 9 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «veut», lisez «doit».

— ligne 11. Au lieu de «présider son», lisez «présider en son».

Page 270, ligne 8. Au lieu de «les savans», lisez «les hommes savans».

Page 271, lignes 9 et 22. Au lieu de «La Ferrière», lisez «La Terrière (?)».

* — ligne dernière de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Mort le 7 juin 1671», lisez «premier président en 1689. Mort le 23 juillet 1712».

Page 272, ligne 1. Au lieu de «La Ferrière», lisez «La Terrière (?)».

— ligne 10 du n° 146 et note 1. Au lieu de «Charon», lisez «Charron».

Page 273, ligne 9. Au lieu de «je prends l'engagement», lisez «j'entreprends gayement».

Page 274, ligne 4 de la réponse du cardinal. Au lieu de «civilement», lisez «utilement».

Page 275, ligne 1. Au lieu de «Saint-Épure», lisez «Saint-Epvre».

— ligne 6. Au lieu de «quelque colonel», lisez «quelques colonels».

Page 276, ligne 10 de la réponse du cardinal. Lisez «à M. de Nouveau et à Berthemet et leur disiez».

— ligne 2 du n° 149. Au lieu de «estoit», lisez «est».

Pages 277, ligne 9; 280, ligne 2 du n° 252, et suivantes. Le nom «Insequin» paraît devoir être écrit «Inchequin».

— lignes 16 et 17. Supprimez «[de le prendre]».

— ligne 18. Au lieu de «sous prétexte de lenteur), à», lisez «sous un faux prétexte), de l'enlever à».

Page 279, ligne 12 de la réponse du cardinal. Supprimez «Je seray ayse que vous en envoyiez souvent».

Page 281, ligne 8 de la réponse du cardinal. Le mot «longuement» est douteux.

Page 284, ligne 13. Avant «Je retourne», ajoutez «À midy dudit jour 14°».

Page 287, ligne 2 de la réponse du cardinal. Au lieu de «surtout», lisez «fort peu».

— ligne 3 du n° 155. Au lieu de «m'avoit», lisez «m'en avoit».

— ligne 13. Au lieu de «recommandé aux officiers de», lisez «confirmé les officiers à».

Page 288, ligne 3. Au lieu de «15,000 livres», lisez «15,500 livres».

— ligne 5 de la réponse du cardinal. Les mots «accommoder le bien» sont douteux.

Page 289, ligne 4 de le réponse du cardinal. Au lieu de «ceux», lisez «celles».

— ligne 3 du n° 157. Au lieu de «les», lisez «nos».

— ligne 5. Au lieu de «soit», lisez «ira».

— ligne 6. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».

— ligne 9. Au lieu de «avez», lisez «verrez».

Page 290, ligne 7. Au lieu de «obtenir», lisez «retirer».

— ligne 21. Au lieu de «l'élection de Saint-Hilaire-de-Riez», lisez «l'élection des Sables».

— ligne 23. Au lieu de «pendant», lisez «au cas».

— ligne 24. Au lieu de «peut», lisez «puisse».

— lignes 25 et 26. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».

— ligne 31. Au lieu de «mangé et», lisez «mangé, perdu ou».

Page 291, ligne 1. Au lieu de «sera», lisez «seroit».

— lignes avant-dernière et dernière du n° 158. Au lieu de «des temps de glace», lisez «de l'occasion des glaces».

Page 293, ligne 5, lignes 34 de la 1re colonne et 4 et 35 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».

* — ligne 9 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Salé (?)», lisez «Sillé (Sillé-le-Guillaume, Sarthe)».

Page 294, ligne 2 du n° 160. Au lieu de «ses», lisez «nos».

— ligne 4. Au lieu de «et», lisez «pour».

— ligne 9. Supprimez «en».

— lignes 9 et 10. Au lieu de «communication à tous», lisez «communication de l'un et de l'autre à tous».

Page 296, ligne 8. Au lieu de «l'on pouvoit», lisez «je pouvois».

* — ligne dernière de la 2e colonne des notes. Au lieu de «lettre 268», lisez «lettre 269».

Page 297, ligne 8. Au lieu de «fois», lisez «sens».

Page 298, ligne 1. Au lieu de «M. de Nesmond», lisez «M. le président de Nesmond».

— ligne 5. Lisez «mauvaise disposition dans les esprits depuis».

— ligne 29. Au lieu de «vos», lisez «ses».

— ligne 30. Au lieu de «reçoive», lisez «recevra».

Page 299, ligne 1 du n° 165. Lisez «la première lettre de Vostre Éminence du dimanche».

— ligne 3. Au lieu de «du soir. N'y ayant», lisez «du soir; en sorte que n'y ayant».

Page 300, ligne 4 du n° 166. Lisez «le faire recevoir».

Page 301, ligne 10. Lisez «M. le duc d'Épernon».

— ligne 8 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «a fait», lisez «aura fait».

Page 303, ligne 2. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».

— ligne 9. Au lieu de «auteurs», lisez «autres».

Page 304, ligne 2. Au lieu de «des nouvelles», lisez «la nouvelle».

— ligne 4. Lisez «tous les malintentionnés frondeurs et les dévosts».

— ligne 13 du n° 170. Au lieu de «l'arrivée», lisez «l'armée».

Page 305, ligne 8. Au lieu de «2,000 livres», «10,000 livres».

— ligne 13. Au lieu de «Lacombe», lisez «de Lacombe».

Page 305, ligne 19. Au lieu de «nos», lisez «mes».

— ligne 3 du n° 171. Au lieu de «ces achats et voitures», lisez «cet achat et voiture».

Page 306, ligne 4. Au lieu de «pris», lisez «tourné».

— ligne 7. Au lieu de «mesme», lisez «aucune».

— ligne 8. Au lieu de «L'expérience», lisez «L'expédient».

— ligne 11. Au lieu de «bonne», lisez «bon».

— ligne 10 du n° 172. Supprimez «tout», et, au lieu de «l'empescher», lisez «les empescher».

Page 307, ligne 9. Au lieu de «pour», lisez «à».

Page 308, ligne 1. Au lieu de «M. de Rennes et M. de Fortia», lisez «MM. de Rennes (?), Fortia et Touchéprés».

— ligne 4, après «chiffrée», lisez «de» et un signe de convention.

— La cote du n° 172 est vol. 165.

— ligne 14 du n° 173. Au lieu de «qu'ils», lisez «qui».

Page 309, ligne 9 du n° 174. Au lieu de «pays», lisez «Paris».

Page 311, ligne 3. Au lieu de «M. de Chastillon», lisez «M. Chastillon».

— ligne 4. Au lieu de «27,000 livres», lisez «2,700 livres».

— ligne 27. Lisez «blessés d'atteintes, lesquels».

— ligne 32. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

Page 312, ligne 3. Lisez «sur cela, et que je connois que Vostre Éminence».

— ligne 2 du n° 176. Au lieu de «allumés», lisez «délivrés».

— Annulez la note 2.

— ligne dernière de la 2e colonne des notes. Au lieu de «la Guyenne», lisez «Guinée».

Page 314, ligne 4. Au lieu de «tout à nous. Ainsy, et», lisez «fort de nos amis. Et».

— ligne 7. Au lieu de «l'isle», lisez «l'élection».

Page 314, ligne 8. Au lieu de «engage à», lisez «conjure de».

— lignes 17 et 18. Au lieu de «il y en a peu aussy, ils enchériront», lisez «il y en a peu, aussy ils enchérissent».

Page 315, ligne 2. Au lieu de «Bazerre», lisez «Bayers».

— ligne 3. Au lieu de «un soldat avoit esté maltraité», lisez «ses soldats avoient esté maltraités».

— ligne 4. Au lieu de «que les officiers de justice auroient à informer ce démeslé», lisez «que ses officiers de justice avoient informé et décrété».

— ligne 13. Au lieu de «les», lisez «ses».

— ligne 3 du n° 178. Au lieu de «les articles», lisez «le premier article».

— ligne 10. Au lieu de «vous en avez», lisez «vous avez destiné d'envoyer à Calais».

Page 316, ligne 2. Au lieu de «ce que vous avez de farines. Faites laisser à vos», lisez «ce que vous avez de farines faites, laissez à vos».

— ligne 16. Au lieu de «dure», lisez «claire».

— lignes 24 et 25. Au lieu de «fassiez le plus de remises», lisez «fassiez les plus grandes remises».

Page 317, ligne 11. Au lieu de «arrester», lisez «en sorte».

— ligne 14. Au lieu de «choses», lisez «restes».

— ligne 3 du n° 179. Au lieu de «décider», lisez «faire résoudre».

— ligne 4. Au lieu de «à réduire», lisez «de réduire».

Page 318, ligne 1. Au lieu de «à l'imposition», lisez «à la commission».

— ligne 2. Lisez «leurs impositions, c'est-à-dire aux».

— ligne 16. Au lieu de «révocation», lisez «réduction».

— ligne 17. Au lieu de «après», lisez «après tout».

— ligne 28. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».

Page 319, ligne 1. Au lieu de «certain», lisez «entier».
— ligne 7. Au lieu de «prix», lisez «prest».
— ligne 10. Au lieu de «crainte d'en donner l'éveil», lisez «crainte que je n'en donne la visée».
— ligne 13. Au lieu de «les», lisez «des».
— ligne 8 du n° 180. Lisez «pour faire des levées en mesme temps et que toutes celles qui seront faites marchent aussy en mesme temps ou à proportion de leur marche, et que».
— ligne 9. Au lieu de «l'embarquement», lisez «les embarquer».
— ligne 10. Au lieu de «les mesures», lisez «ses mesures».
Page 320, ligne 4. Au lieu de «joint», lisez «je crois».
— La cote du n° 180 est fol. 340.
— ligne 12 du n° 181. Au lieu de «des élections», lisez «des autres élections».
— ligne 16. Au lieu de «judiciairement», lisez «indirectement».
— ligne 17. Au lieu de «se passeroient», lisez «s'empescheroient».
— ligne 19. Au lieu de «l'isle», lisez «l'élection».
— ligne 21. Au lieu de «de Chastel», lisez «du Chastel».
— ligne 23. Au lieu de «toutes ces choses», lisez «tous nos restes».
Page 321, ligne 4. Au lieu de «sa charge», lisez «ses charges».
— ligne 10. Au lieu de «M. Pellot. Je ne leur en avois point», lisez «M. Pellot de ne leur en avoir point».
— ligne 12. Au lieu de «que l'année», lisez «qui l'a faite l'année».
— ligne 4 du n° 182. Au lieu de «il n'y a pas deux», lisez «il y a près de deux».
Page 322, lignes 1 et 2. Au lieu de «je m'y rendray de suite en poste», lisez «et je ne manqueray pas de m'y rendre en poste».
— ligne 6. Au lieu de «de l'année», lisez «pour l'année», et au lieu de «ces sommes», lisez «des secours».
Page 322, ligne 7. Au lieu de «il m'est», lisez «il est».
— ligne 8. Au lieu de «toute la dépense de», lisez «la dépense de toute».
— ligne 4 de la note 1. Au lieu de «20 octobre», lisez «2 octobre».
Page 324, ligne 7. Au lieu de «subsistances», lisez «habitans».
— lignes 10 et 11. Lisez «par lettre, et de ma part, aussitost».
— ligne 32. Au lieu de «particuliers», lisez «praticiens».
Page 325. La date du n° 185 est 31 janvier.
Page 326, ligne 12. Au lieu de «Terron et Pussort», lisez «de Cernay et Pavant(?)».
— ligne 5 du n° 186. Au lieu de «ordinaire», lisez «ordonnance».
Page 327, ligne 2. Au lieu de «dorénavant», lisez «doucement».
— ligne 3. Au lieu de «Desmadris», lisez «de Madrys».
— ligne 19. Au lieu de «ont blasmé», lisez «on blasme».
— ligne 21. Au lieu de «trouvé», lisez «craint».
— ligne 29. Lisez «chasteaux, et autres procédés dont vous m'écrivez, on ne trouvera pas un mot».
Page 328, ligne 14. Au lieu de «les hommes que l'on appelle», lisez «les hommes qui sont appelés».
— ligne 18. Au lieu de «mettre», lisez «mesler».
— ligne 22. Au lieu de «est», lisez «estoit».
— ligne 28. Au lieu de «a fourny», lisez «donna».
Page 329, ligne 5. Après «ayent», ajoutez «eu».
— ligne 15. Au lieu de «d'autant plus que, jusqu'à présent», lisez «d'autant plus qu'à présent».
— ligne 30. Au lieu de «détourniez», lisez «déchargiez».
Page 330, ligne 4. Au lieu de «tesmoigne», lisez «tesmoigneroit».
Page 331, ligne 15. Au lieu de «vous pour-

voir au Conseil souverain du nombre de quatre ou cinq juges», lisez «donner pouvoir au Conseil souverain pour juger au nombre de quatre ou cinq juges».

Page 331, ligne 22. Au lieu de «ne peuvent compter», lisez «ne sont comptées».

— La note 2 est erronée. Le Colbert dont il y est question est Jean-Baptiste, seigneur de Saint-Pouenge. Voyez tome V, page 652, note 4.

Page 332, ligne 17. Au lieu de «faire connoistre», lisez «expliquer».

Page 333, ligne 25. Au lieu de «crust peut-estre», lisez «eust pénétré».

— ligne 26. Au lieu de «pas esté», lisez «pu estre».

Page 334, ligne 2. Au lieu de «vois», lisez «crois».

— ligne 13. Au lieu de «sur», lisez «dans».

— ligne 23. Le mot «garantie» est douteux.

Page 335, ligne 21 du n° 191. Au lieu de «Beaussant», lisez «Baussan» et ajoutez en note: «Baussan (Philibert), conseiller au Châtelet, puis intendant en Alsace et à la suite des armées d'Allemagne, père du maître des requêtes».

Page 336, ligne 6. Après «papiers», ajoutez «terriers».

* — ligne 8. Au lieu de «manuels», lisez «mensuels».

— ligne 19. Au lieu de «à nous d'en», lisez «de nous en».

— ligne 24. Après le mot «ordre», ajoutez «et règlement».

— ligne 1 du n° 192. Après le mot «esprit», ajoutez «pour lors».

— ligne 3. Au lieu de «eux. Je», lisez «eux; à quoy je».

Page 337, ligne 11. Après «crois», ajoutez «davantage».

— ligne 19. Au lieu de «jeune», lisez «pauvre».

Page 338, ligne 14 du n° 193. Après le mot «vous», ajoutez «en».

Page 339, ligne 3. Au lieu de «sécurité», lisez «seureté».

— ligne 4 du n° 194. Au lieu de «de tels», lisez «ces».

Page 340, lignes 13 et 14. Les mots «que je présume estre des ennemis» sont douteux.

Page 341, ligne 3 du n° 196. Au lieu de «joins», lisez «remets».

Page 342, ligne 9 de la note 2. Après «incommodité», ajoutez «dominante».

Page 344, ligne 8. Au lieu de «ans et», lisez «ans, de».

— ligne 12 du n° 198. Au lieu de «qu'il», lisez «qu'elle».

Page 346, ligne 7 du n° 200. Au lieu de «nous avons», lisez «vous aurez».

Page 347, ligne 9 du n° 201. Au lieu de «cette année», lisez «cet esté».

Page 348, ligne 6. Au lieu de «pensiez», lisez «figurez».

Page 349, ligne 2 du n° 203. Supprimez le mot «toutes».

Page 350, ligne 1. Au lieu de «avoit», lisez «auroit».

— ligne 8. Au lieu de «dépenses», lisez «gardes».

— ligne 17. Au lieu de «*Hommes*», lisez «*Femmes*».

— ligne 19. Supprimez le mot «luy».

— ligne 1 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «sa», lisez «la».

— ligne 13 du même alinéa. Au lieu de «des», lisez «ces».

— ligne 1 de la 2e colonne. Après «d'estre», ajoutez «trop».

— ligne 3. Au lieu de «le faire», lisez «se faire».

— ligne 4. Au lieu de «fait», lisez «feste».

— ligne 21. La cote de la 2e pièce citée dans la note est fol. 2 v°.

Page 352, ligne 4. Au lieu de «d'y envoyer», lisez «de penser à y envoyer».

— ligne 8. Au lieu de «excitation», lisez «exhortation».

— ligne 10. Au lieu de «pays», lisez «point».

Page 354, ligne 1 du n° 207. Au lieu de «impatience», lisez «empressement».

Page 355, ligne 9. Au lieu de «ainsy», lisez «au point».

Page 355, ligne 9. Au lieu de «vous», lisez «les».

— lignes 11 et 12. Au lieu de «service, quand la cour sera de retour. J'estime», lisez «Guyenne. Quand la cour sera de retour, j'estime».

— ligne 16. Au lieu de «billet», lisez «décret».

— ligne 21. Avant «en», ajoutez «y apporter tous les remèdes qui se pourront pratiquer pour».

— ligne 24. Au lieu de «et ayez cure s'il», lisez «et, en un mot, s'il».

— ligne 28. Au lieu de «le luy dire», lisez «luy dire vos sentimens».

Page 356, ligne 21. Ajoutez le mot «Grand», avant «Conseil».

— ligne 23. Au lieu de «leur», lisez «des».

— même ligne. Au lieu de «pour qu'on passe», lisez «pour faire qu'il passe».

Page 357, ligne 12. Au lieu de «approuve», lisez «a approuvé».

— ligne 17. Au lieu de «partie», lisez «quantité».

— ligne 18. Au lieu de «des», lisez «de».

— ligne 24. Au lieu de «importance», lisez «conséquence».

— ligne 25. Au lieu de «ordinaires», lisez «extraordinaires».

Page 358, ligne 3. Au lieu de «les prévosts», lisez «lesdits prévosts».

— ligne 8. Au lieu de «sont establis», lisez «ont esté establis».

Page 359, ligne 13. Au lieu de «prendre», lisez «pendre».

— ligne 27. Au lieu de «n'ayant discontinué», lisez «ayant continué».

— ligne 28. Supprimez le point de doute.

Page 360, ligne 22. Au lieu de «du», lisez «de».

— ligne 25. Après «mais», ajoutez «mesme».

Page 361, ligne 15. Au lieu de «mesme quelquefois ne fassent», lisez «quelquefois ne fassent mesme».

Page 361, ligne 20. Au lieu de «son voyage», lisez «ses voyages».

Page 361, ligne 23. Après «dire», ajoutez «encore».

— ligne 25. Au lieu de «sévère», lisez «seure».

Page 362, ligne 8 de la réponse du cardinal. Au lieu de «qu'on pourra réunir», lisez «qu'on se pourra servir».

— ligne 10. Le mot «protège» est douteux.

— ligne 12. Avant «celuy», ajoutez «et à l'instant que».

— ligne 13. Au lieu de «faire; que la province», lisez «faire, la province».

— même ligne. Au lieu de «je suis d'avis», lisez «je suis de vostre avis».

— ligne 27. Au lieu de «mieux», lisez «moins».

— ligne 32. Après «puis», ajoutez «vous».

Page 363, ligne 7. Au lieu de «l'exécution», lisez «l'exaction».

— La cote du n° 212 est vol. 331.

— La date du n° 213 est 7 septembre.

— ligne 14. Au lieu de «son», lisez «leur».

Page 364, ligne 1. Au lieu de «qu'il en fait une», lisez «qu'il en a fait».

— ligne 11. Au lieu de «que j'aye d'envoyer», lisez «que j'aye eu d'envoyer».

— ligne 13. Au lieu de «toute sorte», lisez «toutes choses».

Page 365, ligne 2 du n° 214. Au lieu de «avoir vu», lisez «voir».

— ligne 9. Au lieu de «faisiez un estat pour lui envoyer», lisez «faisiez cette relation pour la luy envoyer».

Page 366, ligne 1. Au lieu de «estudiée», lisez «affectée».

— La date du n° 215 est 8 septembre.

Page 368, ligne 3 du n° 217. Avant «contumace», ajoutez «la».

Page 369, ligne 7. Au lieu de «l'honneur», lisez «la justice».

— ligne 13. Au lieu de «et», lisez «de».

Page 370, ligne 6. Au lieu de «dans ce temps-là», lisez «assez riche».

— ligne 28. Au lieu de «ses», lisez «les».

Page 371, ligne 1 de la réponse du cardinal. Au lieu de «m'auroit», lisez «n'avoit».
— même ligne. Au lieu de «ne m'auroit», lisez «ne m'avoit».
— ligne 2. Au lieu de «aucun effet», lisez «aucune force».
— ligne 13. Au lieu de «mais», lisez «et».
— ligne 4 du n° 219. Au lieu de «Querveno», lisez «Quermeno».
Page 372, ligne 35. Au lieu de «l'auront», lisez «auront».
Page 373, ligne 13. Au lieu de «cela», lisez «ce cas».
— ligne 1 du n° 221. Supprimez «cy-jointe».
Page 374, ligne 20. Avant «jardinages», ajoutez «beaux».
— Le n° 222 est une copie.
Page 376, ligne 21. Au lieu de «affaire», lisez «matière».
Page 377, ligne 12. Au lieu de «prétentions», lisez «productions».
— ligne 15. Après «donneront», ajoutez «asseurément».
Page 378, ligne 2 du n° 223. Au lieu de «lesdits», lisez «les sieurs».
Page 382, ligne 2. Supprimez «septembre».
— ligne 3. Au lieu de «24 aoust», lisez «14».
— ligne 14. Après «charrette», ajoutez «des vivres».
— ligne 25. Au lieu de «20,000», lisez «2,000».
Page 383, ligne 2. Au lieu de «aux», lisez «à tous les».
— ligne 13. Au lieu de «aussy», lisez «cependant».
— ligne 5 du n° 225. Au lieu de «au», lisez «du».
— ligne 6. Avant «du progrès», ajoutez «et»
— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «1692», lisez «1672».
Page 385, ligne 12 du n° 227. Avant «d'important», ajoutez «à faire».
Page 387, ligne 4. Au lieu de «solides», lisez «jolies».
Page 388, ligne 2. Au lieu de «ne voudra pas que je me trouve», lisez «voudra bien que je ne me trouve pas».
Page 389, ligne 10. Lisez «en bals, en danses et en».
— ligne 19. Au lieu de «à la Toussaint», lisez «après la Toussaint».
— ligne 20. Après «donner», ajoutez «incessamment».
Page 390, ligne 9. Après «moyens», ajoutez «qu'on leur soustrait».
Page 391, ligne 27. Au lieu de «exactement», lisez «exact de tout».
Page 392, ligne 14. Après «parts», ajoutez «l'une».
— ligne 19. Au lieu de «le», lisez «les».
— ligne 20. Au lieu de «je n'ay jamais conservé», lisez «je n'ay pu jamais concevoir».
Page 394, ligne 17 du n° 232. Au lieu de «auroit», lisez «avoit».
— ligne 21. Avant «officiers», ajoutez «principaux».
— ligne 23. Après «disposer», ajoutez «promptement».
— ligne 24. Après «plus forte», ajoutez «et laquelle j'ay expliqué à Vostre Éminence».
Page 395, ligne 12. Après «choses», ajoutez «qui sont à faire».
— ligne 20. Au lieu de «puissent», lisez «pussent».
— ligne 21. Au lieu de «[auprès d'elle]», lisez «à Paris».
Page 397, ligne 2. Au lieu de «supplie», lisez «conjure».
— ligne 16. Au lieu de «son serviteur», lisez «ses serviteurs».
— même ligne. Au lieu de «que c'est alors», lisez «que ce seroit alors».
Page 398, ligne 6 du n° 235. Au lieu de «des», lisez «deux».
— ligne 16. Au lieu de «qu'il y auroit», lisez «qui seroit».
Page 400. La lettre du cardinal citée en note n'est pas autographe.
— ligne 20 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «duc d'Harcourt», lisez «comte d'Harcourt».

Page 401, ligne 10. Au lieu de «aucune assemblée», lisez «aucune des assemblées».

— ligne 11. Au lieu de «déclaration», lisez «déposition».

— ligne 25. Au lieu de «je reçois, par vostre dernière lettre, la continuation des bontés de Vostre Éminence», lisez «je reçois, par la lettre de Vostre Éminence du 13 de ce mois, la continuation de ses bontés».

Page 402, ligne 20. Après «expliquer», ajoutez «naïvement».

Page 403, ligne 4 de la réponse du cardinal. Au lieu de «touchant», lisez «pour ce qui regarde».

— ligne 2 du n° 238. Au lieu de «à», lisez «en».

— ligne 3. Au lieu de «instruire», lisez «entretenir».

* — ligne 8. Au lieu de «lettres de crédit», lisez «lettres de cachet».

* — ligne 10. Au lieu de «d'exécution», lisez «d'excitation».

— ligne 13. Avant «prist», ajoutez «ne».

Page 404, ligne 1 du n° 239. Avant «arrivée», ajoutez «heureuse».

— ligne 9. Au lieu de «demain», lisez «après-demain».

— ligne 10. Après «prévosté», ajoutez «de l'hostel».

— ligne 11. Avant «je dois», ajoutez «je crois avoir écrit à Vostre Éminence que l'on ne touchera point à ce qui regarde Moulins-Chapelle».

Page 406, ligne 2. Après «choses», ajoutez «que je luy diray».

— ligne 8 de la réponse du cardinal. Lisez «sur mon sujet»; ajoutez «mais vous ne devez pas vous en mettre en peine, car il est assez public ce que vous croyez de cette personne, laquelle vous [illegible] faire tout ce que vous voudrez; mais, pour moy, j'estime».

Page [illegible], ligne [illegible] du n° [illegible]. Au lieu de «[illegible]», lisez «[illegible]».

Page [illegible], ligne [illegible] du n° 243. Après «trai-[illegible]», ajoutez «[illegible]».

Page [illegible], ligne [illegible]. Au lieu de «question [illegible]», lisez «[illegible]».

Page 409, ligne 16. Au lieu de «pour avoir désapprouvé», lisez «pour n'avoir pas approuvé».

Page 410, ligne 6. Au lieu de «il me sembloit», lisez «il sembloit».

— ligne 9. Au lieu de «l'intention», lisez «la résolution».

— La cote du n° 244 est pièce 175.

Page 412, ligne 25. Au lieu de «pour», lisez «par».

Page 413. Intervertissez l'ordre des deux premiers alinéas du n° 247.

Page 414, ligne 5. Au lieu de «sa», lisez «la».

Page 415, ligne 1. Après «sol», ajoutez «à la poursuivre».

Page 416, ligne 2. Supprimez «mesme».

— ligne 8. Après «faites», ajoutez «en tous rencontres».

— ligne 13. Supprimez la virgule entre «Procureur» et «général».

Page 419, ligne 2 du n° 250. Au lieu de «mon frère», lisez «mes frères».

Page 420, ligne 2 de la réponse du cardinal. Au lieu de «verra», lisez «ostera».

Page 422, ligne 7. Au lieu de «un livre», lisez «une livrée».

— ligne 23. Au lieu de «les», lisez «des».

— ligne 24. Au lieu de «monteront», lisez «montera».

Page 423, ligne 7. Au lieu de «Germain», lisez «Jermyn».

Page 424, ligne 26. Après «assez», ajoutez «pour pouvoir espérer que le Roy soit satisfait sur tous les ordres que Vostre Éminence m'a donnés, particulièrement pour les couvertures de mulets, dont les produits(?) s'avancent assez».

* Page 425, ligne 4. Après «Blavet», supprimez le point de doute.

— ligne 22. Au lieu de «comté», lisez «comte».

— ligne 29. Avant «pour les réunir», ajoutez «soit».

Page 426, ligne 5. Au lieu de «du», lisez «de».

Page 431, lignes 7 et 8 de la réponse du car-

dinal. Au lieu de «ma galerie», lisez «mon écurie».

Page 434, ligne 3 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Charôn», lisez «Charron».

Page 435. La date du n° 258 est 22 mars.

Page 437, ligne 23 de la réponse du cardinal. Au lieu de «lesdites raisons», lisez «vostre moyen».

Page 438. La date du n° 259 est 27 mars.

— ligne 12. Au lieu de «universelle», lisez «de Son Éminence».

Page 439, ligne 3. Au lieu de «quoyque», lisez «mais».

— ligne 15. Supprimez les mots «et cure-oreilles».

— ligne 19. Au lieu de «pour vous, pour», lisez «pour les sieurs».

— ligne 20. Avant «Son Altesse Royale», ajoutez «feu».

— ligne 23. Au lieu de «courrier», lisez «garde».

Page 440, ligne 2. Au lieu de «livres», lisez «sols».

— ligne 17. Au lieu de «auxdits», lisez «audit».

— même ligne. Au lieu de «leur», lisez «luy».

* Page 441. La date de la réponse du cardinal est 8 avril.

— ligne 11. Supprimez «lorsque je vous verray».

Page 442, ligne 2. Après «les sieurs», ajoutez «de».

* — ligne 17. Au lieu de «des huiles», lisez «des Suisses».

* — ligne 4 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «la lettre», lisez «la première lettre».

Page 443, ligne 1 du n° 262. Au lieu de «qui se doit», lisez «que je dois».

— ligne 5. Après «détail», ajoutez «de la conduite».

— ligne 12. Après «bastimens», ajoutez «et».

Page 443, ligne 16. Après «tellement», ajoutez «portée».

Page 444, ligne 6. Au lieu de «par», lisez «pour».

Page 444, ligne 19. Supprimez «[je l'ay tenu]».

— ligne 20. Après «mois», ajoutez «qu'il est».

— ligne 28. Au lieu de «auroit», lisez «avoit».

Page 445, ligne 25. Au lieu de «restablir», lisez «establir».

Page 446, ligne 2. Au lieu de «considération», lisez «satisfaction».

— ligne 11. Au lieu de «pour ce qui», lisez «en tout ce qui».

— ligne 15. Au lieu de «je ne cesseray», lisez «je ne laisseray».

Page 448, ligne 4. Au lieu de «demeureroit», lisez «demeurera».

— même ligne. Au lieu de «nous ne pourrons», lisez «nous ne pouvons».

— ligne 6. Après «supplie», ajoutez «très-humblement».

— ligne 6 du n° 264. Au lieu de «définitive», lisez «décisive».

— ligne 13. Au lieu de «Vous sçavez», lisez «Je crois que vous sçavez».

— ligne 15. Au lieu de «que la guerre luy est nécessaire», lisez «qu'elle luy estoit nécessaire».

— ligne 16. Au lieu de «Après cela», lisez «À présent mesme».

Page 449, ligne 3. Au lieu de «connoistre que», lisez «connoistre combien».

— ligne 7 du n° 266. Au lieu de «C'est ce qui oblige», lisez «C'est ce qui a obligé».

— même ligne. Au lieu de «Figeau», lisez «Figean».

Page 450, ligne 5 du n° 267. Avant «quelque dépense», ajoutez «quelque soin et».

— ligne 9. Au lieu de «terrain», lisez «terroir».

Page 451, ligne 7 du n° 268. Après les mots «m'a fait faire offre», lisez «ou 450,000 livres du sieur Houssot».

Page 452, ligne 15. Au lieu de «demander», lisez «dire».

— ligne 21. Au lieu de «par conséquent», lisez «par ce moyen».

Page 453. La date du n° 270 est 24 octobre.

Page 454, ligne 11 du n° 271. Supprimez le mot «bonnes».

— ligne 12. Avant «partie», ajoutez «bonne».

— ligne 19. Au lieu de «par», lisez «pas».

— Le n° 272 est une lettre originale.

Page 456, ligne 31. Au lieu de «plus de 600,000 livres», lisez «plus de 5 à 600,000 livres».

— ligne 33. Au lieu de «une», lisez «cette».

Page 457, ligne 1 du n° 273. Au lieu de «de ce duché», lisez «du duché».

— ligne 9. Au lieu de «(*un mot illisible*)», lisez «sensés».

— ligne 11. Au lieu de «les matières», lisez «la matière».

— ligne 14. Au lieu de «matières», lisez «affaires».

— ligne 22. Supprimez le mot «ces».

Page 458, ligne 5 du n° 274. Au lieu de «possible», lisez «nécessaire».

— ligne 15. Au lieu de «la différence», lisez «les différences».

— ligne 22. Au lieu de «peinture», lisez «confession».

Page 460, ligne 6. Au lieu de «matière», lisez «nature».

Page 461, ligne 19. Au lieu de «protester», lisez «porter».

— ligne 21. Au lieu de «Cecy est bien», lisez «Vous voyez que cela est bien».

— ligne 24. Au lieu de «de», lisez «ces».

— ligne 34. Au lieu de «surtout si», lisez «mesme si».

Page 462, ligne 3. Au lieu de «concerne», lisez «regarde».

— ligne 22. Au lieu de «que vous veniez. Parce qu'elle contient, il seroit», lisez «que vous verrez par ce qu'elle contient. Il seroit».

Page 463. La date du n° 276 est 29 janvier.

— ligne 2. Au lieu de «pour cela», lisez «pour connoistre cela».

Page 463, ligne 19. Au lieu de «puis», lisez «sinon».

— lignes 25 et 26. Au lieu de «quelques fermes», lisez «cette ferme».

Page 463, lignes 26 et 27. Au lieu de «première», lisez «préférence».

— ligne 27. Au lieu de «600 livres», lisez «1600 livres».

Page 464, ligne 7. Au lieu de «mansuels», lisez «manuels».

— ligne 8. Au lieu de «terrier», lisez «trésor».

— Supprimez la note 2.

Page 465, ligne 4. Au lieu de «renouvellement», lisez «recouvrement».

— ligne 11. Au lieu de «leur», lisez «la».

— ligne 12. Au lieu de «nostre (*un mot illisible*)», lisez «vostre économat».

— ligne 15. Au lieu de «nous sçaurions», lisez «nos rois sçavent».

— ligne 21. Au lieu de «pense», lisez «peut».

Page 474, ligne 35. Au lieu de «l'évêque La Ravaillère», lisez «Lévesque de La Ravallière».

Page 476, ligne 16. Au lieu de «Oudart», lisez «Gérard».

Page 479, ligne 26. Au lieu de «quatrième», lisez «troisième».

Page 480, ligne 11. Supprimez «avocat».

Page 481, ligne 9. Supprimez «sacré».

— même ligne. Au lieu de «le 24 juillet 1678», lisez «mort en 1676».

— ligne 19. Au lieu de «Montlezin», lisez «Montlezun».

— ligne 26. Au lieu de «Sourdis de Chabanac», lisez «Sourdis d'Escoubleau». C'est le fils de M. de Saint-Pouenge qui portait le titre de marquis de Chabannais, et non Chabanac.

Page 491, ligne 1 du n° III. Au lieu de «Mercier», lisez «M. Millet».

— ligne 3. Au lieu de «par le courrier», lisez «par le vostre, de l'estat auquel sont icy les affaires».

— ligne 6. Au lieu de «expédier», lisez «escrire en chiffres».

Page 492, ligne 3. Au lieu de «Éminence. J'envoye», lisez «Éminence, à laquelle, suivant vostre avis, j'envoye».

— même ligne. Supprimez le mot «luy».

Page 492, ligne 5. Au lieu de «il n'y auroit», lisez «n'y ayant».

— ligne 6. Au lieu de «renouvelé ses instructions», lisez «commandé ce jour d'huy».

— ligne 7. Au lieu de «qu'elle ne dise pas que l'on parle en cour», lisez «qu'elle ne désire pas qu'il luy parle autant».

— ligne 9. Au lieu de «finances», lisez «siennes».

— ligne 4 de la lettre datée de Poitiers. Au lieu de «de Son Éminence», lisez «que Son Éminence vous a faits».

— ligne 8. Au lieu de «qu'il y en a eu de supposées», lisez «qu'il y a de la supposition».

— lignes 9 et 10. Au lieu de «n'aurez manqué aucune occasion de luy faire voir la sincérité de mes actions et de luy répondre», lisez «n'aurez pas manqué, connoissant comme vous le faites la sincérité de mes actions, de luy répondre».

— ligne 18. Au lieu de «Scyron», lisez «Seyron».

— ligne 24. Au lieu de «tous autres hommes», lisez «mon honneur».

Page 493, ligne 3. Au lieu de «concernant», lisez «contre».

— ligne 4. Au lieu de «la mesme lettre», lisez «le mesme extrait».

— ligne 8. Au lieu de «ces hommes et celuy», lisez «son service et de celuy».

— ligne 10. Au lieu de «ma part», lisez «nettement».

— ligne 11. Le mot «aspiré» est douteux.

— même ligne. Au lieu de «seroit», lisez «s'est».

— ligne 13. Après «très-volontiers», ajoutez «d'un pas égal».

— ligne 16. Au lieu de «soumettre (?)», lisez «soupçonner».

— ligne 2 du n° IV. Supprimez le mot «comme».

Page 494, ligne 2. Au lieu de «bonté», lisez «beauté».

Page 495, ligne 3 de la lettre autographe. Avant «fidélité», ajoutez «mienne».

— ligne 9. Au lieu de «*et Regis*», lisez «*nostri Regis*».

Page 495, ligne 10 de la 2ᵉ lettre. Au lieu de «prononcés», lisez «prouvés».

Page 496. La date du n° V doit être erronée; cette pièce paraît devoir être du mois de novembre.

— ligne 6 Au lieu de «bien et de fortune», lisez «bien, d'honneur et de fortune».

— ligne 7. Au lieu de «en toutes choses, contre tout», lisez «envers et contre tout».

Page 497, ligne 11. Au lieu de «sa réputation», lisez «leur réputation».

— ligne 12. Au lieu de «qu'elles», lisez «qu'il (*sic*)».

— La cote du n° VI est fol. 246.

Page 498, ligne 1. Au lieu de «suffisoient», lisez «suffisent».

— ligne 20. Au lieu de «pourrois», lisez «pouvois».

Page 499, ligne 34. Au lieu de «promis», lisez «fait espérer».

Page 500, ligne 6. Après «des aydes», ajoutez «à cause de la conversion du droit de Maubeuge».

— même ligne. Au lieu de «courant», lisez «comptant (?)».

— ligne 14. Au lieu de «de Saussay», lisez «du Saussay».

— ligne 15. Au lieu de «je l'ay fait», lisez «je les ay fait».

— ligne 22. Avant «M. de Caumont», ajoutez l'alinéa suivant: «Vostre Éminence m'avoit fait mettre sur mon mémoire qu'il estoit important d'envoyer une lettre un peu forte au clergé pour le presser de délibérer sur le don à faire au Roy, s'il luy plaist de charger quelqu'un des secrétaires d'Estat de nous la faire tenir.».

Page 501. La pièce commençant ligne 8 est une lettre autographe.

— ligne 13. Au lieu de «l'insuffisance», lisez «l'impuissance».

Page 502, ligne 12. Avant «légitimes», ajoutez «assez».

Page 502, lignes 13 et 14. Supprimez les crochets.

— ligne 23. Au lieu de «je n'y suis qu'autant», lisez «j'y suis, sinon autant».

Page 502, ligne 27. Au lieu de «sçait», lisez «sçachant».
— ligne 30. Au lieu de «prendre ce qui», lisez «prendre sur ce qui».
Page 503, ligne 3 du n° VIII. Au lieu de «Mgr», lisez «M.».
Page 505, ligne 13. Après «contumace», ajoutez «et qu'il est prest d'estre condamné».
— ligne 20. Après «donnés», ajoutez «puisque je suis à elle plus que personne du royaume».
Page 506, ligne 9 de la lettre datée de Montpellier. Au lieu de «province», lisez «bourse».
Page 507, ligne 1. Au lieu de «connexes», lisez «contextes».
— ligne 4. Au lieu de «loin», lisez «bien».
— ligne 6. Au lieu de «Meulles», lisez «Mailloc».
— ligne 33. Au lieu de «deux», lisez «des».
Page 508, ligne 1. Au lieu de «ils ont», lisez «ils ont aussy».
— ligne 6 de la lettre datée de Paris. Après «depuis», ajoutez «peu».
— ligne 15. Au lieu de «par tout le monde pour le», lisez «partout le nom de».
Page 510, ligne 13. Au lieu de «Villequoy», lisez «Villecoy», et, au lieu de la note 6, lisez «Villecoy (Ferme de), canton Orgères, dép. Loiret».
— ligne 25. Au lieu de «connexes», lisez «contextes».
— même ligne. Au lieu de «avant», lisez «devant».
Page 511, ligne 2. Au lieu de «Villequoy», lisez «Villecoy».
— ligne 22. Au lieu de «Belangant», lisez «Belangaut».
— ligne 27. Au lieu de «admis», lisez «advis».
— ligne 33. Au lieu de «de plus», lisez «depuis».
— ligne 37. Au lieu de «Vicuvi», lisez «Vidvy».
Page 512, ligne 4. Au lieu de «Villequoy», lisez «Villecoy».
Page 512, ligne 19. Au lieu de «Lautrivière», lisez «Laubrivière».
— ligne 20. Au lieu de «Boisguion», lisez «Boisguron».
— ligne 21. Au lieu de «Monhenry de Chartres», lisez «Monheury de Chastres».
— ligne 26. Au lieu de «payé», lisez «purgé».
Page 513, ligne 1. Au lieu de «Villequoy», lisez «Villecoy».
— ligne 3 de la lettre datée de Paris. Au lieu de «avez», lisez «aviez».
— ligne 30. Au lieu de «a écrite», lisez «avez écrite à».
— même ligne. Au lieu de «aux réprimandes», lisez «des réprimandes».
— ligne 34. Au lieu de «son interrogatoire», lisez «l'interrogatoire» et supprimez la virgule qui suit.
Page 515, ligne 35. Au lieu de «baudriers», lisez «cordons».
— ligne 36. Le nom «Bridieu» est douteux.
Page 516, ligne 11. Au lieu de «le faire», lisez «se faire».
— ligne 5 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «343», lisez «234».
Page 517, ligne 35. Au lieu de «des deux», lisez «de deux».
Page 518, ligne 11. Au lieu de «ordonné d'autres», lisez «ordonné cinq autres».
— ligne 1 du n° XIII. Au lieu de «de me venir voir», lisez «de venir».
— ligne 2. Supprimez le mot «devoir».
— ligne 4. Au lieu de «n'auroit pas moins pu faire», lisez «n'auroit pu moins faire».
— ligne 9. Au lieu de «nous ne devons voir l'un et l'autre que», lisez «nous ne devons avoir l'un et l'autre pour but que».
— ligne 12. Au lieu de «je souhaitois», lisez «je souhaite».
— ligne 13. Au lieu de «amicalement», lisez «civilement».
Page 521, ligne 20. Au lieu de «à Andouillé», lisez «et Andouillé» et supprimez la virgule qui suit.
— ligne 39. Supprimez le mot «grand».

Page 522, ligne 1. Au lieu de «septembre», lisez «décembre».
— ligne 14. Au lieu de «juillet», lisez «juin».
— ligne 15. Au lien de «bois Bouchard», lisez «Bois-Bouchard».
— ligne 16. Au lieu de «plaines», lisez «plesses».
— ligne 27. Au lieu de «Bidaut», lisez «Bibaut».
— lignes 39 et 41. Au lieu de «Berryer», lisez «Bévier».
Page 523, ligne 11. Au lieu de «les domaines de Ham, affermés», lisez «le domaine de Ham, affermé».
— ligne 24. Au lieu de «emmeuler», lisez «emmeublir».
Page 524, ligne 11. Au lieu de «Berryer», lisez «Bévier».
— ligne 32. Au lieu de «copse?», lisez «cosse».
— ligne 35. Au lieu de «1650», lisez «1654».
Page 524, ligne 39. Supprimez la virgule entre «SEL» et «BROUAGE».
Page 525, ligne 37. Au lieu de «très-fonds», lisez «tréfonds».
Page 526, ligne 34. Au lieu de «les pensions», lisez «la pension».
Page 527, ligne 36. Au lieu de «600,000 livres», lisez «60,000 livres».
— lignes 40 et 42. Au lieu de «Amiens», lisez «Anvers».
Page 528, ligne 19. Au lieu de «place», lisez «plats».
— ligne 22. Après «lieutenant», ajoutez «général».
— ligne 27. Avant «Les appointemens», ajoutez l'alinéa suivant : «Les appointemens et émolumens de la charge de gouverneur de la ville, chasteau et citadelle de la Fère».
Page 529. Dans toute la partie du compte relative aux EFFETS DE ROME, au lieu de «livres», lisez «escus».
— ligne 11. Au lieu de «*Mancini*» lisez «*Manucci*».
— ligne 13. Au lieu de «*Valaiti*», lisez «*Valenti*».
— ligne 17. Avant «*col*», ajoutez «*d'uficio*».

TOME DEUXIÈME.

Page CLXXXIX, ligne 3. Au lieu de «en poste pour préparer», lisez «en poste P. pour préparer».
— lignes 5 et 6. Au lieu de «séjournera à la ville de Nantes, jusqu'à nouvel ordre», lisez «séjournera, et de la ville de Nantes jusqu'à nouvel ordre».
— ligne 7. Au lieu de «et le choix», lisez «et faire choix».
Page CXC, ligne 10. Supprimez les mots «importance et».
— ligne 14. Au lieu de «confiance», lisez «créance».
— ligne 22. Après «Pellisson», ajoutez en marge «et Bernard».
— ligne 30. Au lieu de «Saint-Mars», lisez «Saint-Mauri» et faites la même correction jusqu'à la page CXCVI.
— L'avant-dernier paragraphe et le dernier, jusqu'à «Chouppes», doivent être intervertis.
Page CXC. La fin du dernier paragraphe, depuis «Chouppes», est en marge et se rapporte plutôt à ce qui commence à la page CXCI.
Page CXCI, ligne 15 du n° II. Au lieu de «ses», lisez «ces».
— ligne 17. Au lieu de «Sa Majesté donne», lisez «Sa Majesté a donné».
Page CXCII, lignes 7 et 8. Au lieu de «toutes les routes», lisez «toute la route».
— ligne 12. Au lieu de «fera», lisez «ira».
— ligne 21. Entre les mots «la maison du» et «et ensuite», il y a un blanc au manuscrit.
— ligne 26. Entre les mots «arrester lesdits» et «afin», il y a un blanc au manuscrit.
Page CXCII, ligne 29. Entre les mots «desdits» et «des gens», il y a un blanc au manuscrit.

Page CXCII, ligne 33. Au lieu de «et scellé», lisez «ce scellé».

— même ligne. Au lieu de «ordres», lisez «autres».

Page CXCIII, ligne 1. Au lieu de «s'y», lisez «l'y».

— lignes 21 et 23. Au lieu de «M. le chancelier», lisez «M. de Montausier».

— ligne 31. Après «ordonnées», ajoutez «et exécutées».

Page CXCIV. La cote du n° II est carton 3.

— Certains alinéas de la pièce III sont intervertis; on devra les rétablir ainsi qu'il suit : après le 5e alinéa, placer le 17e, puis le 6e, le 16e, et enfin le 18e et le 19e. Enfin les alinéas 7, 8 et les sept suivants doivent être reportés page CXCVI, avant l'alinéa «Établir un exempt».

— ligne 3 de la 2e colonne des notes, supprimez «D'une autre écriture».

— ligne 4. Au lieu de «contrôle», lisez «Conseil».

Page CXCV, ligne 8. Au lieu de «Loire», lisez «levée».

— ligne 11. Au lieu de «sortir», lisez «partir».

— ligne 12. Au lieu de «(*sic*)», lisez «après que S. M. en sera partie, sans ordre du Roy».

— ligne 5 de la 1re colonne et ligne 6 de la 2e colonne des notes. Supprimez «D'une autre écriture».

Page CXCVI, ligne 4. Au lieu de «gardes», lisez «guides».

— Supprimez la ligne 12.

— ligne 21. Au lieu de «avec les», lisez «chez lesdits».

— La cote du n° III est carton 3.

— ligne 1 de la note 1. Supprimez «D'une autre écriture».

Page CXCVII, ligne 12. Au lieu de «doit», lisez «du».

— ligne 4 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Vouvent», lisez «Vouvant, dép. Vendée».

Page CXCVIII, ligne 16. Au lieu de «intendans», lisez «surintendans».

Page CXCIX, ligne 19. Après «Sa Majesté» ajoutez «en diligence».

Page CXCIX. La cote de la pièce citée dans la note 4 est carton 4.

— lignes 8 et 9. Supprimez les mots «et paraît être de la main de Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre».

Page CC, ligne 18 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «dix», lisez «douze».

— ligne 19. Au lieu de «voudroient», lisez «voudront».

— ligne 28. Au lieu de «fermiers», lisez «fermes».

Page CCI, ligne 30. Au lieu de «ès ordonnances», lisez «est des ordonnances».

Page CCII, ligne 15. Au lieu de «faits», lisez «finis».

— En marge du n° IV, ajoutez «M. le cardinal, surintendant. Bâtimens de Vaux et Belle-Isle. Charge de général des galères».

Page CCIV, ligne 1. Au lieu de «mesme fait», lisez «mesme a fait».

— ligne 8. Au lieu de «confisquer», lisez «saisir et confisquer».

— même ligne. Au lieu de «saisit», lisez «surprend passées».

Page CCV, ligne 13. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».

Page CCVI, ligne 4. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».

— ligne 27. Au lieu de «admis», lisez «d'advis».

— ligne 29. Au lieu de «communs», lisez «commencés».

Page CCVII, ligne 2 de la note 1. Au lieu de «La Beaune», lisez «La Baulme».

— ligne 4. Au lieu de «Regnard», lisez «Renard».

— même ligne. Au lieu de «Besnard», lisez «Bénard».

— ligne 2 de la note 2. Au lieu de «Gisaucourt», lisez «Gizancourt».

Page CCVIII, ligne 6. Au lieu de «La réunion», lisez «Le renvoi».

— ligne 8. Au lieu de «menacer», lisez «ménager».

Page ccviii, ligne 11. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».
— ligne 14. Au lieu de «manquera», lisez «manquant».
— même ligne. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».
— ligne 21. Au lieu de «l'achat», lisez «l'adjudication».
— ligne 34. Au lieu de «unies», lisez «souveraines».
Page ccix, ligne 12. Au lieu de «déficit», lisez «détail».
— ligne 15. Au lieu de «déduire», lisez «déduisist».
— ligne 18. Au lieu de «suivant les titres», lisez «sur les terres».
— ligne 35. Au lieu de «n'avoient», lisez «n'auront».
Page ccxii, ligne 48 du n° VIII. Au lieu de «de très», lisez «divers».
Page ccxiii, ligne 4. Au lieu de «tenir», lisez «jouer».
Page ccxiv, ligne 30. Au lieu de «découvre», lisez «découvrit».
Page ccxv, ligne 12. Le mot «succès» est douteux.
— ligne 26. Au lieu de «trésoriers», lisez «receveurs».
Page ccxvii, ligne 17. Après «au vray», ajoutez «de l'Espargne».
— ligne 18. Supprimez le mot «royal».
Page ccxxi, ligne 1. Supprimez le mot «sa».
Page ccxxv, ligne 6. Après «million», ajoutez «ou douze cent mille livres».
Page cclviii, ligne dernière. Au lieu de «d'Alsace, le débitent», lisez «d'Alsace» et, à la ligne, «Le débit».
Page cclx, ligne 10. Au lieu de «Honfleur», lisez «Harfleur».
— ligne 22. Au lieu de «[aunes]», lisez «livres».
— ligne 27. Après «privilège», ajoutez «*Id.* des Basques».
— ligne 32. Au lieu de «soutenir», lisez «ruinent».
Page cclxi, ligne 26. Au lieu de «Hervart», lisez «Gomart».
Page cclxi, ligne 37. Après «France», ajoutez «en écrire en France».
Page cclxiii, ligne 15. Au lieu de «ces marques», lisez «ses marques».
— ligne 37. Au lieu de «quelque part», lisez «quelque peu».
Page cclxiv, ligne 6. Au lieu de «xve», lisez «xive».
— ligne 16. Au lieu de «Bedjapour», lisez «Bisnagar(?)».
Page cclxv, ligne 10. Au lieu de «conquérir et découvrir», lisez «découvrir et conquérir».
— lignes 25 et 26. La date «1578» est indiquée au manuscrit «158.», et les mots «Alcazar-Kébir» par un blanc.
Page cclxvi, ligne 2. Au lieu de «rive», lisez «vue».
Page cclxvii, ligne 2. Au lieu de «un vaisseau françois qu'un», lisez «en vaisseaux françois qu'en».
— ligne 25. Au lieu de «réflexions», lisez «réflexion».
— ligne 31. Au lieu de «de 50 sols», lisez «des 50 sols».
Page cclxx, ligne 8. Au lieu de «15 millions», lisez «1,500,000 livres».
Page cclxxii, ligne 12. Au lieu de «honoraires», lisez «souveraines».
— ligne 13. Au lieu de «par présidens», lisez «premiers présidens».
Page cclxxv. Lignes 2 à 4 de la note 2. Au lieu de «Il faut croire... Limoges», lisez «Les trois intendances de Poitiers, Limoges, Montauban, furent réunies depuis octobre 1662 jusqu'en janvier 1664».
Page 2, ligne 18. Au lieu de «ces», lisez «les».
— ligne 29. Au lieu de «ladite», lisez «leur».
— ligne 30. Au lieu de «ladite liquidation», lisez «lesdites liquidations».
— ligne 36. Au lieu de «du seul trésorier», lisez «les seuls trésoriers».
Page 3, ligne 15 du n° 2. Au lieu de «perfectionnant», lisez «perfectionner».
Page 4, ligne 19. Au lieu de «conseillers royaux», lisez «contrôleurs généraux».

Page 4, ligne 24. Après «espargneroit», lisez «encore».

— ligne 26. Au lieu de «des finances», lisez «de finances».

Page 5. La cote du n° 2 est fol. 7.

* Page 6, à la suscription du n° 5. Au lieu de «INTENDANT À POITIERS», lisez «INTENDANT À MONTAUBAN».

* Page 7, ligne 8. Au lieu de «donner... par jour», lisez «donner six sols par jour».

* Page 8, ligne 2 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «à Bourges (1661), en Auvergne (1664)», lisez «à Bourges (1659-1663), en Auvergne (1664-1667)».

Page 9, ligne 7. Au lieu de «et commis», lisez «ou commis».

Page 10, ligne 3 de la réponse du Roi. Au lieu de «parle», lisez «porte».

Page 11. La date du n° 8 est 28 août.

— ligne 9. Au lieu de «vu», lisez «cru».

— ligne 16. Avant «principaux», ajoutez «deux».

Page 12. La cote du n° 8 est S. F., 3700, fol. 16.

— La note sur M. de Choisy est inexacte. Voyez la note de la page 866 de ce même tome, 2e partie.

* — note 3. Au lieu de «né en 1622... mort en 1685», lisez «né en 1626... mort le 22 décembre 1673».

Page 14, ligne 3 du n° 11. Après «nonobstant», ajoutez «toutes».

— ligne 5. Au lieu de «lenteurs», lisez «longueurs».

* — ligne 4 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «33», lisez «38».

* — Supprimez la note 4 et lisez à la place : «Françoise Mignot, veuve du maréchal de L'Hôpital (voyez tome I, page 370). Elle avait inspiré à Denis Talon une passion à laquelle Fléchier fait plusieurs fois allusion dans ses *Mémoires sur les grands jours de Clermont*. — Denis Talon n'épousa mademoiselle Favier du Boulay qu'en décembre 1671».

Page 15. La date de la réponse du Roi est 30 août.

— La cote du n° 11 est S. F., 3700, fol. 14 v°.

Page 16, ligne 9. Au lieu de «répéter», lisez «vous répliquer».

— ligne 4 du n° 13. Au lieu de «à d'autres qu'à eux», lisez «avec d'autres qu'avec eux».

Page 17, ligne 3. Après «celuy», ajoutez «du total».

Page 18, ligne 12. Au lieu de «examinés et poursuivis», lisez «examinés en détail et pénétrés».

— ligne 25, avant «de Bourgogne», ajoutez «des maisons».

Page 19, ligne 1. Au lieu de «sa», lisez «la».

— ligne 22. Au lieu de «yeux», lisez «seings».

— ligne 27. Au lieu de «s'enrichissoient», lisez «s'enrichirent».

— ligne 32. Au lieu de «en 1630. Cette prodigieuse surcharge des dépenses», lisez «en 1630, cette prodigieuse surcharge des peuples tournant seulement au profit de quelques particuliers, et non à la décharge des dépenses».

— ligne 33. Supprimez «[s'étoit produite]».

Page 21, ligne 9. Au lieu de «brouillons», lisez «brouilleries».

— ligne 38. Au lieu de «exacte», lisez «naïve».

Page 22, ligne 18. Au lieu de «estoit», lisez «est».

— ligne 33. Au lieu de «se trouva», lisez «se trouvoit».

— ligne 35. Au lieu de «retard», lisez «reculement».

Page 24, ligne 6. Au lieu de «qu'il exerça», lisez «qui l'exerça».

Page 25, ligne 5. Au lieu de «au traité», lisez «le traité».

— ligne 7, au lieu de «de tous les emplois», lisez «de ses emplois».

— ligne 8. Au lieu de «règle», lisez «règlement».

Page 26, ligne 1. Au lieu de «faire. Il [Servien]», lisez «en sorte qu'après divers efforts inutiles que le sieur Servien tenta de faire, il».

— ligne 15. Avant «dépenses», ajoutez «les».

Page 26, ligne 28. Au lieu de «Charain (?)», lisez «de Chaslain».

— ligne 33. Au lieu de «dudit Servien», lisez «dudit sieur Servien, contre ledit sieur Fouquet».

— ligne 34. Après «dudit», ajoutez «sieur».

Page 27, ligne 1. Le mot «vu» est douteux.

— ligne 8. Au lieu de «Dans», lisez «Dès».

— ligne 22. Au lieu de «l'homme de», lisez «l'homme du sieur».

— ligne 37. Au lieu de «[partie]», lisez «trentaine».

Page 28, ligne 13. Au lieu de «reculées», lisez «vastes».

— ligne 24. Au lieu de «ces excès», lisez «cet excès».

Page 29, ligne 4. Supprimez «[jusqu']».

Page 29, ligne 13. Au lieu de «soutenir tous les», lisez «sommes sous les».

— ligne 29. Au lieu de «400,000 livres», lisez «4,000,000 livres».

— ligne 38. Au lieu de «3,751,317 livres», lisez «7,351,317 livres».

Page 30, ligne 1. Au lieu de «3,751,317 livres», lisez «7,351,317 livres».

— ligne 20. Supprimez «sols».

Page 32, ligne 7. Au lieu de «prétextes», lisez «protestations».

— ligne 23. Au lieu de «par ses», lisez «par les».

— ligne 24. Après «par», ajoutez «tous».

— ligne 30. Au lieu de «du mois», lisez «au mois».

— ligne 31. Au lieu de «1,200,000 livres», lisez «120,000 livres».

Page 33, ligne 10. Au lieu de «ses particuliers», lisez «ses plus particuliers».

— ligne 1 du chapitre III. Au lieu de «du sieur», lisez «dudit».

— ligne 3. Au lieu de «ses Estats», lisez «son Estat».

— ligne 4. Au lieu de «son Conseil», lisez «ses Conseils».

Page 34, ligne 2. Au lieu de «ses», lisez «ces».

Page 34, ligne 3. Au lieu de «qualités», lisez «parties».

— ligne 4. Après «minorité», remplacez le mot «et» par une virgule.

— ligne 5. Au lieu de «courir», lisez «courre».

— ligne 22. Au lieu de «apportoit», lisez «apporta».

— ligne 24. Au lieu de «trouvoient», lisez «trouvèrent».

— ligne 26. Après «aliénations», ajoutez «considérables».

— ligne 29. Les mots «charges aliénées sur les gabelles» sont douteux.

— ligne 37. Au lieu de «des taxes», lisez «de toutes taxes».

Page 35, ligne 2. Au lieu de «sols», lisez «et».

— ligne 5. Au lieu de «Toutes ces aliénations», lisez «Toutes les aliénations».

Page 36, ligne 22. Au lieu de «estoient», lisez «seroient».

— ligne 29. Au lieu de «invitoient», lisez «résistoient».

— ligne 33. Au lieu de «pour les fins du procès», lisez «pour luy faire son procès».

Page 37, ligne 19. Au lieu de «il seroit impossible», lisez «il estoit impossible».

— ligne 20. Au lieu de «ayant la principale», lisez «ayant sa principale».

Page 38, ligne 3. Après «proposer», ajoutez «luy-mesme au Roy».

Page 39, ligne 19. Au lieu de «pour sceller», lisez «faire sceller».

Page 40, ligne 25. Au lieu de «il se déclara», lisez «il déclara».

Page 42, ligne 37. Au lieu de «les rigueurs», lisez «la rigueur».

Page 43, ligne 10. Au lieu de «d'eux-mesmes, pour l'avenir, une conduite directement contraire à celle qu'ils avoient tenue jusqu'à présent», lisez «d'autres mesures, pour leur conduite, directement contraires à celles qu'ils avoient tenues jusqu'à présent».

— ligne 21. Au lieu de «approuvées», lisez «expédiées».

Page 43, ligne 35. Au lieu de «de l'Hostel de Ville», lisez «sur l'Hostel de Ville».

Page 44, ligne 8. Au lieu de «qu'il y eust une», lisez «qu'il y eust eu une».

— ligne 25. Au lieu de «ces mesmes ordres seront donnés», lisez «ce mesme ordre sera observé».

— ligne 36. Avant «chapitres», supprimez le mot «des».

Page 45, ligne 7. Au lieu de «article bastimens», lisez «artillerie, bastimens».

— ligne 13. Avant «l'assignation», supprimez le mot «où».

— ligne 14. Supprimez les mots «qui sont cotés».

— lignes 15 et 16. Au lieu de «des dépenses», lisez «de dépense».

— ligne 16. Au lieu de «assigné», lisez «assignée».

— même ligne. Au lieu de «du registre-journal et [du registre]», lisez «des registres-journal et».

Page 46, ligne 4. Au lieu de «trouvoient», lisez «trouveroient».

— ligne 10. Après «réduisit», ajoutez «à un sol et dix-huit deniers par livre».

— ligne 32. Au lieu de «présidens», lisez «principaux».

Page 47, ligne 11. Avant «Renard», supprimez «de».

— ligne 13. Au lieu de «Cuissot», lisez «Guissotte».

— ligne 14. Au lieu de «de Bossu-Le-Iau», lisez «Le Bossu Le Jau».

— ligne 15. Au lieu de «Beausson», lisez «Baussan».

— ligne 16. Au lieu de «Verdier», lisez «du erdier».

— ligne 18. Au lieu de «MM. Rafollis, Roquesante», lisez «M. Raphelis de Roqueante».

— ligne 26. Au lieu de «passoient», lisez «passèrent».

— ligne 32. Au lieu de «prescrites», lisez présentes».

Page 48, ligne 38. Au lieu de «advisé de connoistre», lisez «advisé de vouloir connoistre».

Page 49, ligne 3. Au lieu de «ses conseils», lisez «son Conseil».

— ligne 9. Au lieu de «de Bourgogne et de celles de Languedoc», lisez «de Languedoc, et ensuite de Bourgogne».

— ligne 13. Au lieu de «exécutèrent», lisez «exécutent à présent».

— ligne 18. Après «tout autre», ajoutez «que luy».

— ligne 22. Au lieu de «les grandes», lisez «ces grandes».

— même ligne. Au lieu de «estably», lisez «restably».

— ligne 28. Au lieu de «par conséquent», lisez «pour lesquels ils».

— ligne 30. Au lieu de «du royaume et», lisez «dans lesquels il».

— ligne 33. Lisez «prince, n'a jamais remis aucun de ces Conseils, n'a jamais tesmoigné aucune impatience de le finir, n'a jamais».

— ligne 34. Après «qu'il a données», ajoutez «pour les tenir».

— ligne 37. Au lieu de «s'eschapper», lisez «eschapper».

— même ligne. Au lieu de «jamais», lisez «pas».

— lignes 37 et 38. Au lieu de «ramener», lisez «retrancher».

— ligne 39. Au lieu de «des discours», lisez «du discours».

Page 50, ligne 3. Après «commerce», lisez «au dehors».

— ligne 16. Au lieu de «les vaisseaux», lisez «ses vaisseaux».

Page 51, ligne 3. Au lieu de «fissent les instances», lisez «fissent instances».

— ligne 6. Au lieu de «ensuite», lisez «ensemble».

— ligne 10. Au lieu de «les forces», lisez «ses forces».

— ligne 16. Au lieu de «quelques», lisez «quatre».

Page 52, ligne 5. Après «tonneau», ajoutez «et fret» et supprimez «tous».

— ligne 16. Au lieu de «erre», lisez «vie».

— ligne 18. Au lieu de «promesse», lisez «parole».

Page 52, ligne 25. Au lieu de «29», lisez «28».

— ligne 27. Au lieu de «des finances», lisez «de finances».

Page 53, ligne 13. Au lieu de «pas esté», lisez «pu estre».

— ligne 16. Après «il seroit», ajoutez «assez».

— ligne 26. Au lieu de «d'en faire faire», lisez «d'en faire tenir».

Page 54, ligne 17. Au lieu de «voyages particuliers, extraordinaires et inopinés», lisez «voyages, parties extraordinaires et inopinées».

— ligne 21. Au lieu de «dettes», lisez «livres».

Page 55, ligne 11. Au lieu de «pour bien connoistre», lisez «pour bien faire connoistre».

— ligne 23. Au lieu de «fort», lisez «tout».

— ligne 30. Au lieu de «vu», lisez «cru».

* Page 56, lignes 1 et 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «en 1684. Mort en 1699, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans», lisez «en 1685. Mort le 2 septembre 1699, à l'âge de quatre-vingt-trois ans».

Page 57, ligne 10. Au lieu de «langueur», lisez «longueur».

— ligne 16. Au lieu de «continuer», lisez «confirmer».

— ligne 24. Au lieu de «s'y trouveroient», lisez «se trouveroient».

— ligne 15 de la note 2. Supprimez les crochets.

* — La cote de la pièce citée dans la note 2 est n° 709, vol. 35.

Page 58, ligne 12. Au lieu de «perdroit», lisez «perdoit».

— ligne 23. Au lieu de «avoit fait», lisez «en avoit fait».

— ligne 25. Au lieu de «les peuples», lisez «ses peuples».

— ligne 26. Au lieu de «1 million», lisez «ce million».

Page 59, ligne 15. Au lieu de «seroit», lisez «feroit».

— ligne 23. Au lieu de «ses avis», lisez «son avis».

Page 60, lignes 9 et 10. Lisez «jouissances, des aliénations de la moitié».

— ligne 14. Après «question», ajoutez «du remboursement».

— ligne 24. Au lieu de «tous ses revenus», lisez «tout son revenu».

— même ligne. Au lieu de «montoient», lisez «montoit».

— ligne 25. Au lieu de «trouvoient», lisez «trouvoit».

— ligne 26. Au lieu de «qu'ils estoient augmentés», lisez «qu'il estoit augmenté».

— ligne 31. Au lieu de «ses revenus», lisez «son revenu».

— ligne 32. Au lieu de «ils estoient augmentés», lisez «il estoit augmenté».

Page 61, ligne 1. Au lieu de «vivoient», lisez «vivent».

— ligne 2. Au lieu de «d'administration», lisez «de jurisdiction».

— ligne 3. Au lieu de «causoient», lisez «causent».

— ligne 4. Au lieu de «donnoient», lisez «donnent».

— lignes 9 et 10. Au lieu de «61 millions», lisez «6 millions».

Page 62, ligne 7. Au lieu de «bons», lisez «beaux».

— ligne 10. Lisez «naturelle à s'adonner aux sciences».

— ligne 15. Au lieu de «excellente», lisez «extraordinaire».

— ligne 21. Au lieu de «privée», lisez «particulière».

— même ligne. Après «où seront», ajoutez «déduits (?)».

— ligne 24. Au lieu de «dès son vivant mesme, sa vertu», lisez «dès son vivant, sa vertu mesme».

Page 63, ligne 5. Au lieu de «ses Estats et dans ses finances», lisez «les Conseils ordinaires des finances,».

— lignes 6 et 7. Au lieu de «sacrifié sans en réserver», lisez «serré (?) en réserve».

— ligne 23. Au lieu de «trouveroit», lisez «trouvera».

Page 63, ligne 29. Au lieu de «habilement», lisez «heureusement».

— ligne 34. Au lieu de «intérieur», lisez «entière».

Page 64, ligne 1. Au lieu de «offroit», lisez «offrit».

— ligne 3. Au lieu de «porter», lisez «partir».

— ligne 16. Au lieu de «rien ne pouvoit», lisez «rien n'y pouvoit».

— ligne 19. Au lieu de «que Sa Majesté n'en pouvoit faire», lisez «que celles que Sa Majesté pouvoit faire».

— ligne 30. Au lieu de «feroit», lisez «feroit faire».

Page 65, ligne 8. Au lieu de «et estats approuvés», lisez «etc., à percevoir».

— ligne 17. Au lieu de «des finances», lisez «de finances».

— ligne 1 du § 3 de la 1re colonne. Au lieu de «des tailles», lisez «en tailles».

Page 66, ligne 1 du § 6 de la 2e colonne. Supprimez les crochets.

— ligne 5 du § 7. Au lieu de «leurs bastimens», lisez «les bastimens».

— ligne 1 du § 8. Au lieu de «restauré», lisez «retiré».

— ligne 3. Au lieu de «employa», lisez «employe».

— ligne 4. Au lieu de «fit», lisez «fera».

— ligne 2 du § 9. Au lieu de «fort active», lisez «toute entière».

— ligne 5 du § 11. Au lieu de «une application», lisez «un soin».

— ligne 1 du § 14. Au lieu de «plus», lisez «pas».

Page 67, lignes 1 et 2 du § 15 de la 2e colonne. Lisez «grande réputation d'abondance».

— ligne 2 du texte. Au lieu de «qu'on a vu», lisez «que c'est».

— ligne 15. Au lieu de «le droit», lisez «le don du feu Roy».

— ligne 17. Au lieu de «le privilège», lisez «ledit pays».

— lignes 18 et 19. Au lieu de «y fit aussitost passer des», lisez «a fait aussitost préparer deux».

Page 70, ligne 2 du n° 17. Au lieu de «Cauvin», lisez «Camin (?)».

* — Supprimez la note 2 et remplacez-la par la note 1 de la page 512 de ce même tome, 2e partie.

Page 71, ligne 6. Avant «autant», ajoutez «et à les augmenter».

— La cote du n° 18 est tome I.

— ligne 2 de la note 3. Au lieu de «Chamilly», lisez «Chamillart».

Page 73. La cote du n° 20 est fol. 407.

* — ligne 4 de la note 1. Au lieu de «(1661 à 1665)», lisez «(1664 à 1665)».

Page 74. La cote du n° 22 est fol. 475.

— ligne 10 du n° 23. Au lieu de «voyez», lisez «trouverez».

Page 76, ligne 4. Au lieu de «collection», lisez «collecte».

— La cote du n° 25 est fol. 552.

* — La date du n° 26 est 30 octobre.

Page 77. La date du n° 28 est 5 novembre.

— ligne 9. Au lieu de «présence est», lisez «présence y est».

— La cote est fol. 583.

— ligne 2 du n° 29. Au lieu de «des titres», lisez «du titre».

Page 81, ligne 6 du n° 34. Au lieu de «celle du sieur Le Comte», lisez «celles des sieurs Le Comte et de Finix».

Page 84, ligne 5. Au lieu de «les précédens soient expirés», lisez «le précédent soit expiré».

— ligne 9. Au lieu de «intendants», lisez «justices (?)».

— ligne 10. Au lieu de «des finances», lisez «de France».

— ligne 23. Au lieu de «choses», lisez «charges».

— ligne 28. Supprimez «de finances».

— lignes 30 et 31. Au lieu de «les intendans de finances», lisez «l'intendant des finances qui a ce département».

— ligne 31. Au lieu de «conseillers», lisez «conseillers d'Estat».

— ligne 33. Au lieu de «Les estats de finances», lisez «Les estats des finances».

Page 85, ligne 1. Avant «brevets», ajoutez «rôles des».

Page 85, ligne 2. Au lieu de «des résignans», lisez «de résignation».
— ligne 4. Après «général», lisez «et envoyés(?)».
— ligne 6. Au lieu de «receveurs généraux», lisez «grands maitres».
— lignes 6 et 7. Supprimez les crochets.
— ligne 9. Après «les édits», ajoutez «les plus (*un mot illisible*)».
— ligne 16. Au lieu de «revenus», lisez «pièces».
— ligne 23. Au lieu de «l'arresté», lisez «l'approbation».
— ligne 28. Avant «Elle règle», ajoutez «1°».
Page 86, ligne 1. Après «précédent», ajoutez «La recette est composée de tout ce qui a esté payé au Trésor royal pendant le mois précédent».
— ligne 3. Au lieu de «calcul. À mesure», lisez «calcul à mesure».
— ligne 4. Au lieu de «des recettes à Sa Majesté, elle met», lisez «des recettes, et Sa Majesté met».
— ligne 9. Au lieu de «le relevé et vérifie», lisez «la déduction de la recette».
— ligne 10. Au lieu de «observé, en suivant ce règlement, que», lisez «observé cet ordre si régulièrement que».
— ligne 21. Le mot «montant» est douteux.
— ligne 23. Au lieu de «dépouiller», lisez «expédier».
— ligne 28. Les mots «donne les commissions» sont douteux.
— ligne 32. Au lieu de «réduction», lisez «déduction».
— ligne 33. Au lieu de «l'exemption des droits», lisez «l'estat des charges».
— ligne 35. Au lieu de «des différens», lisez «dudit».
Page 87, ligne 1. Au lieu de «receveur, percepteur», lisez «receveur général».
— ligne 10. Au lieu de «passent», lisez «passoient».
— ligne 11. Au lieu de «un abus», lisez «aucun abus».
Page 87, ligne 12. Au lieu de «ces jours à faire», lisez «de source de tous».
— ligne 13. Supprimez le mot «à».
— ligne 15. Au lieu de «à recouvrer», lisez «de recouvrement».
— ligne 16. Au lieu de «un ordre», lisez «cet ordre».
— lignes 20 et 21. Au lieu de «dans la fin de chaque année», lisez «deux fois chaque année».
— ligne 28. Au lieu de «la totalité», lisez «le total».
— ligne 31. Au lieu de «peut avoir», lisez «peut voir».
Page 88, ligne 5. Au lieu de «articles de dépenses», lisez «estats de menu».
— lignes 6 et 7. Au lieu de «l'année et devers l'année suivante; elle», lisez «l'année, et, dans l'année suivante, elle».
— ligne 12. Au lieu de «lorsqu'elle en signe», lisez «lorsqu'elle signe».
— ligne 16. Au lieu de «les rôles», lisez «le rôle».
— La cote du n° 38 est fol. 5.
Page 89, ligne 19 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «ce recouvrement», lisez «ces recouvremens».
— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «apportiez», lisez «apporterez».
— ligne 6. Au lieu de «le procès», lisez «leur procès».
— ligne 7. La cote est fol. 686.
*— ligne 9. Au lieu de «en 1677», lisez «en 1671».
Page 91, ligne 5 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «16», lisez «5».
— ligne 14. La cote est fol. 665.
*— ligne 17. Au lieu de «décembre 1629», lisez «17 novembre 1629».
Page 92, ligne 5 du n° 42. Au lieu de «et les receveurs particuliers», lisez «et Arragonois (?), et des receveurs généraux avec les receveurs particuliers».
*Page 93. La cote du n° 43 est vol. 426.
— ligne 1 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Barillon d'Armoncourt», lisez «Barrillon d'Amoncourt».

Page 95, ligne 2 du n° 46. Au lieu de «jurisprudence», lisez «jurisdiction».

Page 96, ligne 12 du n° 48. Au lieu de «vous avez à examiner», lisez «vous devez examiner».

— La cote de la 1re lettre citée dans la note 1 est fol. 252.

Page 98, ligne 12. Au lieu de «des collecteurs», lisez «de collecteurs».

Page 99, ligne 9. Au lieu de «vous rendiez», lisez «fassiez rendre».

— ligne 12. Au lieu de «des pouvoirs», lisez «du pouvoir».

— ligne 14. Au lieu de «continuiez», lisez «travailliez».

* Page 101, ligne 3 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «et premier président», lisez «puis premier président».

Page 102, ligne 5 de la lettre 54. Après «habitans», ajoutez «des principales villes».

— ligne 16 de la 1re colonne des notes. Avant «cent mille», ajoutez «plus de».

— ligne 9 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «plus», lisez «près».

— ligne 15. Après «un peu», ajoutez «trop».

— ligne 17. Au lieu de «consumé», lisez «consommé».

— ligne 21. Au lieu de «taux», lisez «prix».

Page 103. La cote du n° 55 est fol. 608.

— ligne 5 du n° 56. Au lieu de «qui règle», lisez «qui en règle».

Page 104, ligne 16. Au lieu de «Monlezan», lisez «Mouluan».

Page 105, ligne 8. Au lieu de «plus précieux», lisez «si précieux».

* Page 106. Supprimez la note 2 et remplacez-la par la note 1 du n° 233, page 267.

Page 107, au titre du n° 60. Au lieu de «À M. PONCET, INTENDANT PAR INTÉRIM À TOURS», lisez «À M. ARNAUD».

Page 108, ligne 5. Avant «ces sortes», ajoutez «toutes».

Page 109, ligne 5. Avant «hommes», ajoutez «autres».

Page 109, ligne 9. Après «honneur», ajoutez «en un lieu».

— ligne 2 du n° 62. Au lieu de «fait», lisez «bail».

— lignes 10 et 11. Au lieu de «son sentiment», lisez «ses intentions».

Page 113, ligne 2 du n° 67. Au lieu de «Le Mer», lisez «Le Mèze (?)».

Page 114. La cote du n° 67 est fol. 148.

* Page 116, ligne 1 de la 2e colonne des notes. Supprimez «intendant à Metz en 1674».

Page 117. La cote du n° 70 est vol. 422, fol. 250.

Page 118, ligne 8. Au lieu de «les exactions», lisez «la vexation».

— ligne 1 du n° 72. Au lieu de «collectes», lisez «collecteurs».

— ligne 3. Au lieu de «elles sont faites», lisez «ils sont faits».

— Supprimez la note 3.

Page 119, ligne 3 du n° 73. Au lieu de «des collectes», lisez «de collecte».

Page 120, ligne 5 du n° 74. Après «cotisables», ajoutez «aux tailles».

— ligne 13. Après «vienne», ajoutez «point».

— ligne 2 de la 1re colonne des notes. La cote est fol. 223 v°.

Page 121, ligne 9 du n° 75. Au lieu de «à», lisez «en».

— ligne 10. Après «cy-jointes», lisez «cotées A, B».

— ligne 12. Mettez les mots «du 16 septembre» entre crochets.

— ligne 18. Après «cy-jointes», lisez «cotées B».

— ligne 26. Au lieu de «tant de première», lisez «tant en première».

Page 122, ligne 2. Avant «Voir», ajoutez cet alinéa : «Ferme des cinq grosses fermes».

Page 123, ligne 2 du § 4. Au lieu de «des différens», lisez «de différens».

Page 124, au titre du § 5. Au lieu de «Ferme des aides, et autres», lisez «Ferme des aydes et entrées».

— ligne 4. Au lieu de «de la Cour», lisez «à la Cour».

Page 124, ligne 4. Après «aydes», ajoutez cet alinéa : «*Idem*, au Conseil».

— ligne 6. Avant «Les droits», ajoutez «Ferme du papier».

— ligne 6 du § 6. Au lieu de «des papiers terriers», lisez «du papier terrier».

— ligne 9. Au lieu de «les papiers terriers», lisez «le papier terrier».

— ligne 3 du § 7. Au lieu de «de bois», lisez «des bois».

Page 125, ligne 3. Au lieu de «finit», lisez «faite».

— ligne 14 du § 9. Au lieu de «1620», lisez «1610(?)».

Page 126, ligne 3. Le mot «acquiescer» est douteux.

— ligne 18 du § 10. Au lieu de «nouvelles impositions», lisez «nouvelle imposition».

— même ligne. Au lieu de «aliénations», lisez «aliénation».

Page 127, ligne 7 du § 11. Au lieu de «Les grosses fermes», lisez «Les cinq grosses fermes».

— ligne 20. Au lieu de «qu'il seroit», lisez «qu'il sera».

— La cote du n° 75 est fol. 1.

Page 139, ligne 6. Au lieu de «et de brigadiers en chacune élection», lisez «en chacune élection, et combien de brigades».

— ligne 2 du n° 86. Au lieu de «pour représenter», lisez «pour faire représenter».

— ligne 9. Au lieu de «droit», lisez «endroit».

* Page 140. Le n° 88 doit commencer par ces mots qui ont été omis : «Pour soutenir les dépenses de 1681».

Page 143. La cote du n° 90 est fol. 763.

— ligne 11 de la 2° colonne des notes. Au lieu de «appliquer à examiner», lisez «appliquer à bien examiner».

Page 144, ligne 7 du n° 91. Au lieu de «qui les doivent», lisez «qui ont à les».

— ligne 24. Au lieu de «pourront facilement», lisez «pourront si facilement».

Page 148. La cote du n° 96 est fol. 1007.

— La cote du n° 97 est fol. 50 v°.

Page 149. La cote du n° 98 est fol. 72 v°.

Page 150, ligne 2. Au lieu de «aydes», lisez «comptes».

— ligne 3. Au lieu de «quelque officier», lisez «quelques officiers».

— La cote du n° 99 est fol. 86 v°.

— ligne 3 du n° 100. Après «travail», ajoutez «toute».

— ligne 6. Avant «les autres», ajoutez «toutes».

Page 151. La cote du n° 100 est fol. 100 v°.

— La cote du n° 101 est fol. 114 v°.

Page 152, ligne 4. Au lieu de «Chambre», lisez «Cour».

— ligne 11. Au lieu de «qu'elle fait», lisez «que si elle fait».

— La cote du n° 102 est fol. 233 v°.

— La cote de la pièce citée dans la note 1 est fol. 249 v°.

Page 153. La cote du n° 104 est fol. 256 v°.

Page 154. La cote du n° 105 est fol. 249.

Page 157. La cote du n° 108 est fol. 301 v°.

Page 159. La cote du n° 109 est fol. 307 v°.

Page 160. La cote du n° 110 est fol. 314 v°.

— note 1. Remplacez la note relative à Lebret et l'*errata* relatif à cette note, p. 929 de ce même tome, seconde partie, par celle-ci : «Pierre-Cardin Lebret, sieur de Flacourt, maître des requêtes (1674); intendant à Limoges (1681), à Grenoble (1683), à Lyon (1686), à Aix (1687); premier président à Aix (1690).

Page 161, ligne 6 du n° 112. Au lieu de «trouver bien», lisez «trouver bon».

Page 162. La cote du n° 112 est fol. 15 v°.

— ligne 12 du n° 113. Au lieu de «luy faire», lisez «en faire».

— ligne 17. Après le mot «punir», ajoutez «sévèrement».

Page 163, ligne 4. Au lieu de «du papier terrier», lisez «des papiers terriers».

— ligne 6. Après «Usson», ajoutez «et Nouette».

Page 163, ligne 4 du n° 115. Au lieu de «des élections», lisez «de leurs élections».
— ligne 9. Au lieu de «former», lisez «composer».
Page 164, ligne 11 du n° 116. Au lieu de «de ces droits de fermes», lisez «des droits de ses fermes».
Page 165, ligne 5. Au lieu de «travailleriez», lisez «travaillerez».
— La cote du n° 116 est fol. 70 v°.
Page 166. La cote du n° 118 est fol. 166 v°.
Page 167. La cote du n° 119 est fol. 168 v°.
— La date du n° 120 est 26 septembre.
— La cote est fol. 176 v°.
Page 168. La cote du n° 121 est fol. 178 v°.
Page 169. La cote du n° 122 est fol. 205 v°.
— ligne 13 du n° 123. Au lieu de «réunis», lisez «réduits».
Page 171, ligne 3. Après le mot «abus», ajoutez «d'autant plus que nous les voyons tous retranchés en Normandie».
*Page 172. Le n° 126 est adressé à «M. de Bezons, intendant à Orléans». C'est Louis Bazin de Bezons (voyez page 189), fils de Claude Bazin de Bezons.
Page 173, ligne 9. Au lieu de «ces», lisez «les».
— La cote du n° 127 est fol. 3 v°.
Page 174, ligne 5. Mettez le mot «autrement» entre crochets.
— ligne 9. Après «fust», mettez «qui seroit».
Page 176, ligne 17 du n° 130. Au lieu de «4 ou 5,000 livres», lisez «4 à 5,000 livres».
Page 177, ligne 3 du n° 131. Après «receveurs», ajoutez «des tailles».
— ligne 6. Au lieu de «s'arranger», lisez «s'accommoder».
Page 179, ligne 7. Au lieu de «l'exécution», lisez «leur exécution».
Page 184, ligne 9. Au lieu de «et contraintes», lisez «et ces contraintes».
— ligne 10. Au lieu de «ou», lisez «et».
Page 184, lignes 17 et 18. Au lieu de «le pouvoir nécessaire», lisez «les pouvoirs nécessaires».
*— dernière ligne de la 2e colonne des notes. Au lieu de «et à Moulins en 1694», lisez «mort à Paris le 5 décembre 1685».
Page 185, ligne 9. Mettez le mot «une» entre crochets.
Page 187, ligne dernière du n° 143. Après «vous dira», ajoutez «sur ce sujet».
Page 189. La cote de la pièce citée dans la note 3 est fol. 107.
Page 191, ligne 10 du n° 149. Au lieu de «vous pourriez», lisez «en ce cas vous pourriez».
Page 193. La cote du dernier paragraphe du n° 151 est fol. 357.
*Page 194. Après la suscription du n° 153 «Au sieur Baluze», placez le renvoi à la première note.
Page 195, ligne 5 du n° 155. Après «convenir», ajoutez «avec eux».
Page 196, ligne 10. Après «lumières», ajoutez «réciproques».
— ligne 14. Au lieu de «des épices», lisez «de ces épices».
Page 197, ligne 2 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «aydes», lisez «comptes».
Page 201, ligne 7 du n° 162. Au lieu de «l'estat», lisez «celuy».
— ligne 21. Au lieu de «l'application», lisez «vostre application».
Page 204, ligne 7 du n° 166. Après «Lyon», ajoutez «sur ce sujet».
Page 206. Le n° 169 est daté de Sceaux.
— ligne 5. Au lieu de «recouvrement», lisez «remboursement».
Page 209, ligne 6 du n° 174. Après «Mais», ajoutez «vous devez observer que».
— ligne 13. Après «pouvez», ajoutez «tousjours».
*— dernière ligne de la 2e colonne des notes. Au lieu de «pièce n° 32», lisez «pièce n° 31».
*Page 212, ligne 4 de la note 1. Au lieu de «elle est», lisez «elle estoit».
Page 213, ligne 9 du n° 178. Au lieu de «à Bernay», lisez «de Bernay».

Page 213, ligne 3 du n° 179. Au lieu de «qu'il y avoit. par cette table», lisez «par cette table, qu'il y avoit».

Page 214, ligne 11 du n° 180. Au lieu de «Intendans commissaires». lisez «intendans et commissaires».

Page 215, ligne 5 du n° 181. Au lieu de «faire l'inspection», lisez «faire vous-mesme l'information».

Page 218, lignes 11 et 12. Au lieu de «afin que S. M. en puisse», lisez «et duquel il est difficile que S. M. puisse».

— ligne 17. Après «venue», ajoutez «pour empescher ce désordre».

Page 219, lignes 9 et 10. Supprimez les parenthèses.

Page 224, ligne 4 du n° 190. Au lieu de «porter leurs deniers et chercher», lisez «pour leurs deniers et pour chercher».

— ligne 2 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Dei», lisez «Dey».

— lignes 2 à 5 de la 2e colonne. Au lieu de «fils de Charles Colbert, cousin du ministre», lisez «fils d'Antoine Dey de Séraucourt, lieutenant criminel au présidial de Reims».

Page 225, ligne 6. Au lieu de «Je vous envoye la carte», lisez «Je vous l'envoye avec la carte».

Page 230, lignes 2 et 3 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «valet de chambre du roi», lisez «premier valet de la garderobe».

Page 232, ligne 2. Au lieu de «Dabie», lisez «Daliès».

*Page 235, dernière ligne de la 2e colonne des notes. Ajoutez «*Recueil de diverses lettres*, fol. 166».

*Page 239, note 2. Supprimez les mots «et note».

Page 241, ligne 20 du n° 207. Au lieu de «offices», lisez «officiers».

Page 242, ligne 5. Au lieu de «en Alsace», lisez «de l'Alsace».

— La date du n° 208 est 1662.

— ligne 2. Au lieu de «des finances», lisez «de France».

Page 243, ligne 19. Mettez les mots «des forests» entre crochets.

— La date du n° 209 est 4 janvier.

Page 245, ligne 15 du n° 211. Au lieu de «establie en cette matière», lisez «en cette matière establie».

— ligne 18. Au lieu de «son commis», lisez «ses commis».

*— Supprimez la note et remplacez-la par celle-ci : «Claude Bazin de Bezons, avocat général au Grand Conseil, intendant en Languedoc de 1653 à 1673, conseiller d'État; mort le 20 mars 1684.»

Page 248. Le n° 214 est de la main de Desmaretz.

Page 249. La cote du n° 214 est fol. 30.

Page 261, ligne 11 de la 2e colonne des notes. Avant «elle», ajoutez «mais aussy».

*Page 266, ligne 3 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «1672 à 1677», lisez «1672 à 1675».

*Page 276, ligne 3 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «puis de Rouen», lisez «puis archevêque de Rouen».

Page 289, ligne 27 et note 2. Au lieu de «Bouyn», lisez «Bauyn».

Page 297. La cote de la lettre citée dans la note 3 est Bibl. Imp. Mss. S. F.

*Page 300, note 2. Au lieu de «le 21 octobre», lisez «le 20 octobre».

Pages 371 et suivantes. La cote des nos 325 à 341 est Bibl. Imp. Mss. S. F.

Page 373. La date du n° 328 est 28 février.

Page 375, ligne 2. Au lieu de «les manufactures», lisez «le commerce».

— ligne 28. Avant le mot «routes», ajoutez «les».

Page 377. Les cotes des lettres citées dans la note 1 sont I, fol. 193, et II, fol. 250.

Page 379, ligne 6 du n° 333. Au lieu de «toujours», lisez «tousjours, et par toute la généralité, de pareil».

— La cote est Bibl. Imp. Mss. S. F., 5360, fol. 201.

Page 380, ligne 1 du n° 335. Au lieu de «pouvez», lisez «pourrez».

Page 386, ligne 48 du n° 342. Au lieu de «vous me donniez», lisez «vous examiniez avec le mesme soin et me donniez».

Page 386, ligne 9 de la 1re colonne des notes. La cote est II, fol. 141.

Page 387. La date du n° 343 est 31 mai

Page 390. La cote du n° 345 est fol. 270.

Page 391. La cote du n° 346 est fol. 306.

Page 392, ligne 6 du n° 348. Au lieu de «les», lisez «ses».

— ligne 10. Au lieu de «son temps», lisez «ce temps».

Page 393, ligne dernière de la 2e colonne des notes. La cote est fol. 169 v°.

Page 394. La date du n° 351 est 13 novembre.

Page 407, ligne 33. Supprimez le mot «(*interdiction*)».

Page 411, ligne 9. Au lieu de «4 p. o/o», lisez «41 p. o/o».

— ligne 11. Au lieu de «ensemble», lisez «outre».

— ligne 29. Au lieu de «et à la Rochelle», lisez «ou à la Rochelle».

Page 412, ligne 1 du n° 3. Au lieu de «avez», lisez «aurez».

— ligne 10. Au lieu de «avec», lisez «par».

Page 414. La date du n° 4 est 24 août.

— ligne 30. Au lieu de «réduire à proportion», lisez «à proportion réduire».

— ligne 33. Après «planches», ajoutez «de prust (?)».

*Page 417, ligne 5 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Guldenlen», lisez «Guldenlew».

Page 419, ligne 7. Au lieu de «que vous avez, faite», lisez «que vous avez fait».

Page 421, ligne 1. Après «Léon», ajoutez «qui l'accompagnoient».

— ligne 15. Au lieu de «sorte», lisez «façon».

— ligne 16. Après «moy», ajoutez «seulement».

Page 423, ligne 7. Mettez les mots «Sa Majesté» entre crochets.

Page 423, ligne 8. Au lieu de «estimer», lisez «espérer».

Page 424, ligne 20 du n° 14. Après «seulement», ajoutez «sans que cela passe plus loin».

Page 429, au titre du n° 19. Lisez «SUR LES OFFRES».

Page 430, ligne dernière. Au lieu de «que l'on puisse tirer», lisez «que l'on tire».

Page 431, ligne 11. Au lieu de «pourroient», lisez «pourront».

— même ligne. Au lieu de «joyes», lisez «idées».

— ligne 24. Au lieu de «que de si grandes», lisez «que ces grandes».

— ligne 26. Au lieu de «à produire», lisez «et ne produisent».

Page 432, ligne 6. Au lieu de «il y a plus de cinq», lisez «il y a cinq».

— ligne 17. Au lieu de «establir», lisez «envoyer».

— ligne 18. Au lieu de «quelques-unes», lisez «quelqu'une».

— ligne 21. Avant «selon», ajoutez «le tout».

— ligne 24. Au lieu de «par le profit», lisez «outre le profit».

Page 434, ligne 2 du n° 21. Supprimez «luy».

— même ligne. Après «paix», ajoutez «au Roy».

— ligne 6. Supprimez «premier».

Page 435, ligne 4. Au lieu de «écarter», lisez «éviter».

— ligne 9 du n° 22. Au lieu de «cette année. Lorsque», lisez «cette année, et lorsque».

Page 436, ligne 4. Après «mandez», ajoutez «à la vérité».

— ligne 17. Après «culture», ajoutez «et la conservation».

— ligne 28. Après «fidélité», ajoutez «et de désintéressement».

Page 437, ligne 2 du n° 23. Au lieu de «orientales. Vous», lisez «orientales et vous».

— ligne 4. Au lieu de «pour», lisez «pourvu».

— ligne 8. Au lieu de «l'avoir escortée», lisez «les avoir escortés».

Page 437, ligne 17. Au lieu de «rester», lisez «estre».

Page 442, au sous-titre du n° 28. Supprimez «[Lettres autographes]».

— La date de la 1re pièce du n° 28 est 25 mai.

— ligne 2. Au lieu de «l'advis», lisez «l'accès».

Page 443, ligne 3. Au lieu de «qu'il y ayt aucune», lisez «qu'il y en ayt aucune».

Page 445, ligne 19. Au lieu de «toute communication», lisez «toute sorte de communication».

— ligne 24. Au lieu de «un advis», lisez «son advis».

— La date de la 3e pièce est 17 août.

— ligne avant-dernière. Au lieu de «toute fréquentation», lisez «toute sorte de fréquentation».

Page 447. La 1re pièce de la page n'a pu être retrouvée.

— ligne 5 de la 3e pièce. Au lieu de «que vous fassiez», lisez «que son intention est que vous fassiez».

— La cote du n° 28 est vol. 367, I, fol. 95.

Page 448, ligne 9 du n° 29. Au lieu de «recueillir», lisez «recevoir».

— ligne 14. Au lieu de «à toutes», lisez «à presque toutes».

— ligne 25. Au lieu de «avec ces deux», lisez «avec les deux».

Page 449, ligne 9. Au lieu de «ces advantages», lisez «cet advis».

Page 450, ligne 21. Au lieu de «instructions», lisez «instances».

Page 451, ligne 17. Après «propriétaires», ajoutez «par personne».

— ligne 28. Au lieu de «y sont habitués», lisez «sont habitués dans le Levant».

Page 454, ligne 10. Au lieu de «du prince», lisez «du mesme prince».

Page 455, ligne 5 du n° 34. Après «dire», ajoutez «en mesme temps».

Page 457, ligne 8. Après «rendre», ajoutez «par ce moyen».

Page 459, ligne 4. Au lieu de «Ce pendant», lisez «Cependant».

— La cote du n° 35 est fol. 5.

Page 459. La date du n° 36 est 18 mai.

— ligne 1. Au lieu de «des manufactures», lisez «qui travaillent aux manufactures».

Page 464, ligne 8. Au lieu de «aydent», lisez «ayderont».

Page 465. La date du n° 40 est 6 juin.

Page 466, ligne 11. Au lieu de «200 nègres», lisez «220 nègres».

— ligne 14. Au lieu de «une escadre», lisez «une nouvelle escadre».

— même ligne. Au lieu de «dans peu», lisez «dans peu de jours».

— ligne 19. Au lieu de «sécurité», lisez «seureté».

— ligne 17 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «j'ay donné», lisez «j'ay déjà donné».

Page 467, ligne 8 du n° 41. Après «tire», ajoutez «de nous».

— ligne 9. Au lieu de «de grandes», lisez «ces grandes».

— ligne 14. Au lieu de «les religieux», lisez «la Religion».

— ligne 17. Au lieu de «Bart», lisez «Le Bartz (?)».

— ligne 18. Au lieu de «et proposer», lisez «à proposer».

— ligne 26. Au lieu de «cette pensée», lisez «ma pensée».

Page 468. Le n° 42 est daté de Saint-Germain-en-Laye.

Page 470, ligne 5 du n° 44. Au lieu de «compris», lisez «reconnu».

Page 471, lignes 1 et 2 de la note 2. Au lieu de «gouverneur du», lisez «lieutenant général en».

— La cote de la lettre citée dans la note 3 est page 614.

Page 472, ligne 8 de la 2e colonne des notes. Après «retombent», ajoutez «plus».

Page 473, lignes 1 et 2 du n° 46. Au lieu de «maintenir le commerce des Antilles», lisez «ce qui regarde le commerce des isles Antilles».

— ligne 4. Supprimez le mot «et».

Page 474. La cote du n° 46 est fol. 219.

* Page 474. Le n° 47 est adressé à l'intendant à Rochefort.

— ligne 4. Au lieu de «des vaisseaux», lisez «des grands vaisseaux flamands, la petite frégate l'*Aurore* et une fluste de 300 tonneaux».

— ligne 10. Au lieu de «l'ayder», lisez «l'assister».

Page 475, ligne 11. Au lieu de «gagner plutost», lisez «plutost gagner».

— La cote du n° 47 est fol. 231.

— ligne 5 du n° 48. Au lieu de «trois vaisseaux», lisez «ces trois vaisseaux».

Page 476, ligne 12. Au lieu de «l'on expédie», lisez «que j'ai expédié».

— ligne 18. Au lieu de «nous nous attirions», lisez «nous attirions».

— ligne 3 du n° 49. Au lieu de «affaire», lisez «matière».

Page 477, ligne 6. Au lieu de «moscouades», lisez «mascouades».

— ligne 8. Au lieu de «payant 40», lisez «ne payant que 40».

— ligne 20. Au lieu de «dans les», lisez «aux».

Page 478, ligne 2. Avant «plus grande», ajoutez «beaucoup».

— ligne 4 du n° 50. Au lieu de «considérable», lisez «grande».

Page 479, ligne 6. Supprimez «de ce jour».

— ligne 11. Après «incessamment», intercalez les mots «le fonds pour cinq mois de solde et de victuailles», tirés de la ligne suivante.

Page 481. La date du n° 53 est 12 avril.

— ligne 2. Au lieu de «donne aux directeurs», lisez «leur donne».

*— Supprimez la note 1, qui ne concerne pas la compagnie du Nord, mais celle des Indes occidentales.

Pages 482, lignes 3, 4, 16 et 25 du n° 54. Au lieu de «moscouades», lisez «mascouades».

Page 484, ligne 4. Au lieu de «si», lisez «seulement si».

— La cote du n° 54 est fol. 324.

Page 485, ligne 10 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «quelques-uns de nos ports», lisez «quelqu'un de nos ports».

Page 485, lignes 16 et 25 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Thieriaz», lisez «Thierriat».

— La cote de la lettre citée est Mss. 500 Colbert, vol. 204, fol. 104 v°.

Page 486, ligne 9 du n° 57. Au lieu de «quelque chose», lisez «quelques-unes».

Page 487. La cote du n° 58 est page 487.

Page 490, ligne 3 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «1667», lisez «1676».

Page 491, ligne 23. Au lieu de «renvoyer à», lisez «renvoyer en».

Page 492. Mettez entre crochets les deux premières lignes du n° 65.

Page 493, ligne 2. Après «Angleterre», ajoutez «que Sa Majesté fera exécuter rigoureusement».

Page 494. Mettez, à la date du n° 68, «Saint-Germain» entre crochets.

Page 497. La cote du n° 71 est vol. 292.

Page 501. La date du n° 77 est 3 décembre.

Page 503, ligne 3. Au lieu de «les vaisseaux», lisez «des vaisseaux».

— ligne 24. Les mots «passé ces offices» sont douteux.

— ligne 26. Au lieu de «il se disposera à l'exécution», lisez «il disposera l'exécution».

— ligne 27. Au lieu de «tant pour empescher», lisez «tant pour en empescher».

*— ligne 1 de la note 1. Au lieu de «en 1669», lisez «le 5 août 1670».

Page 505, ligne 9. Au lieu de «où», lisez «ou».

Page 507, ligne 12 du n° 81. Au lieu de «mesme de», lisez «mesme jusques à».

— La cote est vol. 348.

— La date du n° 82 est 31 janvier.

Page 508, ligne 1. Au lieu de «désire la voir», lisez «la désire».

— ligne 4. Au lieu de «et au prévost des marchands et mesme», lisez «et mesme au prévost des marchands et».

— ligne 7. Au lieu de «la suite», lisez «les suites».

Page 508, ligne 8. Au lieu de «pouvez», lisez «pourrez».

— ligne 10. Après «puisse», ajoutez «non-seulement».

— ligne 11. Au lieu de «et», lisez «mais».

— ligne 12. Au lieu de «du Levant», lisez «de Levant».

Page 509, ligne 3. Au lieu de «à Brest et à Rochefort», lisez «à Rochefort et à Brest, pendant la présente année».

— ligne 4. Au lieu de «et je règleray avec luy», lisez «ainsy que du fret que vous prétendez, et je règleray ensuite l'un et l'autre avec luy».

— ligne 6. Au lieu de «de commerce», lisez «du commerce».

— ligne 17. Au lieu de «négocians», lisez «marchands».

— ligne 18. Au lieu de «en Norwège et à Dantzick», lisez «l'un en Norwège et l'autre à Dantzick».

— ligne 24. Après «Pologne», ajoutez «et les magistrats de Dantzick».

Page 512, lignes 3 et 6 du n° 86. Au lieu de «Gion», lisez «Giou(?)».

Page 513. Mettez, à la date du n° 87, «Saint-Germain» entre crochets.

Page 514. La cote du n° 87 est page 483.

Page 515, ligne 8. Au lieu de «par», lisez «dans».

Page 516, ligne 5. Après «establies», ajoutez «pour y estre instruits».

— La cote du n° 89 est fol. 44.

Page 517. La date du n° 91 est 16 février.

Page 520, à la suscription du n° 95. Au lieu de «PAGE», lisez «MAGE».

— La date est 29 mars.

— ligne 6. Au lieu de «vous rendre icy», lisez «vous y rendre aussy».

Page 521, ligne 4. Après «seront», ajoutez «marquées».

Page 531. La cote du n° 109 est *Dépêches concernant la marine.*

*— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Guldenlen», lisez «Guldenlew».

Page 532, ligne 2 du n° 111. Après «establissemens», ajoutez «à Paris».

Page 533, ligne 9 du n° 112. Après «soye», ajoutez «que vous demandez».

Page 534, lignes 2 et 3 du n° 113. Au lieu de «de la grande», lisez «de voir la prodigieuse».

Page 536, ligne 2 du n° 115. Au lieu de «commerce. Je vous», lisez «commerce, sur quoy je vous».

— ligne 17. Au lieu de «auriez», lisez «avez».

— ligne 19. Au lieu de «André», lisez «Antoine».

Page 537, ligne 5. Après «par conséquent», ajoutez «plus agréable».

Page 539, ligne 10. Au lieu de «écru», lisez «écrit».

— ligne 16. Au lieu de «Guibray», lisez «la Guibray».

Page 540, ligne 4. Après «seulement», ajoutez «et sans tirer à conséquence».

— ligne 5. Après «de faire», ajoutez «visiter et».

— ligne 11. Au lieu de «sous», lisez «sur».

— ligne 13. Au lieu de «la foire de Guibray», lisez «ladite foire».

Page 541. La cote du n° 120 est fol. 351.

— ligne 2 du n° 121. Supprimez le mot «ne».

— ligne 4. Après «soins», ajoutez «et des peines».

— ligne 7. Au lieu de «à très-grand», lisez «à un très-grand».

Page 542, ligne 7. Au lieu de «cette», lisez «vostre».

Page 543. Le n° 123 est daté de Saint-Germain.

Page 546, ligne 5 du n° 127. Au lieu de «sincère», lisez «sévère».

Page 547, ligne 12 du n° 128. Au lieu de «environnans», lisez «circonvoisins».

Page 548, ligne 18 du n° 130. Au lieu de «admis», lisez «reçu».

*— ligne 10 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «1671», lisez deux fois «1672».

Page 549, ligne 8. Après «entendus», ajoutez «d'Amsterdam».

Page 549, ligne 13. Après «vins», ajoutez «dans leur pays».
— ligne 14. Au lieu de «qu'ils passent», lisez «qu'ils y passent».
— ligne 18. Au lieu de «Ponant», lisez «Norwège».
— ligne 33. Après «d'examiner», ajoutez «tousjours».
Page 550, ligne 6 du n° 132. Au lieu de «intéressant», lisez «important».
Page 551. La cote du n° 132 est fol. 439.
Page 553, ligne 4. Au lieu de «aucun ordre», lisez «aucuns ordres».
— La cote du n° 134 est fol. 450.
Page 554, ligne 5. Mettez les mots «et s'ils ne font» entre crochets.
— ligne 16 du n° 136. Avant «nos», ajoutez «toutes».
Page 555, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Fortille», lisez «La Fortelle».
Page 560, ligne 13 du n° 143. Au lieu de «il ne faut», lisez «il faut mesme observer qu'il ne faut».
Page 561, ligne 14. Avant «obliger», ajoutez «observer et».
— ligne 20. Au lieu de «celuy», lisez «le sieur...».
Page 562, ligne 24. Après «Talon», ajoutez «intendant à Oudenarde».
Page 563, ligne 5. Mettez les mots «il s'y trouve» entre crochets.
— ligne 8. Après «considérables», ajoutez «pour la laine».
Page 564, ligne 7 du n° 145. Après «règlement», ajoutez «particulier».
Page 567, ligne 1 du n° 150. Mettez les mots «par vostre lettre du 5» entre crochets.
Page 569. La cote du n° 152 est fol. 532.
*— ligne avant-dernière de la 2e colonne des notes. Avant «note 2», ajoutez «page 561».
Page 570, ligne 11. Avant «difficulté», ajoutez «aucune».
— ligne 23. Au lieu de «elle», lisez «soy».
Page 573, ligne 2 du n° 58. Mettez les mots «des draps» entre crochets.
Page 574, ligne 2 du n° 159. Au lieu de «conquises», lisez «des pays conquis».
— ligne 8. Au lieu de «occupation», lisez «application».
Page 575. La cote du n° 159 est fol. 576.
Page 576, ligne 9 du n° 161. Au lieu de «de draps», lisez «des draps».
— ligne 17. Au lieu de «et mesme je vois par toutes», lisez «parce que je crains fort et mesme je vois toutes».
*— première ligne de la note à note. L'errata relatif à cette note, page 930 de ce même tome, seconde partie, indique qu'au lieu de «Bennet», il faut lire «Brenet»; mais le nom du comte d'Arlington est bien «Bennet».
Page 578, ligne 14 du n° 164. Au lieu de «vendu», lisez «rendu».
*Page 579, ligne 11 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «finances», lisez «fermes unies».
Page 580, ligne 3. Après «bœuf», ajoutez «de France».
— ligne 17. Au lieu de «secrètement», lisez «fidèlement».
— ligne 18. Au lieu de «d'autres viandes que bœufs, ni d'autre pays que de France», lisez «ni d'autres viandes, ni d'autres pays, que bœufs de France».
Page 582, ligne 7. Au lieu de «Vaux», lisez «Vaud».
— ligne 5 du n° 169. Au lieu de «où ils», lisez «qui».
Page 584. La cote du n° 170 est fol. 632.
— La date du n° 172 est 21 novembre.
Page 587. La cote de la pièce citée dans la note 1 est page 516.
Page 590, ligne 1 du n° 178. Au lieu de «Voulant», lisez «Le Roy voulant».
— ligne 20. Après «peut», ajoutez «pas».
Page 591. La cote du n° 179 est fol. 674.
Page 592, ligne 3. Lisez «Lille, d'Arras et d'Amiens, ruine».
Page 593. La date du n° 182 est 26 décembre.
— ligne 9. Supprimez «faites et».
— même ligne. Après «retrancher», ajoutez «tousjours».

Page 594, ligne 17. Au lieu de «singulière», lisez «extraordinaire».

Page 596, ligne 2. Supprimez «apportez et».

Page 599, ligne 7. Après «fait», ajoutez «et font encore tous les jours par des cavillations honteuses».

— ligne 10. Au lieu de «l'esprit», lisez «les esprits».

— La cote du n° 187 est fol. 27.

Page 602, ligne 8 du n° 191. Au lieu de «Hollandois», lisez «Estats».

— ligne 9. Au lieu de «l'avis», lisez «l'aveu».

Page 604, ligne 13 du n° 192. Après «l'autre», ajoutez «des».

— même ligne. Au lieu de «contre», lisez «pour».

Page 605, ligne 6. Au lieu de «soit sensible», lisez «soit pas sensible».

Page 607, ligne 1 du n° 196. Au lieu de «Le Roy a», lisez «Le Roy ayant».

— ligne 4. Au lieu de «Par cette», lisez «C'est par cette».

Page 608, ligne 1. Avant «le Roy», ajoutez «que».

— La cote du n° 196 est fol. 91.

Page 610, ligne 19 du n° 199. Au lieu de «réduit», lisez «a réduit».

Page 615, ligne 1. Au lieu de «et teinture», lisez «et bonne teinture».

— ligne 10. Après «ordonné», ajoutez «jusqu'icy».

Page 616, ligne 2. Au lieu de «près», lisez «prix».

— ligne 8 de la note 3. Supprimez le mot «récolte».

Page 617, ligne 5 du n° 206. Au lieu de «Je vous diray», lisez «Sur quoy, je vous diray».

— ligne 7. Au lieu de «fournissiez», lisez «fourniriez».

— ligne 11. Au lieu de «549,000 livres», lisez «549,088 livres».

Page 620. La cote du n° 210 est fol. 203.

Page 622, ligne 12 du n° 212. Après «Charleroy», ajoutez «où elle est allée».

Page 624, ligne 8. Après «visite», ajoutez «que vous faites».

— ligne 10. Au lieu de «nouveaux de son chef», lisez «de son chef, de nouveaux establissemens».

Page 624, ligne 34. Au lieu de «de prendre dans les commencemens», lisez «dans les commencemens de prendre».

Page 656. La cote du n° 247 est fol. 125.

Page 625, ligne 11. Après «pourriez», ajoutez «encore».

— ligne 15. Après «faire», ajoutez «faire».

— ligne 21. Après «fabrique», ajoutez «à présent».

Page 629, ligne 14. Au lieu de «RETIRER», lisez «RETENIR».

Page 630. La date du n° 218 est 25 août.

Page 632. La date du n° 219 est 4 septembre.

— ligne 4. Après «nécessité», ajoutez «absolue».

Page 636. La cote du n° 224 est page 591.

Page 637, ligne 2 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «nègre», lisez «nègres».

Page 641, ligne 1 du n° 230. Au lieu de «Page», lisez «Magis (?)».

*Page 645, ligne 4 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «1683», lisez «1688».

Page 648, ligne 7. Avant «par», ajoutez «soit».

Page 649. Le n° 240 est adressé à M. du Guémadeuc.

Page 650. La date de la pièce citée dans la note 1 est 9 avril 1672.

— La cote est page 599.

Page 661, ligne 5. Avant «pourvu», ajoutez «sans aucune difficulté».

Page 669, ligne 2 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «Gosse», lisez «Joos».

Page 670, ligne 5 du n° 262. Au lieu de «mesures», lisez «résolutions».

— ligne 10. Au lieu de «la main», lisez «les ordres».

Page 676, ligne 13 du n° 270. Au lieu de «derniers», lisez «deniers».

— même ligne. Au lieu de «7 livres 5 sols», lisez «75 livres (?)».

Page 677, ligne 14. Au lieu de «s'est procuré», lisez «et s'est prouvé».

Page 680, ligne 18 du n° 273. Au lieu de «bien», lisez «plaisir».

Page 689, ligne 4 de la 1re colonne des notes. Après «persuadé», ajoutez «de tout ce que vous m'escrivez par vostre lettre du 10 de ce mois».

Page 693. La cote du n° 287 est fol. 345.

Page 695, ligne 2. Au lieu de «et qu'on n'en obtiendra que», lisez «mais seulement».

Page 696, lignes 6 et 7 du n° 292. Au lieu de «vous devez estre persuadé que l'on peut», lisez «ne devez-vous pas estre persuadé que l'on puisse».

Page 697, ligne 2. Au lieu de «le commerce», lisez «leur commerce».

— ligne 6. Au lieu de «déclarer», lisez «dire».

Page 698. La cote du n° 293 est fol. 391.

Page 699, ligne 10. Avant «retirer», ajoutez «de».

Page 701, ligne 36. Au lieu de «[doit savoir]», lisez «sçait».

Page 704, ligne 18. Au lieu de «soumis», lisez «sujets».

Page 705. La cote du n° 296 est fol. 194.

Page 706, ligne 30. Avant «important», ajoutez «pour l'abondance».

Page 707. La cote du n° 297 est fol. 259.

— ligne 1 du n° 298. Après «qui passe», intercalez les mots «sur le sujet du commerce», tirés de la ligne suivante.

Page 713. La date du n° 305 est 24 octobre.

— ligne 8. Au lieu de «importante», lisez «abondante».

Page 717, ligne 14. Au lieu de «Continuez», lisez «Travaillez surtout continuellement».

Page 719, ligne 3 du n° 311. Au lieu de «de l'esprit», lisez «d'un reste d'esprit».

Page 723, ligne 9 du n° 315. Au lieu de «grave», lisez «grosse».

— ligne 23. Au lieu de «mars», lisez «may».

Page 724, ligne 3. Au lieu de «et», lisez «ou».

Page 725, lignes 9 et 10 du n° 317. Mettez les mots «estoit introduite» entre crochets.

Page 726, ligne 14. Après «forces», ajoutez «maritimes».

Page 728. Mettez les mots «sur les manufactures» entre crochets.

Page 729, ligne 4 du n° 320. Après «a fait», intercalez les mots «de 8,000 livres», tirés de la ligne précédente.

Page 732, ligne dernière, et page 733, ligne 1. Supprimez les crochets.

Page 733, ligne 4. Au lieu de «des métiers», lisez «de tous les métiers».

— ligne 8. Au lieu de «fabrique», lisez «manufacture».

— ligne 4 du n° 325. Après «commerce», ajoutez «de cette Eschelle».

Page 737. La cote du n° 329 est fol. 140.

Page 738, ligne 11. Après «empescher», ajoutez «par ce moyen».

Page 740. La cote du n° 332 est fol. 276.

— ligne 3 du n° 333. Mettez les mots «le sieur Camuset», entre crochets.

Page 741, ligne 24 du n° 334. Supprimez les crochets.

Page 746, ligne 9 du n° 340. Au lieu de «une gazette», lisez «la *Gazette*».

Page 748, ligne 12 du n° 342. Après «manufacture», ajoutez «qui est très-importante».

Page 749. La date du n° I est 15 septembre.

Page 750, ligne 17. Après «Conseil royal», ajoutez «et ensuite signés et expédiés en la mesme forme qui s'est pratiquée jusqu'à présent. Les rôles de l'Espargne, tant des dépenses comptables que des comptans, seront examinés et arrestés dans ledit Conseil royal».

Page 751, ligne 2 du titre. Après «dans les finances», ajoutez «de Sa Majesté».

Page 752, ligne 11. Au lieu de «résever», lisez «réserver».

— ligne 28. Après «qui sont», ajoutez «présentement».

Page 753, ligne dernière. Au lieu de «tous nos officiers de nos bureaux de finances», lisez «tous les officiers des bureaux de nos finances».

Page 754, ligne 2. Au lieu de «taxations», lisez «exemptions».

— ligne 2 du n° IV. Après «1661», ajoutez «vérifiée en nostre Cour des aydes de Paris, le 30 aoust audit temps».

— ligne 15. Avant «sinon», ajoutez «et faute par eux de comparoistre aux premiers commandemens qui leur en seront faits, sur le certificat du commis au greffe des présentations qu'ils n'ont pas comparu, ledit certificat préalablement enregistré, leur sera fait itératif commandement, en vertu de ladite commission générale, de représenter leursdits titres».

Page 760, ligne 24. Après «rentes», ajoutez «par nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soyent».

— ligne 27. Après «jugemens», ajoutez «et sentences».

— ligne 3 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Besnard», lisez «Bénard».

Page 764, ligne 15 du n° XII. Au lieu de «compagnies», lisez «comptables».

— ligne 16. Après «vente», ajoutez «judiciaire».

Page 766. Le 2e alinéa du n° XV doit être ainsi rétabli : «Sa Majesté, en son Conseil, conformément et ainsy qu'il est porté par ledit règlement, a ordonné et ordonne, pour parvenir à la confection dudit papier terrier dans toutes les provinces du royaume, que de nouvelles affiches seront mises et apposées aux portes des églises, poteaux et autres endroits des lieux et places publiques, mesme publiées à son de trompe ou de tambour et publiées aux prosnes des messes paroissiales des lieux, contenant que tous les particuliers détenteurs et possesseurs des terres, seigneuries, maisons, héritages, prés et bois et autres biens et droits généralement dépendant et relevant de ses domaines, tant engagés que non engagés, passeront par-devant notaires ou au greffe des commissaires ou de leurs subdélégués, dans le temps porté par les coutumes ou qui sera limité par lesdites affiches, leurs déclarations et reconnoissances nécessaires pour la confection dudit papier terrier, sçavoir :».

Page 767. Le 6e alinéa doit être ainsi rétabli : «Toutes lesquelles déclarations ainsy passées par-devant lesdits notaires ou auxdits greffes, tous lesdits particuliers seront tenus, chacun à leur égard, d'en fournir au commis pour ce estably une expédition en grosse en parchemin, signée desdits notaires ou greffier, avec lesquelles ils représenteront audit commis leurs contrats d'acquisitions, partages, donations, contrats d'engagemens, quittances des finances, lettres de dons et autres titres justificatifs de leurs possessions et jouissance, avec la quittance des payemens qu'ils auront faits des droits seigneuriaux dus aux mutations suivant les coutumes...»

— Les deux derniers alinéas doivent être remplacés par les trois suivants : «Et si lesdites déclarations se trouvent véritables, elles seront admises et reçues par-devant lesdits commissaires ou leurs subdélégués, dont il sera donné un acte sommaire auxdits particuliers, le tout sans autres frais que l'expédition desdits notaires ou greffiers...

«Et en cas que lesdites déclarations ne fussent véritables, tant en la qualité et consistance desdits héritages que des droits et redevances dont ils peuvent estre chargés, pour raison de quoy il soit formé contestation contre eux par-devant lesdits commissaires ou leurs subdélégués à la requeste du Procureur de Sa Majesté, poursuite et diligence dudit commis, et que, par les jugemens qui interviendront, lesdits particuliers soyent condamnés à réformer leurs déclarations, ils payeront les frais et dépens...

«Et à faute, par tous lesdits particuliers généralement, de quelque qualité et condition qu'ils soyent, de passer et fournir dans ledit délay leurs déclarations en ladite forme et représenter leurs titres et contrats pour estre reçus en la manière cy-devant exprimée, il sera procédé à leurs frais et dépens par saisie desdits héritages...»

Page 768. Le deuxième alinéa doit être ainsi rétabli : «A ces causes... nous avons ordonné que, pour conserver à l'avenir les hypothèques sur les rentes qui ont esté constituées par les Rois nos prédécesseurs et nous, ou pourront l'estre cy-après sur nos domaines, tailles, gabelles, etc., les créanciers et autres qui prétendront droit sur les propriétaires et vendeurs desdites rentes seront tenus de former leurs oppositions entre les mains de l'officier cy-après qui sera estably à cet effet; lesquelles oppositions conserveront pendant une année les hypothèques et droits prétendus sur lesdites rentes, sans qu'il soit besoin de faire autres diligences; et, pour seureté de ceux qui demeureront propriétaires desdites rentes par acquisitions, partages ou autres titres, ils seront seulement tenus, à chaque mutation, de prendre sur leurs contrats ou extraits d'iceux des lettres de ratification scellées en nostre grande chancellerie; et si, avant le sceau desdites lettres, il ne se trouve point d'oppositions de la part des créanciers ou prétendans droit, et après qu'elles seront expédiées et signées par l'un de nos amés et féaux conseillers et secrétaires, maison et couronne de France et de nos finances, et scellées sans oppositions, lesdites rentes seront purgées de tous droits et d'hypothèques, et les acquéreurs d'icelles en demeureront propriétaires incommutables... Faisons».

— ligne 15. Après «rentes», ajoutez «et à chacun un commis».

— ligne 31. Après «matricules», ajoutez «d'icelles».

Page 769, ligne 18. Avant «d'amende», ajoutez «de 1000 livres».

Page 771, ligne 1 du n° XXII. Au lieu de «du Roy», lisez «de l'Estat».

— ligne 21. Au lieu de «les bastimens», lisez «ses bastimens».

— La cote indiquée dans la note 1 est Bibl. Imp. Mss. S. F. 2365[20].

Page 772, ligne 2 du § 2. Au lieu de «du Lyonnois», lisez «de Lyonnois».

Page 774, ligne 3. Au lieu de «Bertillat», lisez «Bartillat».

— ligne 4. Après «des finances», ajoutez «de ladite année».

— ligne 13. Au lieu de «janvier», lisez «Saunier».

— ligne 28. Supprimez «*idem*».

Page 775, ligne 7. Au lieu de «aux Boulonnois», lisez «en Boulonnois».

— ligne 38. Au lieu de «22,272[l] 10[s]», lisez «21,272[l] 10[s]».

Page 777, ligne 15. Au lieu de «aliénations», lisez «14 millions».

— ligne 25. Au lieu de «Turmenies», lisez «Turményes».

Page 778, ligne 3. Au lieu de «Hacte», lisez «Hatte».

— ligne 16. Au lieu de «pour les rentes», lisez «payeur des rentes».

— ligne 32. Au lieu de «du traité», lisez «au traité».

— ligne 40. Au lieu de «des monnoies», lisez «de monnoies».

— ligne 42. Au lieu de «1680», lisez «1681 (?)».

— ligne 45. Au lieu de «Bragelone», lisez «Bragelongne».

Page 779, ligne 4 du § 1[er]. Supprimez «de France».

Page 780, ligne 1 du § 2. Au lieu de «l'inscription», lisez «l'imposition».

— ligne 2 du § 3. Au lieu de «*idem*», lisez «sur 1682».

— ligne 3. Au lieu de «*idem*», lisez «sur 1681».

— ligne 5. Supprimez «subsistance et exemption».

— même ligne. Au lieu de «64,510[l]», lisez «64,310[l]».

Page 781, ligne 5 du § 4. Au lieu de «auront», lisez «ont».

— Au titre «Dépenses», ajoutez «des finances, année 1680».

Page 784, ligne 11. Au lieu de «pour estre», lisez «pour sur iceulx estre».

— ligne 16. Au lieu de «820, 384[l]», lisez «820,383[l]».

Page 786, ligne 5 du n° II. Au lieu de «à propos», lisez «propres».
— ligne 20. Après «d'establir», ajoutez «dans nostredite ville de Beauvais ou autre de nostredite province de Picardie que bon luy semblera».
— ligne 25. Après «fabrique», ajoutez «voitures et conduite».
— ligne 27. Supprimez «et du pouvoir».
Page 787, ligne 2. Après «apprentissage», ajoutez «et ce de quartier en quartier».
— ligne 21. Après «auxdits», ajoutez «Hinard et associés».
— ligne 30. Après «tenture», ajoutez «de tapisserie».
— même ligne. Avant «débitées», ajoutez «par eux transportées, vendues et».
— Supprimez la date du n° III.
— ligne 4. Au lieu de «reconnoissance», lisez «connoissance».
— ligne 6. Au lieu de «fidélité», lisez «félicité».
Page 789, ligne 5. Au lieu de «des mers», lisez «de nos mers».
— ligne 9. Au lieu de «le commerce», lisez «leur commerce».
— ligne 37. Au lieu de «quelques-uns», lisez «quelqu'un».
Page 791, ligne 4. Au lieu de «de l'ordonnance», lisez «des ordonnances».
— ligne 22. Au lieu de «lesdits droits», lisez «ledit droit».
— ligne 41. Supprimez «[celles de].
Page 792, ligne 11. Au lieu de «soumissions», lisez «submissions».
— ligne 43. Après «commis», ajoutez «des fermiers».
Page 793, ligne 8. Au lieu de «1498», lisez «1488».
— ligne 11. Après «ordonnée», ajoutez «estre levée».
Page 794, ligne 10. Au lieu de «et entrées», lisez «et d'entrées».
— ligne 21. Au lieu de «de la traite», lisez «des traites».
— ligne 33. Au lieu de «ladite», lisez «de ladite».
Page 794, ligne 35. Au lieu de «fermes arrestés», lisez «fermes et arrests».
— ligne 39. Au lieu de «d'Anjou», lisez «de Languedoc».
— ligne 44. Au lieu de «par», lisez «dans».
Page 795. La cote du n° III est Arch. Nat., K 118, n° 24².
— ligne 1 du n° 4. Au lieu de «de», lisez «et».
*Page 798. Le n° VI est daté de Madrid, 17 avril 1669.
Page 799, ligne 17. Au lieu de «cazes», lisez «razes».
Page 800, ligne 26 du n° VII. Supprimez «celle de».
Page 802, ligne 24. Après «au-dessus», ajoutez «de ladite somme».
Page 803, ligne 8 de la 1re colonne de l'article 2. Au lieu de «on», lisez «le Roy».
Page 804, ligne 24 de la 2e colonne. Après «aucuns», ajoutez «autres».
Page 805, ligne 25 de la 2e colonne de l'article 4. Au lieu de «des», lisez «de tous».
Page 806, ligne 10 de la 2e colonne de l'article 6. Après «en France», ajoutez «par an».
Page 807, ligne 2 de la 2e colonne de l'article 9. Au lieu de «1606», lisez «1610».
— ligne 4 de la 2e colonne de l'article 10. Au lieu de «donner caution», lisez «donner compte ny caution».
— ligne 1 de la 1re colonne de l'article 13. Au lieu de «contrariés par tempeste ou forcés», lisez «contraints par tempeste ou force».
— ligne 3 de la 1re colonne de l'article 14. Transportez la virgule avant «partie».
Page 808, ligne 2 de la 1re colonne de l'article 18. Au lieu de «sa déclaration», lisez «la déclaration» et supprimez la virgule.
Page 809, ligne 3 de la 2e colonne de l'article 19. Au lieu de «3e du article», lisez «du 3e article».
— ligne 3 de la 2e colonne de l'article 18. Au lieu de «au traité», lisez «du traité».
— ligne antépénultième de la 2e colonne de l'article 22. Au lieu de «accordées», lisez «accoutumées».
— ligne 2 de la 2e colonne de l'article 25. Au lieu de «avec», lisez «entre».

Page 810, ligne 1 de la 2e colonne de l'article 28. Après «17e», ajoutez «du traité de 1606 et au 23e».

Page 811, ligne 2 de la 2e colonne de l'article 32. Au lieu de «29e», lisez «19e».

— ligne 3. Au lieu de «29e», lisez «20e».

— Mettez entre parenthèses le paragraphe qui commence par les mots «Ceux qui ont traité».

Page 812, ligne 5 de la 2e colonne de l'article 37. Mettez entre parenthèses les trois alinéas depuis «Il est à observer» jusqu'à «Pyrénées».

— ligne 3 de la 2e colonne de l'article 39. Mettez entre parenthèses les deux lignes depuis «et conforme» jusqu'à «Pyrénées».

— ligne 3 de la 1re colonne de l'article 40. Au lieu de «compris les», lisez «compris dans les».

— ligne 1 de la 2e colonne de l'article 40. Au lieu de «près», lisez «pris».

— ligne 3. Au lieu de «accordé par», lisez «accordé sur».

Page 813, ligne 2 de la 2e colonne de l'article 44. Au lieu de «28e», lisez «18e».

— ligne 2 de la 1re colonne de l'article 49. Après «tirés», ajoutez «pour estre interrogés».

Page 814, ligne 2 de la 1re colonne de l'article 55. Au lieu de «du Parlement», lisez «de Parlement».

— ligne 11 de la 2e colonne. Mettez entre parenthèses le paragraphe qui commence par «Cette vérification».

— ligne 4 du texte. Au lieu de «m'ont», lisez «en ont».

Page 815, ligne 1. Au lieu de «de MM. les passagers», lisez «des maistres et passagers».

Page 833, ligne 26. Au lieu de «des villes», lisez «de ville».

— ligne 39. Mettez les mots «par les maistres façonniers» entre crochets.

— ligne 41. Au lieu de «e juge», lisez «le juge».

Page 836, ligne 4. La parenthèse doit être fermée après «anciennes».

— ligne 26. Au lieu de «auront», lisez autour».

Page 850, ligne 5 du no XI. Au lieu de «fil», lisez «lin».

Page 852, ligne 3 du no XIII. Au lieu de «orientales», lisez «occidentales».

— même ligne. Mettez le mot «livrés» entre crochets.

TOME TROISIÈME.

(PREMIÈRE PARTIE.)

Page 5, ligne 4 du no 4. Au lieu de «qu'il», lisez «que Sa Majesté».

— ligne 14. Au lieu de «trop», lisez «très».

*Page 6, ligne 8 du no 5. Supprimez la virgule entre «officiers» et «mariniers».

Page 10, ligne 2 du no 7. Après «a ordonné», intercalez les mots «aux échevins de la ville de Marseille», tirés de la ligne précédente.

Page 11, ligne 15. Au lieu de «six», lisez «dix».

Page 16, ligne 22. Avant «galerie», ajoutez «grande».

Page 20, ligne 10. Au lieu de «avec», lisez «envers».

Page 22, ligne 21. Au lieu de «disposeroient», lisez «disposeront».

— ligne 29. Après «sera», ajoutez «plus».

Page 28. La cote du no 14 est fol. 202.

Page 30, ligne 16 du no 18. Au lieu de «avoit», lisez «a».

Page 31, ligne 9 du no 19. Au lieu de «guère avoir», lisez «avoir guère».

— ligne 12. Au lieu de «par chaque vaisseau, s'il se pouvoit, un ou deux bruslots», lisez «s'il se pouvoit, un ou deux bruslots à chaque vaisseau».

Page 33. La date du no 21 est 8 janvier».

— ligne 7. Au lieu de «aviez», lisez «trouviez».

Page 34, ligne 6. Au lieu de «quelqu'un», lisez «quelqu'autre charpentier».

Page 38, ligne 14. Au lieu de «Les gens», lisez «Les marchands».

— ligne 15. Au lieu de «ladite», lisez «la mesme».

Page 38, ligne 26. Au lieu de «les mettre», lisez «les en mettre».

Page 39, ligne 5 du n° 24. Au lieu de «l'estat des vaisseaux», lisez «l'estat auquel sont les vaisseaux».

— ligne 23. Au lieu de «le Anglois», lisez «les Anglois».

Page 40, ligne 13 du n° 25. Avant «fermer», ajoutez «faire».

Page 41, ligne 4. Mettez le mot «années» entre crochets.

— ligne 6. Au lieu de «soutenir», lisez «résister».

— ligne 13. Après «construire», ajoutez «c'est-à-dire».

— ligne 30. Mettez le mot «embarras» entre crochets.

Page 42, ligne 6. Au lieu de «Gênes», lisez «Genève (?)».

Page 43, ligne 4 du n° 27. Après «fait», ajoutez les mots «à vostre lettre du 14», tirés de la ligne précédente.

— ligne 6. Au lieu de «des», lisez «de l'estat auquel sont les».

— ligne 7. Supprimez «et de leur estat».

— ligne 14. Au lieu de «fera», lisez «sera».

Page 44, ligne 4. Au lieu de «trouverons», lisez «trouverions».

Page 49, ligne 2. Supprimez «pièces».

— ligne 7. Au lieu de «sera armé», lisez «sera encore armé».

— ligne 9. Au lieu de «des costes», lisez «de la coste».

— ligne 27. Au lieu de «sur vos», lisez «dans vos».

Page 50, ligne 2. Mettez les mots «de faire tous vos efforts» entre crochets.

— ligne 11. Au lieu de «nos bruslots», lisez «des bruslots».

— même ligne. Après «milliers», ajoutez «et qu'il en fournira encore quarante milliers de quinze en quinze jours».

Page 51, ligne 19. Supprimez «desjà».

— ligne 21. Mettez le mot «rechercherez» entre crochets.

Page 53, ligne 11 du n° 31. Au lieu de «de dire», lisez «d'ordonner».

Page 53, ligne 15. Au lieu de «m'en remettre à ce qu'il vous mandera», lisez «me remettre à ce qu'il vous en mandera».

— ligne 21. Au lieu de «amiraux», lisez «amirautés».

Page 54, ligne 1. Au lieu de «avec celuy», lisez «à celuy».

Page 55, ligne 7. Mettez le mot «règne» entre crochets.

— ligne 12. Mettez le mot «exciter» entre crochets.

— ligne 13. Mettez le mot «sans» entre crochets.

Page 56, ligne 7 du n° 35. Mettez le second «en» entre crochets.

— ligne 10. Au lieu de «l'habitude», lisez «coutume».

Page 57, ligne 11. Au lieu de «d'en faire», lisez «d'y en faire».

— ligne 22. Au lieu de «lequel est estably en Dauphiné», lisez «lequel a esté estably en Dauphiné par le sieur Daliès».

— ligne dernière. Mettez les mots «les Vénitiens» entre crochets.

Page 58, ligne 2. Au lieu de «et que desjà nous avons», lisez «et que d'ailleurs nous avons desjà».

Page 59. La cote du n° 36 est fol. 259.

Page 60, ligne 11. Au lieu de «et fait», lisez «et a fait».

Page 62, ligne 7. Avant «travailler», ajoutez «s'il vous plaist».

— La cote du n° 38 est fol. 272.

*— note 2. Lisez «chef d'escadre depuis 1647, lieutenant général en 1667, se retira du service en 1686. Mort le 3 février 1688. Voyez tome I, page 37».

Page 63, ligne 27. Au lieu de «de Beaufort», lisez «Mazarin».

Page 64, ligne 9 du n° 40. Au lieu de «j'espère», lisez «j'estime».

Page 65, ligne 22. Au lieu de «sont», lisez «se trouvent».

Page 66, ligne 18. Au lieu de «les armes à feu sont forgées», lisez «les mousquets et autres armes à feu sont forgés».

Page 67, ligne 8. Après «accident», ajoutez «de mort».

Page 68, ligne 1. Après «fourny», ajoutez «le nombre de».

— ligne 33. Au lieu de «reviendront», lisez «reviendroient».

Page 70, ligne 7. Au lieu de «j'escris», lisez «j'en escris».

Page 74, ligne 25. Au lieu de «au trésorier des galères une somme considérable», lisez «au sieur Martin, trésorier des galères en exercice, une somme d'argent considérable».

Page 76, ligne 17 du n° 47. Au lieu de «continuellement», lisez «continuer».

— ligne 1 du n° 48. Après «à faire», ajoutez «des marchandises».

Page 77, ligne 6. Après «royaume», ajoutez «faire».

Page 79, ligne 8. Après «quantité», ajoutez «C'est à quoy il faut soigneusement prendre garde».

— ligne 13. Au lieu de «Valton», lisez «Valeton».

Page 89, ligne 7 du n° 52. Au lieu de «auroit», lisez «avoit».

— ligne 23. Avant «pour en faire», ajoutez «et».

Page 90, ligne 11. Mettez les mots «de 5 à 6,000 pièces» entre crochets.

— ligne 21. Mettez les mots «aux galères» entre crochets.

— ligne 29. Au lieu de «de marine», lisez «de la marine».

Page 91, ligne 9. Au lieu de «ledit employ», lisez «lesdits employs».

Page 97, ligne 2. Au lieu de «s'y retirer», lisez «se retirer».

— ligne 3. Après «ennemis», ajoutez «dans lesdits lieux».

Page 98, ligne 22. Au lieu de «au delà», lisez «de delà».

Page 99, ligne 32. Au lieu de «ces establissemens», lisez «cet establissement».

Page 100, ligne 1. Avant «il faut», ajoutez «je crois que vous trouverez vos mémoires de 1647, sinon».

— ligne 13. Au lieu de «car il», lisez «et qu'il».

Page 101, ligne 4 du n° 57. Avant «nécessaire», ajoutez «fort».

Page 133, ligne 17. Au lieu de «nos», lisez «ces».

— ligne 23. Après «mémoire», ajoutez «que vous avez dressé».

Page 134, ligne 9. Au lieu de «vous assurer», lisez «les asseurer».

— La date du n° 78 est 19 juin.

Page 135, ligne 6. Après «tousjours», ajoutez «également».

Page 136, ligne 13 du n° 80. Au lieu de «de voyage», lisez «de son voyage».

Page 137, ligne 4 du n° 81. Avant «pension», ajoutez «une».

Page 138, ligne 2. Après «marine», ajoutez «à présent».

Page 139, ligne 25. Après «gouverneurs», ajoutez «de province».

Page 140, ligne 20. Au lieu de «les pertes», lisez «aux pertes».

Page 144. La cote du n° 83 est fol. 167 v°.

Page 146, ligne 10. Mettez le mot «pas» entre crochets.

Page 148, ligne 8 du n° 86. Au lieu de «à peu près», lisez «après».

Page 155. Le n° 93 a été collationné sur la minute autographe, dont la cote est Bibl. Imp. Mss. S. F. 3,012, *Colbert et Seignelay*, II, cote 4, pièce 60.

— ligne 6. Après «commandement», ajoutez «présent».

Page 156, ligne 26. Au lieu de «50,000 livres, encore que», lisez «52,000 livres, en sorte que».

— ligne dernière. Après «Valbelle», ajoutez «que je fais partir à présent».

— La cote de la pièce citée en note est pièce 60.

Page 159. La cote de la seconde pièce citée dans la note est 1670, fol. 7.

Page 161, ligne 19. Au lieu de «un vaisseau (*un équipage*)», lisez «un matelot».

— ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Rosmadeuc», lisez «Rosmadec».

*Page 162, note 2. Au lieu de «au même intendant», lisez «à l'intendant de Toulon».

Page 163, ligne 16 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «songez», lisez «joignez».

— ligne 20. Au lieu de «aller à», lisez «avoir».

Page 163, lignes 11 et 12 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «et comme je fais de doute», lisez «... ce qui me fait douter».

— ligne 12. Au lieu de «ledit», lisez «vostre».

Page 164. La cote du n° 98 est fol. 382.

Page 165, ligne 5 du n° 99. Après «*le Comte*», ajoutez «*le Toulon*».

Page 168. La cote du n° 100 est fol. 385.

Page 170, ligne 9. Au lieu de «reviendra», lisez «demeurera».

— Intervertissez l'ordre des paragraphes avant-dernier et dernier du n° 102.

Page 173, ligne 3 du n° 105. Avant «l'escadre», ajoutez «mettre sur».

— La cote du n° 105 est fol. 414.

Page 176, ligne 6 du n° 109. Au lieu de «moyen», lisez «lieu».

Page 177, ligne 36. Au lieu de «il renouvellera», lisez «il pourra renouveler».

Page 178, ligne 30. Après «du commerce», ajoutez «de Marseille».

— ligne 1 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «glorieux», lisez «bien plus glorieux».

— La cote de la pièce citée est *Dépêches concernant la marine*, 1669.

Page 181, ligne 1 du n° 111. Au lieu de «avez», lisez «aurez».

Page 182, ligne 5. Au lieu de «l'habileté», lisez «le mérite».

— ligne 7. Au lieu de «vous vous occupiez à», lisez «vous vous mesliez de».

— même ligne. Au lieu de «de chanvres», lisez «des chanvres dans la rivière de Loire».

— ligne 8. Au lieu de «ces achats», lisez «les acheteurs».

— ligne 9. Au lieu de «dès demain», lisez «et donneray ordre qu'ils soyent un peu plus nettoyés».

— La cote du n° 111 est cote 11.

Page 183. La cote du n° 113 est fol. 466.

Page 185, ligne 5. Au lieu de «40», lisez «140».

Page 189, ligne 25. Au lieu de «tout en fer», lisez «tout fer».

Page 190, ligne 2. Mettez les mots «que de» entre crochets.

Page 191, ligne 2 du n° 121. Au lieu de «Il y a de», lisez «Il y a cent de».

Page 192, ligne 1. Après «devez», ajoutez «avoir».

— ligne 9. Au lieu de «ils ont», lisez «ils auront».

Page 192, ligne 15. Au lieu de «de», lisez «pour».

— ligne 27. Au lieu de «Tenez-vous à l'advis», lisez «Servez-vous de l'advis».

— La cote du n° 121 est cote 11.

Page 196, ligne 4. Après «marine», ajoutez «que le Roy entretient».

Page 198. A la ligne 25, commençant par le mot «Outre», commence une autre lettre de même date.

Page 199, ligne 5. Au lieu de «mais, avec le temps», lisez «mais je crois qu'avec le temps».

— ligne 11. Au lieu de «ces establissemens», lisez «cet establissement».

* — ligne 1 du n° 125. Au lieu de «monter», lisez «master».

Page 203, ligne 2. Au lieu de «demeure», lisez «demeurera».

— La cote du n° 128 est fol. 217.

Page 208, ligne 1. Au lieu de «Je suis», lisez «Je demeure».

— ligne 3 du n° 135. Au lieu de «de la grand'maîtrise», lisez «de grand maistre».

Page 209, ligne 1 du n° 136. Au lieu de «vostre dernière lettre», lisez «vostre lettre du 17».

— ligne 5 de la 1re colonne des notes. La cote de la pièce citée est *Ordres du roi*, 1670.

* — ligne 4 de la 2e colonne. Au lieu de «14 mars», lisez «16 mars».

Page 212, ligne 1 du n° 139. Au lieu de «23», lisez «29».

— ligne 13. Au lieu de «l'establir», lisez «l'establissement».

— ligne 24. Au lieu de «moins», lisez «peu».

— ligne 27. Au lieu de «une ou deux», lisez «une, deux et trois».

Page 220, ligne 25 du n° 146. Après «ordre», ajoutez «par cet ordinaire».

— ligne 31. Au lieu de «bastimens», lisez «vaisseaux».

*Page 220 note 1. Au lieu de «Mademoiselle d'Elbeuf», lisez «Mademoiselle de Montpensier».

Page 221. Le n° 147 est daté de Saint-Germain.

Page 227, ligne 26. Après «parapher», ajoutez «sur-le-champ».

Page 232, ligne 22. Au lieu de «occupation», lisez «application».

Page 234, ligne 3 du n° 152. Au lieu de «les constructions», lisez «leurs constructions».

— ligne 12. Au lieu de «et que vous avez», lisez «et celle que vous avez».

Page 236, ligne dernière du n° 154. Après «viviez», ajoutez «bien».

— La cote est fol. 171.

— La date du n° 155 est 23 août.

Page 240, ligne 1 du n° 160. Après «lettre», ajoutez «du Roy».

Page 241, ligne 13. Au lieu de «ces sortes de propositions», lisez «sa proposition».

— ligne 16. Au lieu de «doit sortir», lisez «partira».

— La cote du n° 160 est IV, cote 12.

* Page 242, ligne 8 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «page 272», lisez «page 271».

Page 244, ligne 7. Au lieu de «des jeunes gens», lisez «des gens».

Page 247, ligne antépénultième. Au lieu de «d'y envoyer», lisez «d'y en envoyer».

Page 248, ligne 22. Au lieu de «Je me rends», lisez «Je me remets».

* — ligne 26 et note. Au lieu de «de La Gibertie», lisez «de La Gebertie».

— ligne 33. Au lieu de «qui est», lisez «qui sont».

Page 249, ligne 21. Au lieu de «des officiers... sans brevet qui se rencontrent à Toulon», lisez «des officiers... qui se rencontrent à Toulon sans brevet».

— ligne 33. Mettez le mot «règlement» entre crochets.

Page 250. La cote du n° 165 est fol. 307.

Page 251, ligne 4 du n° 167. Après «certainement», ajoutez «dans peu de temps».

Page 252, ligne 22. Au lieu de «attend», lisez «s'attend».

Page 252, ligne 29. Au lieu de «faire dans les isles», lisez «tirer des isles».

— ligne 31. Au lieu de «ayant repris», lisez «ayant ensuite repris».

Page 253, ligne 4 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «en cachetant», lisez «et cachète».

— ligne 3 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «je vous ay escrit», lisez «que je vous en aye escrit».

Page 255, ligne 15 du n° 169. Avant «vous fassiez», ajoutez «de concert avec M. de Terron».

Page 256, ligne 20. Après «qualité», ajoutez «de celuy».

Page 258, ligne 8. Au lieu de «rappeler», lisez «répéter».

— ligne 17. Au lieu de «des ordres», lisez «ses ordres».

— ligne 28. Les mots «en rade» sont douteux.

Page 259, ligne 6. Au lieu de «combiner», lisez «concerter».

— ligne 20. Au lieu de «excite», lisez «convie».

— ligne 35. Au lieu de «Dans le cas que... s'il pense», lisez «En cas que, dans le temps que... il pense».

Page 260, ligne 8. Au lieu de «estrangers», lisez «marchands».

— ligne 10. Au lieu de «ordonnance», lisez «déclaration de Sa Majesté».

— ligne 11. Au lieu de «le renvoye», lisez «se remet».

Page 261, ligne 17 du n° 173. Supprimez «la dernière».

Page 263, ligne 26. Au lieu de «Travaillons», lisez «Travaillez».

Page 264, ligne 6 du n° 176. Au lieu de «tirer», lisez «retirer».

Page 265. Le n° 177 n'a pas été retrouvé à la cote indiquée.

Page 266. M. de La Haye mentionné ligne 25 ne paraît pas être le même que le personnage indiqué par la note.

Page 269, ligne 9. Au lieu de «faites-le», lisez «il faudroit le faire».

Page 270, ligne 15 du n° 181. Au lieu de «l'estat», lisez «l'estat général».

Page 271, ligne 7. À la ligne 7 commençant par «Les directeurs», commence une nouvelle lettre.

* Page 271, ligne 16. Au lieu de «pointiers», lisez «Pointis (entrepreneur pour le transport des mâts)».

Page 274, ligne 28 du n° 184. Au lieu de «porter», lisez «servir à porter».

Page 275, ligne 24. Après «jour», ajoutez «pour donner les ordres nécessaires».

Page 276, ligne 4. Au lieu de «de n'omettre», lisez «que nous n'omettions, s'il se peut».

— ligne 10. Au lieu de «ces matières», lisez «cette matière».

Page 279. La cote de la pièce citée ligne 7 de la 1re colonne des notes est *Ordres du Roi*, 1670.

Page 284, ligne 5. Mettez le mot «faire» entre crochets.

— ligne 25. Après «expresse», ajoutez «de Sa Majesté».

Page 285, ligne 1 du n° 190. Au lieu de «se fait», lisez «se peut».

Page 287, ligne 2. Au lieu de «qui aura esté présent», lisez «qui auront esté présens».

— ligne 27. Au lieu de «marchandises et leur conservation», lisez «marchandises, les magasins et la conservation».

— ligne 32. Au lieu de «des vaisseaux», lisez «de tous les vaisseaux».

— même ligne. Au lieu de «soit mise», lisez «est mise».

Page 288, ligne 6. Au lieu de «Il faut penser», lisez «Dans le mesme temps que le vaisseau se met en cet estat, il faut penser».

Page 289, ligne 26. Après «règlement», ajoutez «général».

Page 290, ligne 3 du n° 191. Au lieu de «cette sorte», lisez «chacune sorte».

— ligne 15. Au lieu de «où demeure», lisez «ou devant».

Page 291, lignes 1 et 3. Au lieu de «halle», lisez «salle».

— ligne 33. Avant «frégates», ajoutez «petites».

Page 292, ligne 18. Au lieu de «généraux», lisez «général».

— ligne 20. Au lieu de «manquera», lisez «manque».

Page 293, lignes 37 et 38. Au lieu de «4 à 500 toises», lisez «2 ou 3 lieues».
— ligne 38. Au lieu de «rues ou canaux», lisez «rivière».
Page 294, ligne 12. Au lieu de «en l'eau», lisez «sous l'eau».
— ligne 18. Au lieu de «légers», lisez «plus légers».
— ligne 19. Au lieu de «sur cette raison», lisez «pour cette raison».
Page 295, ligne 2. Au lieu de «de cet ouvrage», lisez «d'un si grand ouvrage».
— ligne 13. Au lieu de «avec soin», lisez «avec grand soin».
— ligne 15. Après «en sorte», ajoutez «que les ateliers soyent établis de sorte».
— ligne 24. Au lieu de «communément», lisez «commencer et».
Page 296, ligne 1. Après «bruslots», ajoutez «etc.».
— ligne 7. Au lieu de «les magasins», lisez «le magasin».
— ligne 10. Supprimez le mot «que».
— ligne 13. Après «canonniers», ajoutez «ateliers et magasins des voiles».
— ligne 22. Au lieu de «particulièrement», lisez «particulières».
* Page 297. La cote du n° 191 est pièce 4.
Page 298, ligne 1. Au lieu de «pareilles», lisez «pareillement d'une mesme parure».
— ligne 2. Avant «longueur», ajoutez «mesme».
— ligne 34. Au lieu de «20», lisez «25».
Page 301, ligne 7 du n° 194. Avant «rendre», ajoutez «faire faire toutes les choses qui seront nécessaires pour».
* — ligne 2 de la 1re colonne des notes. Lisez «pièces n° 118 et 182, notes».
Page 302, ligne 31. Au lieu de «ces matières», lisez «cette matière».
Page 303, ligne 9. Mettez les mots «des dépenses» entre crochets.
Page 304, ligne 13 du n° 195. Au lieu de «d'entrepreneurs», lisez «des entrepreneurs».
Page 305, ligne 7 du n° 196. Après «Mandez-moy», ajoutez «surtout».
Page 308. La cote du n° 198 est fol. 162.
— ligne 1 du n° 199. Au lieu de «Querjean», lisez «Kerjean».
— ligne 2. Au lieu de «son avenue», lisez «l'avenue».
— La cote est fol. 556.
Page 309, ligne 6. Au lieu de «les arbres qui, par», lisez «les masts qui, dans».
Page 310, ligne 1. Mettez le mot «canon» entre crochets.
— Le n° 201 n'a pas été retrouvé.
Page 311, ligne 10 du n° 202. Au lieu de «La grande dépense», lisez «Je vous avoue que la grande dépense».
Page 312. La cote du n° 202 est *Dépêches concernant le commerce.*
* Page 313, ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «27 septembre 1670», lisez «26 mars 1680».
Page 316, ligne 13. Au lieu de «autoriser», lisez «donner l'autorité à».
Page 317. La cote du n° 208 est fol. 632.
Page 320, ligne 10 du n° 211. Supprimez «tousjours».
— ligne 13. Au lieu de «de cette matière», lisez «de toutes ces matières».
Page 321, ligne 7. Au lieu de «Billain», lisez «Bilain».
— Le n° 212 est une minute autographe.
Page 322, ligne 7. Après «justice», ajoutez «de l'amirauté».
— ligne 8. Au lieu de «y establir», lisez «en establir».
— ligne 14. Au lieu de «qu'il a», lisez «qu'il s'est».
Page 323, ligne 6. Le mot «commission» est douteux.
— ligne 15. Après «publiée», ajoutez «et affichée».
Page 324, ligne 15. Après «pour le rendre», ajoutez «meilleur».
— En marge du sous-titre : *Pour la quatrième fin*, ajoutez, «Il faut joindre le règlement pour les délestages qu'il faut faire imprimer, et donner arrest pour le faire enregistrer dans tous les sièges des amirautés».

Page 325, ligne 2. Au lieu de «trouveront», lisez «trouvent».

— ligne 12. Au lieu de «ordonnance», lisez «déclaration».

— ligne 29. Au lieu de «maritimes», lisez «mariniers».

— ligne 31. Au lieu de «des classes», lisez «trois classes».

Page 326, ligne 26. Au lieu de «habitans», lisez «officiers».

Page 328, ligne 9. Mettez le mot «classes» entre crochets.

Page 329, ligne 4. Supprimez «d'entreprise».

Page 331, ligne 9 du n° 216. Au lieu de «une chose», lisez «en une chose».

Page 332, ligne 11. Au lieu de «sçaurez», lisez «sçavez».

Page 334, ligne 4. Au lieu de «escrit», lisez «exact».

— ligne 34. Au lieu de «l'on prépare», lisez «l'on va préparer».

Page 335. La cote du n° 217 est pièce 25.

* Page 342, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «page 337», lisez «page 336».

* Page 346, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «(pièce n° 197)», lisez «(pièce n° 193)».

Page 348, ligne 4. Après «copie», ajoutez «du contrat».

Page 359, ligne 1 du n° 235. Au lieu de «nouvelles», lisez «lettres».

— ligne 8. Au lieu de «armées», lisez «armes».

Page 363, ligne 8. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 368, ligne 34. Après «frégate», ajoutez «qui se bastit pour luy».

* Page 370. Supprimez la note 2.

Page 373, ligne 1 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «pourriez sçavoir», lisez «pourriez avoir».

Page 378, ligne 8. Au lieu de «et mesures. Comme», lisez «et mesme comme».

— ligne 10 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «peut», lisez «peuvent».

— ligne 12. Au lieu de «effectuée», lisez «effective».

Page 382, ligne 19. Au lieu de «cousteront a... en Hollande», lisez «cousteront, achetées en Hollande».

— ligne 20. Après «200», ajoutez «milliers».

— La cote du n° 259 est V, cote 16.

— ligne 3 du n° 251. Au lieu de «se réduire», lisez «les réduire».

Page 383. La date du n° 252 est 17 juillet.

Page 388, ligne 3. Après «pour», ajoutez «pouvoir».

Page 389, ligne 29. Après «turcs», ajoutez «ou maures».

* — ligne 5 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «Louis XIV», lisez «Louis XIII».

Page 390. La cote du n° 256 est fol. 144.

* Page 393, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «page 399», lisez «page 400».

Page 395, ligne 2 du n° 262. Après «Matharel», ajoutez «le 8».

Page 398, ligne 9. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 401, ligne 26. Au lieu de «et enfouis», lisez «ou enfouis».

Page 402, ligne 5. Au lieu de «sur les corsaires», lisez «par les corsaires».

— ligne 8 du n° 265. Au lieu de «ont eu», lisez «avoient».

— ligne 23. Au lieu de «avis», lisez «part».

— ligne 24. Au lieu de «y aura consenti», lisez «aura résolu le changement».

Page 403, ligne dernière. Au lieu de «quatre», lisez «trois».

Page 404, ligne 17 du n° 267. Après «plus à», ajoutez «employer son industrie pour».

Page 405, ligne 27. Au lieu de «mais seulement», lisez «mais il doit suivre seulement».

Page 406, ligne 5. Après «l'estat», ajoutez «du Roy».

— ligne 12. Au lieu de «l'intention», lisez «l'exécution».

— ligne 15. Au lieu de «est réglée», lisez «a esté réglée».

Page 407. À la ligne 3 du n° 270, commençant par les mots «Le Roy», commence une nouvelle lettre.

Page 410. À la ligne 1, commençant par «Les fonds», commence une nouvelle lettre.

Page 411, ligne 8. Après «contre», ajoutez «ces deux establissemens».

Page 412, ligne 11. Au lieu de «ma dernière lettre», lisez «mon dernier billet, concernant les équipages et la levée des soldats».

— ligne 12. Au lieu de «marine», lisez «manière».

— ligne 14. Après «escrit», ajoutez «par mon précédent billet».

— ligne dernière du n° 274. Supprimez «bien».

Page 413, ligne 34. Au lieu de «particulière», lisez «très particulière».

* Page 414, ligne 2. Au lieu de «Vergeron», lisez «Vergeroux».

* Page 416, ligne 6 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «pièce n° 221», lisez «pièce n° 118».

Page 417, ligne 12. Avant «s'embarquer», ajoutez «pour».

— ligne 32. Après «partira», ajoutez «sans faute».

* — note. Au lieu de «Voir la lettre du 24 septembre 1671», lisez «Voir le mémoire des 9 et 10 juillet 1671».

Page 420, ligne 2. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

— La cote du n° 280 est fol. 12.

Page 421, ligne 16. Au lieu de «vous luy envoyiez», lisez «vous envoyiez audit sieur de Seuil».

Page 422, ligne 16. Au lieu de «cinq», lisez «quinze».

Page 424. La cote de la pièce citée dans la note 1 est fol. 80.

Page 426, ligne 10 de la 2e colonne des notes. Après «pièces», ajoutez «de canon».

Page 433, ligne 6. Lisez «font paroistre les vaisseaux anglois de moindre port que les françois, c'est-à-dire».

— ligne 21. Au lieu de «chaloupes», lisez «doubles chaloupes».

Page 438, ligne 13 du n° 296. Après «reçoive», ajoutez «aujourd'huy».

Page 439, ligne 20 de la 2e colonne des notes. Après «faire», ajoutez «faire».

Page 440, ligne 28 du n° 297. Au lieu de «pendant», lisez «en attendant».

* Page 442, note. Au lieu de «Brennet», lisez «Bennet».

Page 446, ligne 12. Après «ennemis», ajoutez «mesmes».

Page 447, ligne 3. Au lieu de «cachant», lisez «cacher».

— ligne 36. Au lieu de «de grands», lisez «de très-grands».

Page 454, ligne 13 du n° 306. Mettez le mot «laisse» entre crochets.

Page 456, ligne 16 du n° 308. Au lieu de «presser», lisez «pousser».

Page 459, ligne 4 du n° 310. Avant «lettre», ajoutez «dernière».

— ligne 9. Après «entrer», ajoutez «promptement».

Page 463, ligne 21. Après «devriez», ajoutez «un peu».

* Page 465, ligne 3 du n° 315. Au lieu de «magnificence», lisez «munificence».

Page 469, ligne 2. Au lieu de «souffrira», lisez «pourra souffrir».

Page 471, ligne 11 du n° 321. Après «diligence», ajoutez «pour vous rendre sur ladite barre de Cadix».

Page 473, ligne 13. Au lieu de «bastimens», lisez «vaisseaux».

Page 477, ligne 27 du n° 326. Avant «sçavoir», ajoutez «envoyer».

— ligne 30. Au lieu de «n'omettez», lisez «n'omettrez».

Page 478. La cote de la pièce citée dans la note 1 est *Dépêches concernant le commerce*, 1672.

Page 482, ligne 30. Après «heures», ajoutez «cette année».

— La cote du n° 330 est fol. 768.

Page 483, ligne 4 du n° 331. Au lieu de «qu'il faut», lisez «où il faut».

— ligne 21. Après «n'entre», ajoutez «dans la Méditerranée».

Page 484, ligne 13 du n° 332. Au lieu de «pour le retour», lisez «au retour».

Page 485, ligne 1 du n° 333. Au lieu de «pourrez», lisez «pouvez».

Page 486, ligne 12 du n° 334. Au lieu de «avoir», lisez «trouver».

Page 488. La cote du n° 334 est fol. 71.

Page 493, ligne 12. Au lieu de «l'importance», lisez «l'impatience».

* Page 497, ligne 1 de la note 1. Lisez «II, *Industrie*, pièces».

Page 498, ligne 5. Au lieu de «le renvoyer», lisez «les renvoyer».

— ligne 10 du n° 342. Au lieu de «134», lisez «124».

Page 502, ligne 17. Après «sans aveu», ajoutez «et je tiendray ponctuellement la main à l'exécution de cet arrest. J'escris à M. de Sève de faire une recherche exacte de tous les Bohesmes».

Page 503, ligne 25. Au lieu de «Beringhem», lisez «Beringhen».

Page 504, ligne 9 du n° 345. Après «dire», ajoutez «ce que je vous ay desjà dit beaucoup de fois».

Page 508, ligne 22 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «nature», lisez «qualité».

— La cote de la pièce citée est *Dépêches concernant la marine*, 1673.

Page 509, ligne 4 du n° 349. Après «extraordinaire», ajoutez «que celle qu'il a tenue».

— La cote de la pièce citée dans la note 2 est *Dépêches concernant la marine*, 1673.

Page 510, ligne 22 du n° 350. Au lieu de «de telle sorte est que», lisez «de cette sorte est telle que».

Page 513, ligne 7 du n° 354. Après «livres», ajoutez «habillé».

Page 515, ligne 15 du n° 356. Au lieu de «levé», lisez «livré».

* Page 517, à la suscription du n° 358. Au lieu de «capitaine de vaisseau», lisez «chef d'escadre».

Page 518, ligne 14 du n° 359. Au lieu de «J'envoye à M. de Sève», lisez «J'escris à M. de Sève et luy envoye».

Page 519, ligne 16. Au lieu de «7 ou 800 hommes», lisez «70 ou 80 hommes».

Page 520. La cote du n° 360 est *Registres concernant les galères*.

Page 525. La cote du n° 365 est *Registres concernant les galères*.

Page 526, ligne 8 du n° 367. Au lieu de «aurez», lisez «avez».

Page 528, ligne 16 du n° 368. Au lieu de «il en faut environ 6 ou 700,000», lisez «il faut environ 6 ou 700,000 livres de cordages».

Page 529, ligne 29. Mettez le mot «dernier» entre crochets.

Page 535, ligne 4. Au lieu de «commissaire», lisez «commis».

* Page 538, ligne 11. Au lieu de «officier», lisez «fournisseur».

Page 539, ligne 10. Après «prest», ajoutez «dans».

— ligne 18. Au lieu de «croyez», lisez «croirez».

— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Valavoir», lisez «Vallavoire».

Page 540, ligne 7. Au lieu de «ces vaisseaux», lisez «ces deux vaisseaux».

— La date du n° 378 est 30 novembre.

Page 541, ligne 8. Après «écrire», ajoutez «à présent».

— La date du n° 379 est 18 janvier.

— ligne 17. Après «tous les ans», ajoutez «pour l'achèvement dudit arsenal».

Page 542, ligne 17. Après «galères», ajoutez «de France».

Page 543, ligne 36. Avant «gardiens», ajoutez «quatre».

Page 544. La cote du n° 379 est *Registres concernant les galères*.

— ligne 15 du n° 380. Au lieu de «et», lisez «ou».

Page 546, ligne 5 du n° 382. Après «vice-amiral», ajoutez «arboré sur le vaisseau».

Page 547, ligne 6 du n° 383. Au lieu de «luy», lisez «ledit sieur du Quesne».

Page 548, ligne 18. Mettez le mot «vaisseaux» entre crochets.

Page 550, ligne 10 du n° 386. Après «l'équipage», ajoutez «de ce vaisseau».

Page 551. La cote du n° 387 est *Registres concernant les galères*.

Page 551. La cote de la pièce citée dans la note 1 est fol. 402.

Page 552, le dernier alinéa du n° 388 fait partie d'une lettre du 9 août.

— La cote est fol. 273 et 282.

Page 556, ligne 1 du n° 392. Mettez la date «1675» entre crochets.

Page 558, ligne 9. Au lieu de «14», lisez «15».

— La cote du n° 393 est *Registres concernant les galères.*

— ligne 4 du n° 394. Au lieu de «m'en donner», lisez «prendre la peine de m'en donner».

Page 561, ligne 2 du n° 396. Après «l'escadre», ajoutez «de mes vaisseaux».

Page 562, ligne 5 du n° 397. Après «ou vu», ajoutez «ou fait aucune réflexion sur».

Page 563, ligne 14 du n° 398. Après «pour», ajoutez «faire le procès et».

Page 564, ligne 2 du n° 399. Après «passé», ajoutez «sur laquelle».

— ligne 4. Avant «précédentes», ajoutez «lettres».

Page 567, ligne 9 du n° 402. Au lieu de «occupation», lisez «application».

Page 568, ligne 15. Après «Profitez», ajoutez «conjointement».

— ligne 4 du n° 403. Au lieu de «qui sont», lisez «qui seront».

Page 569, ligne 21 du n° 404. Après «nécessaires», ajoutez «pour faire partir ce vaisseau».

Page 572. La cote du n° 406 est *Registres concernant les galères.*

— ligne 2 du n° 408. Au lieu de «commande», lisez «recommande».

Page 574. La cote du n° 408 est *Registres concernant les galères.*

Page 2, ligne 9 du n° 412. Au lieu de «qu'ils ont», lisez «contre qui ils ont».

— La cote est fol. 65.

Page *4*, ligne 2. Au lieu de «de...», lisez «de Rochefort».

Page *6*, ligne 6 du n° 417. Après «200», ajoutez «pièces».

Page *6*, ligne 8. Au lieu de «suivre», lisez «faire».

— ligne 20. Au lieu de «remise», lisez «donnée».

Page 7, ligne 1. Avant «si cette», ajoutez «vous devez observer que».

Page *15*, lignes 3 et 4. Au lieu de «vous conveniez avec le commis... tel que vous le proposez», lisez «vous conveniez... tel que vous le proposez avec le commis».

Page *16*, ligne 15 du n° 425. Après «à tout», ajoutez «ce qui sera nécessaire pour la diligence que vous désirez».

Page *17*, ligne 33. Après «satisfaction», ajoutez «que Sa Majesté a de leurs services».

Page *19*. La cote du n° 427 est fol. 251.

Page *22*, ligne 7. Après «Toulon», ajoutez «et c'est à quoy vous ne devez pas manquer».

Page *24*, ligne 8. Après «vous avez», ajoutez «c'est-à-dire que vous ne devez jamais estre satisfait de vous-mesme».

— ligne 23. Après «employer», ajoutez «par vos ordres».

Page *29*, ligne 19 du n° 438. Après «tousjours», ajoutez «exactement».

— ligne 33. Après «donnée», ajoutez «à laquelle Sa Majesté se remet».

Page *32*, ligne 14. Au lieu de «deu», lisez «pu».

Page *33*, ligne 8 du n° 440. Au lieu de «que Sa Majesté Britannique sçait, elle», lisez «qu'il seroit inutile de déduire icy, le roy d'Angleterre».

— ligne 14. Au lieu de «celle du bien et de», lisez «le bien et».

— La cote de la pièce citée dans la note 1 est *Dépêches concernant la marine*, 1676.

Page *34*, ligne 20. Au lieu de «pourroient», lisez «pouvoient».

— ligne 28. Au lieu de «du restablissement», lisez «de ce restablissement».

— ligne 29. Supprimez les mots «donner la main aux».

Page *35*, ligne 1. Supprimez les mots «expédiens qu'elle proposera pour».

Page *35*, lignes 21 et 22. Au lieu de «quelquefois depuis un mois et au plus tard dans le cours de l'année ou des dix-huit mois précédens», lisez «depuis un an ou dix-huit mois».

— ligne 24. Au lieu de «hollandois, levé en Hollande», lisez «ou hollandois, ou levé en Hollande».

— lignes 28 à 31. Lisez «que ces lettres de naturalité et de mer sont envoyées d'Angleterre en Hollande par le courrier, en sorte qu'à».

Page *36*, ligne 4. Au lieu de «apparticndroient», lisez «appartenoient».

— lignes 19 et 20. Au lieu de «de l'avantage qu'ils peuvent avoir en achetant», lisez «d'acheter».

Page *37*. La cote du n° 441 est fol. 391.

Page *39*, ligne 32. Au lieu de «seurement», lisez «facilement».

Page *41*. La cote du n° 443 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

Page *42*, ligne 3. Au lieu de «considérations que vous avez eues», lisez «esgards que vous avez eus».

Page *43*. La cote du n° 445 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

— ligne 1 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «de ses mains; et si vous avez», lisez «des mains dudit Martin; mais, en cas que vous ne l'ayez pas fait, ne manquez pas de le faire aussytost que vous aurez reçu cette lettre, et, en cas que vous ayez».

Page *45*, ligne 5. Après «soyez asseuré», ajoutez «que je vous dis la vérité quand je vous dis».

— ligne 4 du n° 448. Avant «Sa Majesté», ajoutez «le service de».

Page *46*, ligne 11 du n° 449. Avant «quelque mauvaise», ajoutez «quelque violence et».

— ligne 14. Avant «ponctuellement», ajoutez «promptement et».

Page *47*, ligne 5 du n° 450. Au lieu de «n'ayez interrogé», lisez «ne vous en soyez informé».

Page *48*, ligne 8 du n° 451. Après «pourriez», ajoutez «pas».

— ligne 19. Avant «faire», ajoutez «aller».

Page *48*, ligne 24. Après «suite», ajoutez «après que les deux convois seront partis».

Page *49*. La cote du n° 451 est fol. 104.

— ligne 4 du n° 452. Au lieu de «J'ay esté touché», lisez «Je vous diray en réponse que j'ay esté touché».

Page *50*, ligne 18. Avant «à mettre», ajoutez «à partir et».

Page *51*. La cote du n° 452 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

— ligne 9 du n° 453. Avant «au premier jour», ajoutez «que le 20ᵉ de may des vaisseaux que vous avez ordre dès le mois de janvier de mettre en mer».

Page *53*, ligne 13 du n° 455. Avant «pour luy», ajoutez «luy donner».

Page *55*. La cote du n° 457 est *Ordres du Roi concernant Messine».*

Page *56*, ligne 1 du n° 458. Au lieu de «6», lisez «19».

— ligne 7. Au lieu de «de les exposer», lisez «d'exposer les galères».

Page *59*, ligne 6 du n° 461. Au lieu de «à la discipline, et à ce que», lisez «à ce que la discipline soit exactement observée, et que».

Page *61*, ligne 14. Après «chiourmes», ajoutez «des galères».

Page *62*, ligne 12 de la 2ᵉ colonne des notes. Après «médecins», ajoutez «et chirurgiens».

Page *64*, ligne 5. Avant «signifier», ajoutez «faire».

Page *65*. La cote du n° 464 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

Page *67*, ligne 6 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «port», lisez «parc».

Page *68*. La cote du n° 466 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

Page *69*. La cote du n° 467 est fol. 351.

Page *70*, ligne 7. Au lieu de «et employez», lisez «et ne manquez plus jamais à les visiter avec les officiers tous les mois, et faites-vous une règle précise, et qui ne manque jamais, d'employer».

Page *70*. La cote du n° 468 est *Ordres du Roi concernant Messine*, 1677, fol. 318.

Page *71*. La cote du n° 470 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

Page *73*, ligne 20 du n° 473. Après «équipages», ajoutez «soit pour les matelots, soit pour les soldats».

— ligne 30. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page *75*. La cote du n° 474 est *Ordres du Roi concernant Messine.*

— ligne 10 du n° 475. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page *76*, ligne 18. Au lieu de «de suite», lisez «ensuite».

— La cote du n° 475 est fol. 435.

Page *79*, ligne 14 du n° 478. Au lieu de «arment en course et fassent bien leur devoir», lisez «fassent bien leur devoir et arment en course pour faire une guerre qui leur doit estre très-advantageuse, et, pour bien connoistre ce qui est à faire».

— ligne 22. Au lieu de «et pouvoir», lisez «afin que Sa Majesté puisse aussy».

Page *80*, ligne 18. Avant «isles», ajoutez «trois».

Page *83*, ligne 26. Après «qu'un seul», ajoutez «de ces six vaisseaux».

— ligne 29. Après «carène», ajoutez «Je ne sais pas comme il est possible que le 12 il y ayt encore cinq vaisseaux qui ne soyent pas carénés».

Page *84*, ligne 12 du n° 482. Après «importance», ajoutez «pour le service du Roy».

Page *85*, la cote de la pièce citée dans la note 1 est *Dépêches concernant les galères*, 1673.

Page *86*, ligne 19. Après «augmentent», ajoutez «en bonté et».

Page *87*, ligne 10. Après «nécessaires», ajoutez «de ce pillage».

Page *88*, ligne 6 du n° 484. Après «en estat», ajoutez «de partir».

Page *89*, ligne 4 du n° 485. Après «aiguades», ajoutez «qui sont audit lieu de Belle-Isle».

Page *92*. La cote du n° 486 est fol. 181.

— ligne 7 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page *94*, ligne 12. Au lieu de «indication», lisez «instruction».

Page *95*, ligne 21. Au lieu de «légères», lisez «longues».

Page *96*, ligne 21 du n° 490. Avant «des matelots», ajoutez «que vous avez faits».

Page *101*, ligne 9. Au lieu de «Marlborough», lisez «Narborough».

Page *102*. La cote du n° 495 est fol. 67.

— ligne avant-dernière du n° 496. Au lieu de «Marlborough», lisez «Narborough».

Page *106*, lignes 6 et 9. Au lieu de «*l'Imprudent*», lisez «*l'Impudent*».

— lignes 10 et 11 du n° 498. Au lieu de «Marlborough», lisez «Narborough».

— La cote du n° 497 est fol. 265.

Page *107*, ligne 5. Au lieu de «En prenant», lisez «Ainsy vous devez estre asseuré qu'en prenant».

Page *110*. La cote du n° 501 est *Dépêches concernant la marine.*

Page *111*, ligne 11 du n° 503. Au lieu de «que vous trouverez aussy cy-joint», lisez «et dont vous trouverez aussy cy-joint copie».

Page *112*. La cote du n° 503 est *Dépêches concernant la marine.*

Page *114*, ligne 6. Après «vous alliez», ajoutez «avec mes vaisseaux que vous commandez».

— ligne 2 du n° 507. Au lieu de «par une autre personne», lisez «par d'autres personnes».

Page *115*, ligne 15 du n° 508. Après «party», ajoutez «avec les vaisseaux que vous commandez».

Page *121*, ligne 2 du n° 512. Après «préparatifs», ajoutez «qu'il faut faire».

Page *122*, ligne 1. Au lieu de «de surmonter», lisez «qu'il faut surmonter».

Page *124*, ligne 3 du n° 514. Après «fournies», ajoutez «suivant son traité».

Page *125*, ligne 6. Après «travailler», ajoutez «et de réussir».

Page *126*, ligne 6. Avant «léger», ajoutez «souvent».

— ligne 9. Après «l'artillerie», ajoutez «et de tout ce qui compose le chargement d'un

vaisseau, mesme de la hauteur et pesanteur des masts».

Page *126*, ligne 17. Au lieu de «l'on ne parvienne», lisez «il faut de nécessité que l'on parvienne».

— ligne 28. Avant «un devis», ajoutez «ensuite».

Page *127*, ligne 6 du n° 516. Au lieu de «hauts officiers, officiers mariniers», lisez «hauts officiers mariniers».

Page *129*, ligne 16. Après «couchent», ajoutez «tousjours».

Page *133*, ligne 15 du n° 521. Avant «qu'aucun», ajoutez «prendre garde».

Page *134*, ligne 5. Après «mettre», ajoutez «quelque quantité».

Page *137*. Intervertissez l'ordre des paragraphes 2 et 3 du n° 524.

Page *138*. La cote du n° 524 est fol. 605.

Page *143*, ligne 11. Au lieu de «l'habitude», lisez «l'habillement».

Page *147*, ligne 1 du n° 529. Après «J'ay lu», ajoutez «et examiné».

Page *148*, ligne 33. Après «les soldats», ajoutez «c'est-à-dire».

Page *152*, ligne 10 du n° 531. Avant «derniers», ajoutez «et 28 décembre».

Page *156*, ligne 2. Après «vous n'estes», ajoutez «et dans cette occasion et dans toutes les autres».

Page *159*, ligne 4. Après «praticables», ajoutez «pour faire sortir ce vaisseau».

Page *164*, ligne 11 de la 2e colonne des notes. Les mots «neuf» et «vingt» sont douteux.

Page *165*, ligne 14. Après «lieu», ajoutez «que vous puissiez».

*— ligne 1 de la note 1. Au lieu de «pièce n° 57», lisez «pièce n° 61».

Page *166*, ligne 5. Après «establir», ajoutez «par la puissance du Roy».

— ligne 8. Avant «raisons», ajoutez «puissantes».

Page *168*, ligne 17 du n° 544. Au lieu de «l'observation des», lisez «exécuter les».

Page *171*, ligne 4. Au lieu de «au milieu de», lisez «à».

Page *171*, ligne 24. Au lieu de «pas avoir averty», lisez «point avertir».

Page *173*, ligne 15 du n° 548. Supprimez «de plus de 800 hommes dont estoient composés leurs équipages».

— ligne 18. Après «du Roy», ajoutez «et par la plus indigne négligence dont on ayt jamais ouy parler. Il n'est pas question, à présent, d'exagérer vostre malheur comme vous faites par vostre lettre; vous estes cause de la perte de deux des plus grands vaisseaux du Roy, et de plus de 800 hommes dont estoient composés leurs équipages».

Page *175*, ligne 22. Avant «achevé», ajoutez «entièrement».

Page *176*, ligne 17 du n° 550. Après «vous faites», ajoutez «par vostre lettre».

— ligne 18. Après «port», ajoutez «de Toulon».

— ligne 19. Après «avoir», ajoutez «pareillement».

— ligne 29. Lisez «vaisseaux. Et, à l'esgard de l'inconvénient que vous trouvez par le peu de gardiens qui sont sur les vaisseaux, Sa Majesté».

Page *177*, ligne 7. Après «darse», ajoutez «de Toulon».

Page *184*. La cote du n° 555 est fol. 37.

— ligne 6 du n° 556. Au lieu de «trouvez à unir», lisez «apportez pour unir».

Page *187*, ligne 1 du n° 559. Après «tenir», ajoutez «tousjours».

Page *189*, ligne 11. Après «qu'il aille», ajoutez «avec lesdites galères».

Page *190*, ligne antépénultième. Au lieu de «celle», lisez «l'escadre».

Page *191*, ligne 2. Après «de charge», ajoutez «qui seront».

— ligne 15 du n° 560. Après «ordonnances», ajoutez «de marine».

— ligne 18. Après «les meilleurs», ajoutez «vaisseaux».

Page *192*, ligne 13 du n° 561. Après «manœuvres», ajoutez «des vaisseaux».

Page *196*, ligne 24 du n° 563. Au lieu de «possible», lisez «impossible».

Page 205, ligne 21. Au lieu de «Orient», lisez «Levant».

Page 207, ligne 35. Après «soldats», ajoutez «qui serviront sur lesdits vaisseaux».

Page 208, ligne 7. Au lieu de «un advis», lisez «un devis».

Page 210, ligne 34. Avant «terminer», ajoutez «faire en sorte de».

Page 211. La cote du n° 570 est fol. 394 *bis*.

Page 213, ligne 7. Après «rencontreront», ajoutez «en mer».

— ligne 18. Au lieu de «commanderez», lisez «commandez».

— ligne 1 de la 2e colonne des notes. Après «esclaves», ajoutez «de cette ville».

Page 215, ligne 4. Avant «fortification», ajoutez «partie de la».

Page 218, ligne 5 du n° 578. Au lieu de «cet enduit de», lisez «celuy enduit de ce».

Page 219, ligne 9. Au lieu de «propre», lisez «prétendue».

Page 221, ligne 4. Au lieu de «le caresme dernier», lisez «la campagne dernière».

Page 228, ligne 7 du n° 587. Après «entendre», ajoutez «tirer».

Page 234, ligne 7. Au lieu de «29», lisez «24».

Page 236, ligne 22 du n° 592. Après «radoub», ajoutez «de chacune».

Page 240, ligne 16 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Pennes», lisez «Bennes».

Page 241. La cote du n° 594 est fol. 413.

Page 242. Rectifiez la pagination.

— ligne 16. Avant «traiter», ajoutez «faire».

Page 244, ligne 23 du n° 596. Au lieu de «réparer», lisez «préparer».

Page 245, ligne dernière de la 2e colonne des notes. Au lieu de «le 20», lisez «mardy, 20».

Page 246. La cote du n° 597 est *Dépêches concernant la marine*.

— ligne 14 de la 1re colonne des notes. La cote de la pièce citée est *Dépêches concernant la marine*.

Page 250, ligne 8. Après «après», ajoutez «le départ de ces vaisseaux».

— La cote du n° 600 est *Dépêches concernant la marine*, fol. 264.

TOME TROISIÈME.

(SECONDE PARTIE.)

Page LII, ligne 7, et ligne 1 de la 1re colonne des notes, ainsi que page LIV, ligne 6 du n° XI. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 1. Mettez la date du n° 1, «Saint-Germain, 11 juillet 1670», entre crochets.

— ligne 5. Au lieu de «principale», lisez «première, plus importante».

Page 2, ligne 6. Avant «ce qu'il me doit», ajoutez «tout».

— ligne 15. Au lieu de «des ordonnances», lisez «de toutes les ordonnances».

— ligne 27. Au lieu de «s'instruise», lisez «s'informe».

Page 3, ligne 4. Au lieu de «donner», lisez «mesme».

— ligne 9. Au lieu de «des officiers», lisez «de tous les officiers».

Page 3, ligne 10. Après «officier», ajoutez «de port».

— ligne 24. Au lieu de «des vaisseaux», lisez «de chacun vaisseau».

— ligne 25. Au lieu de «comme cy-dessus», lisez «ainsy qu'il est cy-dessus dit en l'inventaire général».

— ligne 31. Au lieu de «charpenteries, des tonnelleries, des calfateries», lisez «charpentiers, des tonneliers, des calfateurs».

— ligne 39. Au lieu de «du port», lisez «d'un port».

Page 4, ligne 13. Après «marchandises», ajoutez «munitions».

— lignes 23 et 24. Au lieu de «tout ce qui sert au commandement et à ladite manœuvre», lisez «tous les termes qui servent au commandement et à toutes les manœuvres».

Page 4, ligne 5 de la note 1. Au lieu de «toutes choses», lisez «toutes les choses».

Page 5, ligne 9. Au lieu de «maistre calfat», lisez «calfat».

Page 6, ligne 5. Supprimez «toutes».

— ligne 8 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Bellucheau», lisez «À Bellucheau».

Page 7, ligne 8. Au lieu de «lieutenant général», lisez «Conseil».

— ligne 4 de la réponse de Siegnelay. Au lieu de «alors», lisez «encore».

Page 8, ligne 4. Au lieu de «fers et estoupes», lisez «fers, clous, estoupes».

— ligne 15. Après «les armes», ajoutez «les masts».

— lignes 20 et 21. Lisez «Le Roy est chargé de tous les déchets. Pour oster aux cordiers toute occasion de friponnerie, on donne».

— ligne 22. Au lieu de «cordages», lisez «cordager».

— ligne 23. Au lieu de «1 livre», lisez «4 livres».

— ligne 30. Au lieu de «unis», lisez «nus».

— ligne 37. Au lieu de «faire armer», lisez «voir armer».

— ligne 45. Au lieu de «l'extrait», lisez «un extrait».

Page 10, ligne 2 du n° 4. Au lieu de «juillet», lisez «juin».

Page 11, ligne 15. Avant «supplie», ajoutez «asseure et vous».

— ligne 20. Au lieu de «25», lisez «27».

— même ligne. Au lieu de «marque», lisez «marquoit».

— ligne 23. Au lieu de «mon voyage», lisez «mes voyages».

Page 13, ligne 8. Au lieu de «passer», lisez «penser».

— ligne 12. Supprimez «encore».

— ligne 14. Avant «retardera», supprimez «le».

— ligne 15. Au lieu de «les vaisseaux», lisez «ses vaisseaux».

— ligne 26. Avant «à la Rochelle», ajoutez «encore».

Page 14, ligne 6. Au lieu de «occupé», lisez «attaché».

— ligne 27. Supprimez «luy-mesme».

Page 16, ligne 2. Au lieu de «il pourra dormir», lisez «il pourra facilement dormir suffisamment».

— ligne 5 du n° 7. Au lieu de «le bien faire», lisez «la bien faire».

Page 17, ligne 29. Au lieu de «faire. Vous avouerez», lisez «faire, vous avouant».

Page 18, ligne 13 du n° 8. Après «d'impatience», ajoutez «qu'il se mette en estat».

Page 19, ligne 1. Au lieu de «de l'année», lisez «à faire l'année».

Page 22. La cote de la seconde pièce citée dans la note 2 est fol. 148.

Page 23, ligne 27 du n° 13. Après «Blaye», ajoutez le paragraphe suivant: «Blaye est une fort petite ville, qui a une forteresse sur un haut, dont M. le duc de Saint-Simon est gouverneur: c'est une place très-peu considérable d'elle-même, mais qui est située advantageusement».

Page 25, ligne 29. Au lieu de «d'Olivier», lisez «d'Ouvrier».

Page 29. Le n° 16 est un original corrigé de la main de Colbert.

— ligne 5. Au lieu de «pour prendre», lisez «pour, par».

Page 30, ligne 7. Au lieu de «principalement», lisez «premièrement».

— ligne 9. Après «villages», ajoutez «qui le composent».

— ligne 11. Au lieu de «qualité», lisez «quantité».

— ligne 17. Au lieu de «en sont», lisez «y sont».

— ligne 18. Au lieu de «résultats», lisez «résolutions».

— même ligne. Au lieu de «pris et prononcés», lisez «prises et prononcées et exécutées».

— ligne 21. Au lieu de «les milices destinées», lisez «leur milice destinée».

— ligne 22. Au lieu de «la place», lisez «leurs places».

Page 31, lignes 9 et 10. Au lieu de «se tiennent», lisez «sont tenus».

— ligne 17. Au lieu de «mesme», lisez «aussy».

— lignes 19 et 20. Au lieu de «des Italiens; que ce point doit», lisez «de tous les Italiens que ce point, qui doit».

— ligne 20. Au lieu de «également», lisez «particulièrement».

— ligne 31. Au lieu de «quelques traitemens extraordinaires», lisez «quelque trai tement extraordinaire».

Page 32, ligne 1. Au lieu de «ordonnera», lisez «désirera».

— ligne 3. Au lieu de «le prince luy ordonnera», lisez «ces princes luy ordonneront».

— ligne 10. Au lieu de «Bourlemont», lisez «de Bourlémont».

— ligne 26. Au lieu de «une et deux journées», lisez «une ou deux journées»; et ajoutez cet alinéa : «Il rendra les lettres du Roy partout».

Page 35, ligne 12 du n° 18. Au lieu de «en Danemark, en Hollande», lisez «en Danemark, *idem;* en Hollande».

— ligne 14. Avant «36 livres», ajoutez «plus de».

Page 37, ligne 1. Au lieu de «arrester», lisez «exécuter».

— ligne 7. Après «important», ajoutez «de toute la marine».

— ligne 37. Avant «manières», ajoutez «les différentes».

Page 40, ligne 18. Après «bastit», ajoutez «de neufs».

— ligne 30. Après «vaisseaux», ajoutez «neufs».

Page 42, ligne avant-dernière Au lieu de «armes d'abordage», lisez «hautes armes».

Page 43, ligne 7. Avant «masts», ajoutez «chanvres».

— ligne 33. Après «masts», ajoutez «de bois et de planches de toute sorte. La compagnie du Nord doit pareillement fournir toute sorte de bois, de masts».

— ligne 34. Au lieu de «ancres», lisez «cuivres».

Page 44, ligne 17. Au lieu de «leur maintien», lisez «les maintenir».

Page 45, ligne 5. Le nom «Demuin» est douteux.

— ligne 14. Au lieu de «les règlemens», lisez «le règlement».

Page 46, ligne 7. Au lieu de «du sieur...», lisez «du sieur de La Favollière».

Page 47, ligne 12. Au lieu de «avoir», lisez «voir».

Page 48, ligne 20. Au lieu de «et grand prévost», lisez «grand prévost, etc.».

Page 52, ligne 9. Au lieu de «qui ont», lisez «qui en ont».

Page 55, ligne 7. Au lieu de «haches d'armes», lisez «hautes armes».

Page 56, ligne 16. Après «économie», ajoutez «particulière».

Page 57, ligne 6. Au lieu de «sur ce», lisez «sur tout ce».

— ligne 26. Avant «en Hollande», ajoutez «de marine».

— ligne 30. Au lieu de «par leurs yeux», lisez «par ses yeux».

Page 58, ligne 2. Au lieu de «et de pilotage», lisez «ou de pilotage».

Page 61, ligne 18. Au lieu de «commissaire», lisez «contrôleur».

— ligne 23. Au lieu de «Cour», lisez «Chambre».

— ligne 27. Au lieu de «haches d'armes», lisez «hautes armes».

— lignes 27 à 29. Au lieu de «Nivernois, grosses ancres; Dauphiné,.. masts, *idem*», lisez «Nivernois, *idem*, grosses ancres; Dauphiné,... masts».

— ligne 35. Au lieu de «Valleton», lisez «Valeton».

Page 64. Le n° 22 est daté de Paris, 31 juillet 1673.

— au sous-titre. Au lieu de «*registres de maximes*», lisez «*registres de marine*».

— ligne 2. Au lieu de «du trésorier», lisez «des trésoriers».

— ligne 4. Au lieu de «qu'il a eu les deniers en ses», lisez «qu'ils ont eu les deniers en leurs».

Page 65, ligne 25. Après «le fonds», ajoutez «près».
— ligne 26. Au lieu de «de finances», lisez «des finances».
Page 66, ligne 4. Au lieu de «car, pour les achats», lisez «comme pour les achats».
— ligne 6. Au lieu de «il suffit», lisez «et qu'il suffit».
— ligne dernière du § III. Avant «pouvoir», supprimez «le».
— Au § IV, ajoutez comme titre «*Maximes à exécuter et noter dans mes registres*».
— La date est 1675.
— ligne 2. Au lieu de «des trésoriers», lisez «du trésorier».
— ligne 4. Au lieu de «conseillers», lisez «commissaires».
— ligne 5. Au lieu de «commis, fin», lisez «commis en fin».
— ligne 10. Au lieu de «aux intendans», lisez «audit intendant».
Page 67. En tête du § V, ajoutez «May 1674».
— ligne 9. Au lieu de «conseil», lisez «contrôle».
— En tête du § VI, ajoutez «May 1674».
— ligne 3. Au lieu de «Vendosme ou autre commandent l'un et l'autre», lisez «Vivonne ou un autre commandera l'un et l'autre».
— En tête du § VII, ajoutez «(1672 ?)».
Page 68, en tête du § VIII, ajoutez «1er juin 1674».
— Le § IX n'a pas été retrouvé.
— lignes 8 et 9 du § X. Au lieu de «commissaire», lisez «contrôleur».
— ligne 18. Au lieu de «mesme», lisez «mieux».
Page 69, ligne 2. Au lieu de «Je sçais bien que cela devroit», lisez «Il sçait bien que cela devoit».
— En tête du § XI, ajoutez «Avril 1674».
— ligne 1. Au lieu de «particulièrement», lisez «parfaitement».
— En tête du § XII, ajoutez «May 1674».
— ligne 2. Au lieu de «pour», lisez «par».
— ligne 13. Au lieu de «radouber», lisez «Rochefort».
Page 70. Le § XIII n'a pas été retrouvé.
Page 70. En tête du § XIV, ajoutez «14 May 1674».
— ligne 1. Au lieu de «les provinces», lisez «ses provinces».
— ligne 6. Au lieu de «aux officiers», lisez «aux mesmes officiers».
Page 71. Le § XV n'a pas été retrouvé.
— ligne 6 du n° 23. Supprimez «bien».
— ligne 15. Au lieu de «et», lisez «ou».
Page 72, ligne 18. Au lieu de «différeroient», lisez «différassent».
Page 73, ligne 24. Supprimez le renvoi «k».
Page 74, ligne 1. Au lieu de «fixer de jour», lisez «de jour fixé».
— ligne 2. L'alinéa marqué k et les cinq suivants forment la suite de l'alinéa marqué k à la page précédente.
— ligne 3 du n° 24. Au lieu de «ce», lisez «vostre».
Page 75, ligne 7. Au lieu de «25», lisez «15».
— ligne 17. Au lieu de «puissantes», lisez «pressantes».
— ligne 19. Après «assurément», ajoutez «d'icy».
— ligne 26. Après «l'escadre», ajoutez «des isles».
— La date de la pièce citée dans la 2e colonne des notes est 12 mai.
Page 76, ligne 12 du n° 25. Au lieu de «le jeune», lisez «le sieur».
— ligne 13. Au lieu de «or», lisez «ou».
Page 77, ligne 18 du n° 26. Au lieu de «remèdes qui coupent», lisez «remèdes solides et efficaces, qui coupent».
Page 78, ligne 11. Après «commode», ajoutez «que de là vous vous en allassiez à Brest le plus promptement».
Page 79, ligne 5. Au lieu de «Vous pourriez», lisez «Vous pouviez».
— ligne 10. Au lieu de «avez», lisez «aurez».
Page 82, ligne 1. Au lieu de «viendrions», lisez «viendrons».
— ligne 12. Après «155 livres», ajoutez «7 sols».
— ligne dernière de la 2e colonne des notes. Au lieu de «réparé», lisez «exécuté».

Page 83, ligne 13. Au lieu de «vous partiez», lisez «vous en partiez».

— ligne 9 du n° 29. Au lieu de «à la mer et», lisez «à l'instant à».

Page 84, ligne 11. Au lieu de «La Rochelle», lisez «Rochefort».

— ligne 12. Au lieu de «constaté», lisez «concerté».

Page 85, ligne 4 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «sçavoir», lisez «suivre».

Page 86, ligne 12. Au lieu de «de Condom», lisez «du Couëdic (?)».

— ligne 14. Au lieu de «y», lisez «en».

Page 87, ligne 15 du § III. Après «voudront», ajoutez «sans fret, au cas qu'ils le demandent».

— ligne 22. Au lieu de «exactes», lisez «correctes».

— ligne 23. Lisez «les faire mettre».

Page 88, ligne 9. Au lieu de «d'Almeras», lisez «Almeras».

— ligne 3 de la note 3. Au lieu de «à Toulon, à», lisez «à renvoyer à».

Page 89, ligne 1. Au lieu de «activité», lisez «artifice».

— ligne 6 du § VI. Le mot «solde» est douteux.

— ligne 17. Au lieu de «recevoir», lisez «renvoyer».

— ligne 6 du § VII. Au lieu de «l'arrivée», lisez «l'avenir».

Page 90, ligne 21. Au lieu de «Les escadres», lisez «Celles».

— ligne 26. Au lieu de «de manque», lisez «d'Auvergne».

Page 91, ligne 9 du n° 31. Au lieu de «vaisseaux», lisez «vivres».

— ligne 10. Au lieu de «fontes», lisez «soutes».

— ligne 19. Supprimez «avec sévérité».

Page 92, ligne 8. Supprimez le mot «tousjours».

— ligne 14. Au lieu de «les inventaires», lisez «des inventaires».

— ligne dernière et page 93, ligne 1. Au lieu de «desdits», lisez «des».

Page 94, ligne 1. Au lieu de «quelques-uns», lisez «quelqu'un».

Page 94, ligne 2. Au lieu de «sa maladie», lisez «ses maladies».

— ligne 2. Au lieu de «commissaire», lisez «contrôleur».

— ligne 11. Au lieu de «de mesme», lisez «donner».

— ligne 12. Au lieu de «combien de vivres ils peuvent», lisez «combien de mois de vivres ils pourront».

— ligne 29. Au lieu de «qu'il faut faire», lisez «qu'il faudra».

Page 95, ligne 27. Avant «cordages», ajoutez «ancres et pour».

— ligne 31. Au lieu de «Enfin», lisez «Surtout».

Page 96, ligne dernière. Au lieu de «ouvriers», lisez «officiers».

Page 97, ligne 13. Au lieu de «matelots», lisez «soldats».

Page 98. Le n° 33 est une lettre autographe.

— ligne 2. Après «que», supprimez la virgule.

— ligne 13. Au lieu de «et presque», lisez «et au Havre presque».

— ligne 24. Au lieu de «du», lisez «de ce».

— ligne 24. Au lieu de «seront», lisez «sont».

— ligne 2 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «luy demander», lisez «luy rendre sa lettre pour luy demander».

Page 99, ligne 3. Au lieu de «des nouvelles», lisez «les advis».

— ligne 4 du n° 34. Au lieu de «n'aimant», lisez «n'aimera».

— ligne 8. Après «Angleterre», ajoutez «Si vous prenez la résolution de le choisir, il faut embarquer un commissaire ordinaire qui soit bon et intelligent, afin que le sieur de Saussigny, montant sur l'escadre, le puisse laisser en Angleterre».

— ligne 16. Au lieu de «Andaye», lisez «Hendaye».

— lignes 23 et 24. Au lieu de «leurs défectuosités», lisez «les défectueuses».

Page 100, ligne 9 du n° 35. Au lieu de «cabinet, et travaillez», lisez «cabinet et y travailler».

— ligne 22. Lisez «presque tous vos voyages».

Page 101, lignes 1 à 3. Lisez «C'est à vous à faire l'impossible pour ce qui regarde le bien de son service, et il faut bien que vous vous mettiez fortement dans l'esprit qu'il faut que le Roy connoisse que non-seulement vostre présence n'est point inutile, mais mesme qu'elle apporte un changement considérable à l'estat des choses».

— lignes 3 et 9. Au lieu de «avez», lisez «aurez».

— ligne 7. Au lieu de «efforts», lisez «effets».

— ligne 12. Au lieu de «faire», lisez «tirer».

— ligne 13. Au lieu de «d'autres expédiens», lisez «d'autre expédient».

— lignes 24 et 25. Au lieu de «plus seur à l'avenir l'enrôlement», lisez «plus seure à l'avenir la levée».

— Les pièces citées en note n'ont pas été retrouvées.

Page 103, ligne 1. Au lieu de «Je n'ay pas encore rendu», lisez «Je n'ay pu encore rendre».

Page 104, ligne 1. Au lieu de «qui vous ayt», lisez «qui nous ayt».

Page 105, ligne 19. Au lieu de «ce commissaire général serve», lisez «ces commissaires généraux servent».

— ligne 25. Au lieu de «terminer», lisez «les éviter».

— ligne 38. Au lieu de «destinés», lisez «délivrés».

Page 106, ligne 23. Avant «vous auriez», ajoutez «il me semble en mesme temps que».

— même ligne. Au lieu de «et travailler uniquement à», lisez «et ne penser à travailler uniquement qu'à».

— ligne dernière. Au lieu de «ancres», lisez «armes».

Page 107, ligne 8. Au lieu de «retarder la sortie», lisez «trop retarder sa sortie».

Page 111, ligne 2 du n° 39. Après «vous verrez assez», ajoutez «facilement».

— ligne 24. Au lieu de «maxime», lisez «manière».

Page 112. Le n° 40 est une lettre autographe.

Page 113, ligne 6. Après «avec», ajoutez «tous».

Page 114, ligne 21. Au lieu de «vous escrirez», lisez «vous recevrez».

Page 115. Supprimez la première ligne du n° 42.

Page 117. La note marginale citée dans la note 2 se rapporte au second paragraphe.

Page 118, ligne 6. Au lieu de «une fonderie», lisez «ces fonderies».

— ligne 18 du n° 44. Au lieu de «le maintenir et le», lisez «la maintenir et la».

Page 119, ligne 22. Au lieu de «faire», lisez «tenir».

Page 120, ligne 27. Au lieu de «à raison», lisez «à l'égard».

Page 121, ligne 22. Au lieu de «Un à Calais», lisez «À Calais».

— Les 15 dernières lignes de cette page et les 5 premières de la page 122 n'ont pas été retrouvées.

Page 125, ligne 29. Au lieu de «la faire rendre en conseil conforme», lisez «le tenir, rendre ces conseils conformes».

— ligne 32. Au lieu de «ces», lisez «les».

Page 126, ligne 18 des notes marginales. Après «d'Oppède», ajoutez cet alinéa : «*Idem*, luy envoyer des instructions auxquelles je travailleray».

Page 127, ligne 14 du n° 46. Avant «la lettre», ajoutez «la copie de».

— ligne 16. Avant «aviez», ajoutez «y».

— ligne 18. Au lieu de «devoient», lisez «devroient».

— ligne 25. Supprimez «Nice».

— En marge du 5ᵉ alinéa, ajoutez «Maximes à observer et transcrire dans mes registres. Il ne faut jamais laisser partir aucun commandant d'escadre, de vaisseaux ou de galères sans leur envoyer un chiffre différent, pour s'en servir dans toutes les occasions qu'ils peuvent avoir de faire sçavoir ce qu'ils font, et pour leur envoyer aussy les ordres du Roy».

— ligne 26. Au lieu de «bien», lisez «bon et».

Page 128, ligne 3. Avant «si», ajoutez «que».

— ligne 9. Au lieu de «l'administration», lisez «l'advenir».

— ligne 12. Après «18», ajoutez «juillet».

— ligne 28. Au lieu de «Enfin vous», lisez «Vous».

— ligne 31. Après «Château-Renault», ajoutez «et à Rochefort».

— ligne 36. Après «Château-Renault», ajoutez «et à Rochefort, et je trouve qu'il n'apporte ni l'un ni l'autre».

Page 129, lignes 10 et 11. Au lieu de «des autres édits royaux», lisez «de l'autre édit registré».

— ligne 18. Au lieu de «régnant», lisez «registré».

Page 130, ligne 22. Au lieu de «vienne», lisez «prenne».

Page 131, lignes 6 et 7. Supprimez «tascher de».

— ligne 30. Au lieu de «l'estat, en ordonner les», lisez «l'estat en ordonnances de».

Page 132, ligne 1. Au lieu de «mesme», lisez «enfin».

— ligne 8. Au lieu de «vostre», lisez «celte».

— ligne 10. Au lieu de «ou», lisez «en».

— En marge du 3e alinéa, ajoutez «Il faut transcrire ces maximes dans mes registres, les lire souvent et les pratiquer».

— ligne 30. Au lieu de «Calais. Quatre», lisez «Calais, puisque quatre».

— ligne 32. Après «obliger», ajoutez «seurement».

Page 133, ligne 4. Au lieu de «autres», lisez «eux».

Page 135, ligne 4 de la 1e colonne. Avant «un vaisseau», ajoutez «par chacun an».

Page 137. La cote du n° 48 est pièce 73.

Page 143, ligne 16. Au lieu de «à la», lisez «la».

— ligne 18. Au lieu de «et», lisez «ou».

Page 144, ligne 3. Après «qu'ils y arrivent», ajoutez «pour désarmer».

Page 144, ligne 5. Après «tenir», ajoutez «seurement».

— même ligne. Avant «penser», ajoutez «il faut sçavoir parfaitement toutes les ordonnances et règlemens de marine, pour pouvoir toujours tenir soigneusement et seurement la main à ce qu'ils s'exécutent».

— ligne 10. Au lieu de «s'il en faudra davantage que le», lisez «dans les ports s'il en faudra davantage que ce qui est».

— ligne 11. Après «pour», ajoutez «résoudre entre nous, et ensuite».

Page 146, ligne 29. Après «lettre de vous», ajoutez «aux officiers des ports ce qui les regarde de mesme».

Page 148, ligne 4. Avant «un travail», ajoutez «que vous fassiez».

— ligne 18 du n° 53. Après «officiers généraux», ajoutez «qui sont à Messine».

— Après le dernier alinéa, ajoutez celui-ci: «Le chevalier de Château-Renault, *idem*».

Page 149, ligne 9 du n° 54. Au lieu de «arrive», lisez «entre».

Page 150, ligne 9. Après «trop bonne», ajoutez «sur le cœur».

— ligne 11. Au lieu de «vivres», lisez «farines».

— ligne 21. Après «du Roy», ajoutez l'alinéa suivant: «Il faudroit se mettre dans l'esprit de faire la mesme chose pour les équipages des vaisseaux; mais cela ne se peut faire qu'avec une très-grande application et en se mettant ces choses aussy fortement dans l'esprit que M. de Louvois luy a mis».

— ligne 23. Au lieu de «magasins et arsenaux», lisez «magasins des arsenaux».

— ligne 33. Lisez «exact: inventer de soy-mesme, et consulter ensuite, résoudre et exécuter».

— ligne 38. Au lieu de «bien faire à présent», lisez «leur faire aimer».

Page 151, ligne 8. Au lieu de «à l'agenda», lisez «de l'agenda».

— ligne 21. Au lieu de «dix ans», lisez «deux ans».

La cote du n° 54 est cote 21.

Page 154, ligne 30. Avant «à Messine», ajoutez «d'icy».

Page 157, ligne 10. Avant «Demuin», ajoutez «de».

Page 158, ligne 18. Après «2,000», ajoutez «milliers (*sic*)».

— ligne 19. Au lieu de «trente-cinq», lisez «trente-trois».

Page 159, ligne 4 des notes marginales. Au lieu de «dans l'esprit», lisez «l'esprit dans».

— ligne 5. Au lieu de «revoir», lisez «recevoir».

— ligne 8. Au lieu de «les dépesches», lisez «nos dépesches».

— lignes 9 et 10. Au lieu de «donnerez», lisez «donner».

Page 160, ligne 10. Au lieu de «de ces flustes», lisez «de la fluste et du flibot».

— ligne 11. Au lieu de «est», lisez «a esté».

— ligne 20. Au lieu de «dit», lisez «escrit».

— ligne 31. Au lieu de «meilleure marchandise», lisez «meilleur marché».

Page 161, ligne 7. Au lieu de «se trouver», lisez «retourner».

*— ligne 8. Au lieu de «du Lignon», lisez «Dulignon».

— ligne 37. Au lieu de «des chevaliers», lisez «des sieurs chevalier».

Page 163, ligne 11 des notes marginales. Après «arrests», ajoutez l'alinéa suivant : «J'en feray signer un autre pour continuer l'employ des 12,000ᴴ encore pour six ans».

— ligne 12. Au lieu de «soin», lisez «secret».

— ligne 21. Après «manquer», ajoutez «Faites-moy sçavoir si les 300ᴴ de l'extraordinaire sont parties avec Chateau-Renault».

— L'ordre des deux alinéas de la note[1] doit être interverti.

Page 164, ligne 10. Au lieu de «qui a esté faite», lisez «qu'on a faite».

— ligne 11. Après «étonnés», mettez le renvoi : «**», et voyez l'errata de la page 171.

Page 165, ligne 1. Après «reste deu», ajoutez «depuis quel temps il leur est deu».

Page 165, ligne 33. Au lieu de «tenu», lisez «observé».

Page 166, ligne 6. Au lieu de «port», lisez «parc».

Page 168, ligne 13 de la note 1. Au lieu de «sur lesdits estats», lisez «par lesdites lettres».

*— Cette note fait confusion; elle se rapporte à l'hôpital du bagne de Marseille, et c'est de l'hôpital de Saint-Mandrier, à Toulon, qu'il est question dans le texte.

Page 169, ligne 11. Après «de servir», ajoutez «dans le port».

— ligne 19. Avant «Le chevalier», ajoutez «23 octobre. Le sieur de Cohornes, capitaine commandant *la Bien-aimée*, et le sieur de Fruges sont revenus de la coste de Catalogne; je les fais rentrer aujourd'huy pour désarmer, et nous nous servirons de leurs équipages pour tous les bastimens de charge qui en avoient besoin».

Page 170, ligne 19. Après «lieu», ajoutez «de ce qu'il en couste pour la voiture».

— ligne 34. Au lieu de «1669», lisez «1674».

Page 171. Après le § des notes marginales, intercalez «**. Ces officiers apprendront par vostre exemple pourveu que vous leur fassiez faire tousjours».

— ligne 1 du §ⁱ. Au lieu de «Pour», lisez «Sur».

— En tête du § ʲ, ajoutez «Répondu. En un mot, il faut oster à Besche la terre que le Roy luy a donnée».

Page 172, ligne 1 du n° 59. Au lieu de «après avoir», lisez «après vous avoir».

— lignes 25 et 26. Au lieu de «roulés dans un bureau et estant», lisez «rouler dans votre bureau et estre».

Page 173, ligne 8. Après «que», ajoutez «je».

*Page 174. Supprimez la note 1, et lisez à la place «Pour le voyage du Roi, voyez page 178».

Page 175, lignes 20 et 21 de la 2ᵉ colonne. Au lieu de «ce voyage vous aura esté», lisez «ces voyages vous seront».

Page 176, ligne 31 de la 2ᵉ colonne. Au lieu de «jours», lisez «heures».

Page 176, lignes 33 et 34. Au lieu de «vos instructions», lisez «vostre instruction».

Page 177, ligne 2 de la 2e colonne. Au lieu de «un jour», lisez «une heure».

— lignes 9 à 11. Au lieu de «le revestement que la substance de vos lettres», lisez «la résistance que la substance des choses».

— ligne 14. Au lieu de «la», lisez «les».

Page 179, ligne 30. Au lieu de «le 5», lisez «le 6».

Page 180, ligne 17. Au lieu de «n'ayant pas à présent le temps», lisez «n'estant pas à présent le temps ni le lieu».

Page 181, ligne 21. Mettez les mots «à toute force» entre crochets.

Page 182. Les 4e et 5e alinéas sont tirés de la pièce citée dans la note 1, et doivent être placés à la suite de cette note.

— La cote de la pièce citée en note est cote 21, pièce 15.

Page 185, ligne 5. Au lieu de «vingt-cinq», lisez «quinze».

— ligne 10. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

— ligne 2 des notes marginales. Supprimez «et contrôler».

— ligne 12. Au lieu de «assez vite», lisez «encore».

— ligne 13. Au lieu de «devriez», lisez «devez».

— ligne 18. Au lieu de «situation», lisez «histoire».

— ligne 19. Au lieu de «confiance», lisez «confidence».

Page 186, ligne 1 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «rester», lisez «retarder».

Page 187. Avant le dernier alinéa, intercalez celui-ci: «Vous trouverez cy-joint une lettre du Roy au sieur Brodart, de M. Le Tellier, pour oster un forçat de la chaisne; il me semble que ce n'est pas dans l'ordre, et j'ay différé à le faire sortir jusqu'à ce que j'eusse pris les ordres du Roy».

— La cote du n° 62 est «pièce 16».

Page 189, ligne 24. Au lieu de «soudés», lisez «coudés (?)».

Page 189, ligne 34. Après «ouvriers», ajoutez «afin qu'ils s'en corrigent pour l'advenir».

* — ligne antépénultième. Au lieu de «meslées», lisez «meslis (voyez page 323)».

Page 190, ligne 6. Au lieu de «trente», lisez «cinquante».

Page 191. La réponse de Colbert débute par cet alinéa : «J'ay leu et envoyé toutes ces dépesches».

Page 192. Avant le 1er alinéa de la réponse de Colbert, ajoutez celui-ci: «Mandez-moy si M. de Mirebeau est arrivé et comment tout ce qui le concerne s'est passé».

— En réponse aux lignes 21 à 26 de la lettre de Seignelay, ajoutez «Bon».

Page 193, lignes 3 et 4 de la réponse de Colbert. Le mot «fortifications» est douteux.

Page 194, ligne 12 de la réponse de Colbert. Au lieu de «advisez», lisez «ainsy».

Page 196, lignes 13 et 14. Au lieu de «désireroient», lisez «désirent».

— Avant le dernier alinéa, ajoutez les suivants: «Faites-moy sçavoir si le sieur de Mirebeau est arrivé, et ce qui s'est passé. — Je vous envoye un mémoire de tout ce dont j'auray besoin».

Page 197, ligne 1. Supprimez «tousjours».

— ligne 2 du n° 67. Au lieu de «et toutes les», lisez «Patoulet et».

— lignes 5 et 6. Lisez «pris les officiers et soldats et la garnison prisonnière de guerre, et pillé».

— ligne 13. Au lieu de «les», lisez «leurs».

Page 198, en marge du 1er alinéa, ajoutez «J'ay exécuté cet article».

— ligne 3 du 2e alinéa. Au lieu de «instructions», lisez «intentions».

— En marge, ajoutez «J'ay fait réponse aux lettres de M. le comte d'Estrées; pour le reste, le Roy ne m'a donné aucun ordre particulier».

— En marge du 3e alinéa, ajoutez «Je vous envoye celles de M. de Blénac et de Patoulet».

— En marge du 4e alinéa, ajoutez «Je l'ay fait».

Page 198, ligne 2 du 7ᵉ alinéa. Au lieu de «le capital», lisez «vostre capital».

— ligne 3 du 8ᵉ alinéa. Au lieu de «cette matière», lisez «ces matières».

— ligne 2 du 10ᵉ alinéa. Avant «vingt et une», supprimez «les».

— ligne 1 du 11ᵉ alinéa. Avant «Clairambault», ajoutez «Vous luy faites, dans vos lettres, un grand détail de la forme de ses comptes».

— même ligne. Au lieu de «et», lisez «ou».

— ligne 4. Au lieu de «avec les», lisez «aux».

— En marge du 12ᵉ alinéa, ajoutez «J'avois fait la lettre de Hubert; je dis qu'il falloit faire la mesme chose pour les autres ports, et je n'en observay pas assez la différence».

Page 199, en marge du 2ᵉ alinéa, ajoutez «Je le feray après la déclaration de guerre».

— ligne 1 du 3ᵉ alinéa. Au lieu de «marine», lisez «moins».

— Après la réponse*, ajoutez «J'en ay rendu compte au Roy, et je vous envoye une lettre que j'escris au comte d'Estrées. Les autres lettres de Patoulet et de M. de Blénac sont cy-jointes afin qu'il vous plaise d'y faire response».

Page 203, ligne 1 de la note*. Après «luy», ajoutez «peu de temps après».

Page 205, ligne 9 du nº 71. Les mots «tirer exemple» sont douteux.

Page 206, ligne 6. Après «Dunkerque», ajoutez «et la fosse de Mardyck».

— ligne 10. Au lieu de «tenter», lisez «suivre».

— ligne 21. Le mot «garde» est douteux.

— ligne 1 de la réponse*. Au lieu de «vos», lisez «ces».

Page 207, ligne 7 de la réponse de Colbert. Après «travailler», ajoutez «en mesme temps».

— ligne 15. Lisez «un jour ou deux [après] qu'il vous a joint».

Page 209, ligne 9 de la lettre de Seignelay. Après «vont», ajoutez «à présent».

— ligne 10. Après «ordres», ajoutez «nécessaires».

Page 209, ligne 20. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

— En marge du 1ᵉʳ alinéa de la lettre de Seignelay, supprimez «Bon», et placez le 4ᵉ alinéa de la réponse de Colbert, commençant par «Surtout».

— En marge du 4ᵉ alinéa de la lettre de Seignelay, supprimez «Bon».

— En marge du 5ᵉ alinéa, ajoutez «Bon; sçavoir si le Roy fera la dépense».

— En marge du 6ᵉ alinéa, ajoutez «Bon».

Page 211. En marge des 2ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ alinéas de la lettre de Seignelay, supprimez «Bon».

— lignes 1 et 2 du 3ᵉ alinéa. Au lieu de «lettres : celle du 24. Je», lisez «lettres du 24 février, je».

— En marge du 4ᵉ alinéa, ajoutez «Bon».

Page 212, lignes 18 de la lettre de Seignelay et 12 de la réponse de Colbert. Au lieu de «Marlborough», lisez «Narborough».

— ligne 21 de la lettre de Seignelay. Après «l'éviter», ajoutez «dans une mer étendue».

— ligne 33. Après «pierreries», ajoutez «je ne l'ay pas encore pu faire».

— ligne 21 de la réponse de Colbert. Au lieu de «avantageux», lisez «un advantage».

— En marge du 2ᵉ alinéa de la lettre de Seignelay, ajoutez «Répondu».

— En marge des 3ᵉ et 5ᵉ alinéas, ajoutez «Bon».

Page 213. En marge du 2ᵉ alinéa de la lettre de Seignelay, ajoutez «Bon».

— Supprimez la note 1. Le frère de Seignelay dont il est question dans le texte est Antoine-Martin Colbert, commandeur de Boncourt, colonel du régiment de Champagne.

Page 214, ligne 19. Le mot «maistres» est douteux.

Page 215, ligne 9 de la lettre de Seignelay. Après «gardes», ajoutez «et».

Pages 216, ligne 22. Au lieu de «desjà», lisez «dit et».

* — ligne 33 de la 2ᵉ colonne. Au lieu de «Ce», lisez «Le».

Page 222, ligne 25. Supprimez «petite».

— ligne 33. Avant «visiter», ajoutez «voir

«quelques tableaux qui sont dans Monaco».

Page 224, note 4. Dominique Contarini était doge de Venise et non de Gênes.

Page 225, ligne 1. Au lieu de «s'élèvent», lisez «l'élèvent».

— ligne 7. Au lieu de «la loge», lisez «les loges».

Page 226, ligne 1. Au lieu de «*des darses*», lisez «*de la darse*».

— ligne 20. Au lieu de «Giustiniani», lisez «M. Giustiniani».

— ligne 32. Après «Dimanche 15», ajoutez «J'ay esté obligé d'arrester ces deux jours à Porto-Fino à cause du vent et de la pluie et du mauvais temps. Durant mon séjour en ce port, j'ay envoyé visiter le marquis de Bayonne, et luy ay envoyé quelques rafraischissemens pour sa galère. Il a renvoyé dans la mienne me faire compliment, et m'a envoyé des pastilles et des gants d'Espagne».

— même ligne. Lisez «Du lundy 16 mars. — Je suis party».

Page 227, ligne 16. Au lieu de «de cette matière», lisez «carré de mesme matière».

— ligne 19. Après «plus beau», ajoutez «ny de plus achevé».

— ligne 24. Au lieu de «ne luy fist le mesme», lisez «ne luy fist faire le mesme».

— ligne 34. Au lieu de «2 milles», lisez «demy-mille».

— ligne avant-dernière. Lisez «à quatre bastions».

Page 228, ligne 2. Au lieu de «avec cour», lisez «avec une grande cour».

— ligne 5. Avant «agréable», ajoutez «assez».

— ligne 11. Au lieu de «ce jour à ce qu'il y a de plus», lisez «ce jour à voir ce qu'il y a de».

ligne 13. Les mots «qui est, à ce qu'on dit, du dessin de Michel-Ange» sont effacés.

ligne 15. Supprimez «desjà».

ligne 22. Au lieu de «faits en grands», lisez «faits en forme de grands».

ligne 33. Au lieu de «1329», lisez «[illegible] (sic)».

Page 229, ligne 29. Au lieu des points, lisez «Carione», et supprimez la note 5.

Page 230, ligne 3. Au lieu de «tenir la chapelle», lisez «tenir chapelle».

— ligne 22. Au lieu de «l'ont esté», lisez «l'ont esté adorer».

— ligne 27. Au lieu de «au balcon», lisez «sur le balcon».

— ligne 32. Avant «les hérétiques», ajoutez «tous».

Page 231, ligne 7. Au lieu de «du pape», lisez «des papes».

— ligne 37. Au lieu de «fort», lisez «plus».

— lignes 39 et 40. Au lieu de «aussy sa livrée et ses bas domestiques», lisez «toute sa livrée et son bas domestique».

Page 232, ligne 2. Au lieu de «aux degrés», lisez «dans les degrés».

— ligne 12. Au lieu de «la chapelle», lisez «l'église».

— ligne 15. Après «marbre», ajoutez «blanc».

— ligne 16. Au lieu de «tout semblables», lisez «tous deux semblables».

— ligne 26. Au lieu de «Maxime», lisez «Maxence».

— ligne 34. Au lieu de «J'ay esté», lisez «De cette fontaine, j'ay esté».

Page 233, ligne 11. Au lieu de «entier dans les ruines», lisez «enterrée dans des ruines».

— ligne 13. Au lieu de «une des plus belles», lisez «la plus belle».

— ligne 18. Au lieu de «antique de marbre», lisez «ancienne de marbre blanc».

Page 234, ligne 14. Au lieu de «comme telles, elles», lisez «comme elles».

Page 235, ligne 2. Au lieu de «devis», lisez «dessin».

— ligne 38. Au lieu de «fendue», lisez «fondue».

— ligne 39. Les mots «au-dessus» sont douteux.

Page 236, ligne 1. Au lieu de «l'Algarde», lisez «l'Albane».

— ligne 27. Après «la statue», ajoutez «du Roy».

Page 237, ligne 18. Après «Sforce», ajoutez «MM. Rospigliosi».
— ligne 19. Au lieu de «visité», lisez «envoyé visiter».
— ligne 30. Au lieu de «villa», lisez «vigne».
— ligne 31. Au lieu de «bien», lisez «beau».
— ligne 33. Au lieu de «de fort», lisez «le plus de».
— lignes 40 et 41. Au lieu de «par», lisez «pour».
Page 238, ligne 36. Après «encore», ajoutez «en entrant à gauche».
Page 239, ligne 32. Au lieu de «à demy», lisez «à demy-corps».
— lignes 39. Avant «Eaux Paulines», ajoutez «les».
Page 241, ligne 7. Supprimez «celle».
Page 242, ligne 23. Au lieu de «de Romain», lisez «du Romanet».
Page 243, ligne 7. Au lieu de «modilions», lisez «modillons».
— ligne 10. Au lieu de «refaits», lisez «refutés».
— ligne 18. Au lieu de «enlevés et estant à Naples», lisez «enlevés, estant en vente».
Page 244, ligne 6. Au lieu de «va faire une prière et répondre», lisez «fait une prière et fait répondre».
— ligne 19. Au lieu de «sur son trosne», lisez «sur son premier trosne».
— ligne 32. Au lieu de «reposant», lisez «répondant».
Page 245, ligne 18. Au lieu de «86 pieds», lisez «186 pieds».
— ligne 40. Au lieu de «Marc-Aurèle», lisez «Marc-Antonin».
Page 246, ligne 8. Après «Capitole», ajoutez «et sur la mesme butte».
— ligne 10. Au lieu de «au-dessous», lisez «au-dessus».
Page 247, lignes 5 et 6. Au lieu de «dans l'un et l'autre pays, en se sauvant... de l'un dans l'autre», lisez «dans l'un des pays, en se sauvant... dans l'autre».
— ligne 12. Au lieu de «autre», lisez «nouveau».
Page 247, ligne 24. Au lieu de «célébrée autrefois... nommée», lisez «célébrée... nommée autrefois».
— ligne 27. Au lieu de «un marais», lisez «ces marais».
— ligne 38. Au lieu de «125», lisez «120».
Page 248, ligne 38. Au lieu de «église», lisez «chapelle».
Page 249, ligne 25. Au lieu de «enlever», lisez «élever».
— ligne 34. Supprimez «petite».
— ligne 39. Au lieu de «enlevé», lisez «emporté».
— lignes 39 et 40. Après «défiguré», ajoutez «par là».
— ligne 42. Au lieu de «paroissoient», lisez «paroissent».
Page 250, ligne 4. Au lieu de «de trois filets», lisez «des trois filets».
Page 253, ligne 24. Au lieu de «en bas d'une montagne», lisez «au pied d'une petite montagne».
— ligne 37. Au lieu de «plat», lisez «plain».
Page 254, ligne 10. Au lieu de «à cause du mauvais temps», lisez «à cause de la pluie et du mauvais temps».
Page 255, ligne 17. Avant «saillans», ajoutez «deux angles rentrans aux deux petits costés, et de deux angles».
*— ligne 31. Au lieu de «qui s'embrase à tout moment dans ses entrailles. La montagne sur le haut de laquelle», lisez «qui s'embrase à tout moment dans les entrailles de la montagne, sur le haut de laquelle».
— ligne 38. Au lieu de «dégager», lisez «dégorger».
— ligne 43. Après «séchèrent», ajoutez «la mer».
*Page 256, ligne 16. Au lieu de «CONCUTTIQUE», lisez «CONCUTITQUE».
— ligne 24. Lisez «XVI KAL».
Page 257, ligne 18. Au lieu de «le Jour», lisez «le Midy».
Page 258, ligne 19. Au lieu de «Giotto», lisez «Tolto (?)».
— ligne 35. Au lieu de «grande tour», lisez «grosse tour».

Page 259, ligne 6. Au lieu de «1,500», lisez «15,000».

— ligne 17. Au lieu de «après», lisez «exprès».

Page 260, ligne 20. Au lieu de «de Servi», lisez «des Servites».

Page 262, ligne 15. Supprimez «environ».

Page 263, ligne 10. Après «gothique», ajoutez «et fort ancien».

— ligne 38. Au lieu de «*Giudeccca*», lisez «*della Succa (?)*».

Page 264, ligne 17. Au lieu de «toutes les verreries», lisez «tous les verres».

— ligne 19. Au lieu de «de», lisez «des».

Page 265, ligne 19. Au lieu de «Palme», lisez «Palma».

— ligne 31. Au lieu de «l'église», lisez «l'école».

— ligne 34. Au lieu de «Massacre», lisez «Martyre».

Page 266, ligne 14. Lisez «d'une seule turquoise».

Page 267, ligne 3. Au lieu de «Titien», lisez «Tintoret».

— ligne 6. Au lieu de «Palme», lisez «Palma».

— ligne 9. Après «tableau», ajoutez «en ovale».

— ligne 22. Au lieu de «les met», lisez «la met».

— ligne 30. Au lieu de «cela», lisez «ce Conseil».

— ligne 31. Après «employée», ajoutez «toute entière».

— ligne 32. Au lieu de «commodément, aussy», lisez «comme aussy».

— ligne 34. Au lieu de «est», lisez «contient».

— ligne 2 du PREMIER CHAPITRE. Après «enfermé», ajoutez «de murailles».

Page 268, ligne 1. Au lieu de «galères», lisez «galéasses».

— ligne 3. Au lieu de «sort dans l'arsenal», lisez «sort de l'arsenal».

— ligne 16. Au lieu de «de grandeur», lisez «d'usage et de grosseur».

Page 268, ligne 17. Au lieu de «Au-dessous», lisez «Au-dessus».

— ligne 18. Au lieu de «mettre», lisez «remettre».

Page 269, lignes 1 et 6. Au lieu de «*ferramente*», lisez «*ferrementa*».

— ligne 2. Au lieu de «galères», lisez «galéasses».

— ligne 32. Au lieu de «tournée par deux hommes», lisez «ébranlée par deux hommes seulement».

— ligne 34. Au lieu de «le», lisez «un».

— ligne 41. Au lieu de «l'on file les cordages», lisez «là on file le chanvre».

Page 271, ligne 28. Au lieu de «sont», lisez «ont esté».

*Page 272, ligne 10. Au lieu de «madrés», lisez «madiés».

Page 273, ligne 16. Au lieu de «particulièrement propres», lisez «particulières».

Page 275, ligne 17. Au lieu de «véritablement», lisez «utilement».

Page 276, ligne 6. Après «garde», ajoutez «Le patron de garde, c'est ainsy qu'on appelle le noble qui est de mois».

— ligne 8. Au lieu de «jour», lisez «tour».

Page 277, ligne 3. Au lieu de «rédaction», lisez «réduction».

Page 278, ligne 23. Au lieu de «donnent réponse», lisez «doivent respondre».

— dernière ligne. Avant «il a soin», ajoutez «il y a sept hommes à chaque banc des rames des galéasses».

*Page 280, ligne 1. Au lieu de «OFFICIERS», lisez «OUVRIERS».

Page 281, ligne 6. Lisez «la première demy-heure».

— Avant la SECONDE PARTIE, on a supprimé la suite du journal du 23 au 29 mai.

Page 282, ligne 22. Au lieu de «Bueuil», lisez «Bueil».

— ligne 40. Au lieu de «duc», lisez «grand-duc».

Page 283, ligne 5. Lisez «pour leur protecteur».

— ligne 15. Au lieu de «Il ne faut», lisez «Pour faire mesme connoistre qu'ils ne regardent pas cette dépendance comme une

sujétion pour ce qui concerne l'Empire, il ne faut».

Page 283, ligne 26. Au lieu de «xe siècle», lisez «xie siècle».

— ligne 41. Au lieu de «Charles VII», lisez «Charles VI».

Page 284, ligne 19. Avant «rappeler», ajoutez «y».

— ligne 38. Au lieu de «réhabiliter», lisez «habiliter».

Page 285, ligne 3. Au lieu de «discussions», lisez «divisions».

— ligne 34. Au lieu de «magistrats et rendre», lisez «magistrats et du doge et leur faire rendre».

— ligne 37. Au lieu de «trouve», lisez «passe».

— lignes 37 et 38. Au lieu de «les affaires des personnes», lisez «la connoissance des affaires des particuliers».

— ligne avant-dernière. Au lieu de «l'exclusion», lisez «l'inclusion (?)».

Page 286, ligne 17. Au lieu de «précédemment», lisez «premièrement».

— ligne 19. Au lieu de «est», lisez «ensemble soit».

Page 287, ligne 6. Au lieu de «du Magra», lisez «de la Magra».

— ligne 36. Au lieu de «creusée», lisez «crevée».

Page 288, ligne 22. Au lieu de «République», lisez «Seigneurie».

Page 289, ligne 27. Au lieu de «du Magra», lisez «de la Magra».

Page 290, ligne 14. Au lieu de «charges», lisez «changemens».

Page 291, ligne 38. Le mot «tronche» est douteux.

Page 292, ligne 33. Au lieu de «combien», lisez «comment».

— lignes 36 et 37. Au lieu de «ils le goudronnent», lisez «il se goudronne».

Page 293, ligne 13 du n° III. Au lieu de «mon», lisez «nostre».

— ligne 22. Au lieu de «deux fois», lisez «deux jours».

Page 294, ligne 20. Au lieu de «perdoit», lisez «perdroit».

Page 295, ligne 17. Au lieu de «puis», lisez «puisse».

Page 297, ligne 17. Au lieu de «Lieskensbock» (?), lisez «Lillo (?)».

Page 299, ligne 22. Après «Dordrecht», ajoutez «Je m'y embarquay le soir, et je me trouvay le lendemain matin à Dordrecht».

Page 301, ligne 31. Au lieu de «trois sont de la province, et quatre», lisez «quatre sont de la province, et trois».

Page 302, ligne 25. Au lieu de «Tholen (?)», lisez «Plaet (?)».

Page 303, ligne 26. Avant «Rotterdam», ajoutez «l'amirauté de».

— Le 11e alinéa doit être placé avant le 10e.

Page 304, ligne 9. Après «guerre», ajoutez «qui ne sont pas mesme fort considérables par leur grandeur. J'ay vu dans le port de Weere un assez vieux vaisseau percé pour 45 pièces de canon, du port de 600 tonneaux, qui se nomme *Les Armes de Zélande*».

— ligne 13. Au lieu de «*dix*», lisez «*trois*».

— ligne 16. Après «marée basse», ajoutez «(*Liste de six vaisseaux*)».

— ligne 19. Au lieu de «les ports», lisez «le port».

— Les lignes 20 à 23 ne sont qu'un résumé.

— ligne 36. Au lieu de «d'eau», lisez «de fond».

Page 306, ligne 29. Au lieu de «il n'y a pas», lisez «il y a peu».

Page 307, ligne 8. Avant «tous», ajoutez «presque».

Page 308, ligne 6. Après «chauffage», ajoutez «dans l'arsenal».

Page 309, ligne 13. Avant «Pour forger», ajoutez «les contremaistres, 45 sols par jour, et les ouvriers ordinaires, 30 et 35 sols».

— ligne 16. Au lieu de «mille», lisez «milliers».

— ligne 36. Au lieu de «4 livres», lisez «4 livres 1 sol».

Page 310, ligne 32. Lisez «bois de gayac; les boulets sont rangés dans de grandes caisses selon les calibres; les deux».

Page 311, ligne 39. Au lieu de «couteaux», lisez «coutelas».

Page 312, ligne 7. Au lieu de «9», lisez «8».

— ligne 11. Au lieu de «livres», lisez «sols».

— ligne 36. Au lieu de «loués», lisez «levés».

— ligne 37. Au lieu de «utiles», lisez «nécessaires».

Page 313, ligne 21. Après «sous-lieutenant», ajoutez «ou le lieutenant en second avec le second maistre canonnier».

— ligne 23. Au lieu de «sept livres et demie», lisez «sept sols et demi».

— ligne 24. Au lieu de «dix livres», lisez «douze sols».

— ligne 25. Au lieu de «la», lisez «sa».

Page 314, ligne 20. Au lieu de «À Amsterdam», lisez «En venant à Amsterdam».

— ligne 21. Au lieu de «ils ont obtenu», lisez «ils sont obligés».

*Page 315, ligne 5. Au lieu de «telle mer», lisez «cette mer».

Page 316, ligne 10. Avant «frégates», ajoutez «petites».

Pages 317, ligne 18. Au lieu de «font bien», lisez «ont bien fait».

*— lignes 35 et 38. Au lieu de «Henri VIII», lisez «Henri VII».

— ligne 40. Au lieu de «biens», lisez «bien».

Page 318, ligne 26. Au lieu de «220 livres sterling», lisez «220 livres 13 sols 4 deniers».

Page 319, lignes 12 et 14. Au lieu de «commissaires», lisez «commissionnaires».

— dernière ligne. Après «servy», ajoutez «et qui ayt esté reconnu habile».

Page 320, ligne 27. Au lieu de «300», lisez «500».

Page 321, ligne 18. Au lieu de «estant», lisez «et sont».

— ligne 34. Au lieu de «50 pence», lisez «50 sols».

Page 322, ligne 33. Au lieu de «*load*», lisez «*soad*».

Page 323, ligne 30. Au lieu de «les vins à raison de 8 pence», lisez «les vivres à raison de 8 sols».

Page 324, ligne 8. Au lieu de «pences», lisez «sols».

Page 325, ligne 6. Au lieu de «qu'on y ayt égard à l'amirauté», lisez «qu'on ayt égard à l'ancienneté».

Page 329, ligne 16. Avant «dix pieds», ajoutez «neuf à».

Page 331, ligne 12. Lisez «à proportion de la grandeur du vaisseau».

— ligne 44. Au lieu de «autres», lisez «nostres».

Page 332, ligne 3. Après «de poupe», ajoutez «la dunette».

— ligne 34. Après «d'équipage», ajoutez «qu'il est nécessaire selon le rang de chaque vaisseau».

Page 334, ligne 10. Après «rang», ajoutez «il y a deux sous-pilotes et deux sous-maistres; dans les quatrième et cinquième rangs».

Page 336, ligne 19. Après «proue», ajoutez cette note : «Il y a une soute aux poudres à l'avant de tous les vaisseaux anglois».

— ligne 25. Après «combat», ajoutez «fait mettre les pavesades et le pavillon de combat».

Page 337, ligne 3. Au lieu de «monter», lisez «se tenir».

Page 338, ligne 10. Supprimez «deux».

— ligne 32. Après «légère», ajoutez cette note : «Frégates au-dessous de trente pièces de canon».

Page 339. Le sous-titre «*Signaux de nuit*» doit être placé avant le 2e paragraphe.

— Le 3e paragraphe doit être précédé de ce sous-titre : «*Des feux que les vaisseaux portent ordinairement*».

Page 343, ligne 5. Au lieu de «etc.», ajoutez «les varangues avec les varangues».

— ligne 30. Au lieu de «ils font», lisez «ils en font».

Page 347, ligne 37. Lisez «au bout d'une de ces corderies».

Page 348, ligne 22. Après «corderie», ajoutez «et des magasins».

Page 350, ligne 20. Après «sont», ajoutez «apparemment».

Page 350, ligne 37. Avant «s'ils avoient», ajoutez «pour voir».

Page 352, ligne 27. Après «je les feray», ajoutez «de concert».

Page 353, ligne 26. Au lieu de «de construction», lisez «des constructions».

Page 357. Avant l'alinéa commençant par «Faire dresser», intercalez celui-ci: «Sur ce sujet, il faut examiner les charges de contrôleurs et commissaires généraux, sçavoir combien elles valent, combien elles ont de gages, s'il ne seroit point avantageux au service de Sa Majesté de les rembourser et de mettre d'autres officiers en leur place qui fissent mieux leur devoir».

Page 359, ligne 8. Avant «les galères», ajoutez «toutes».

Page 363, ligne 20. Après «les avoir à», ajoutez «choisir à».

Page 364, lignes 29 et 34. Au lieu de «éventrés», lisez «éventés».

Page 365, ligne 18. Après «maistres», ajoutez «et patrons».

— ligne 19. Après «quantité», ajoutez «qui est portée par lesdites factures».

Page 367, ligne 15. Supprimez «suivant ce».

— ligne 16. Au lieu de «métier», lisez «devoir».

— ligne 17. Avant «présenté», ajoutez «jamais».

— ligne 44. Après «vaisseaux», ajoutez «Le livre cy-joint, que j'ay fait faire, est beau et digne d'estre vu».

Page 368, ligne 32. Au lieu de «David», lisez «Daniel».

— ligne 38. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 369, ligne 5. Au lieu de «Russiens», lisez «Roussiots (?)».

— ligne 14. Au lieu de «à la suite», lisez «dans la suite».

Page 370, ligne 19. Au lieu de «matériaux», lisez «marchandises».

Page 371, ligne 33. Après «Provence», ajoutez «Il faut que j'en rende compte à mon père avant d'en parler au Roy. Tous les papiers et mémoires qui concernent lesdites places sont cy-joints».

Page 371, ligne 36. Au lieu de «Arbresle», lisez «la Bresle (?)».

Page 372, ligne 7. Lisez «d'ancres. Mauvaises; on s'en est plaint».

— ligne 1 du n° XIII. Au lieu de «donateur», lisez «dotateur».

— ligne 4. Au lieu de «trois ou quatre», lisez «troisième et quatrième».

— ligne 19. Au lieu de «capitaine», lisez «contrôleur».

Page 373, ligne 12. Au lieu de «M. d'Aiguillon», lisez «Mme d'Aiguillon».

— ligne 22. Au lieu de «en la Chambre des comptes», lisez «aux Compagnies».

— ligne 29. Au lieu de «establissement», lisez «détail».

— ligne 43. Au lieu de «pour compte et pour commerce», lisez «par compère et par commère».

Page 374, ligne 2. Au lieu de «advancer», lisez «examiner».

— ligne 13. Au lieu de «bien reçus», lisez «tous reçus».

— ligne 15. Au lieu de «2,000 livres», lisez «11,000 livres».

— ligne 19. Au lieu de «connoistre», lisez «exécuter».

— même ligne. Au lieu de «mention», lisez «maistre».

— ligne 25. Au lieu de «suivez bien ce conseil», lisez «suivez mon conseil».

— ligne 26. Au lieu de «serez capable de conduire», lisez «seule capable de bien conduire».

— Le n° XIV n'a pu être retrouvé.

Page 384, ligne avant-dernière du mémoire. Au lieu de «une petite prairie», lisez «un petit prieuré».

— note [1]. Après «procès», ajoutez «et ce sera l'intendant de la province qui fera toute cette procédure».

Page 388, ligne 22. Avant «maintenir», ajoutez «y».

Page 397. La cote du n° 2 est *Registres..... Indes*, 1669.

Pages 398, lignes 8, 10, 14, 18 et 23 du n° 4. Au lieu de «De», lisez «Pour».

Page 399, ligne 20. Mettez le nom «La Rabesnières» entre crochets.

Page 400, ligne 11. Après «habitans», ajoutez «desdites isles».

— ligne 26. Au lieu de «confronter», lisez «conformer».

*Page 402, ligne 5. Au lieu de «de quelle qualité sont les isles qui... sont», lisez «de quelle qualité sont les isles... qui sont».

Page 403, ligne 13. Au lieu de «avoit», lisez «arrive».

Page 404, ligne 20. Au lieu de «vivre», lisez «vie».

Page 405, ligne 3. Au lieu de «qu'ils n'y pouvoient prendre aucune modération», lisez «qu'ils n'en pouvoient prendre avec modération».

— ligne 7. Au lieu de «chacunes», lisez «chèrement».

Page 406, ligne 8 du n° 6. Après «d'Espagne», ajoutez «dans les Indes».

Page 408, ligne 2. Au lieu de «et faire gouster aux habitans», lisez «pour faire gouster aux habitans desdites isles».

Page 411, ligne 23. Après «de mesme», ajoutez «par ledit sieur de Baas».

Page 414. La cote du n° 6 est fol. 109.

Page 415, ligne 4. Au lieu de «nous pourrions», lisez «nous pouvions».

*Page 417, ligne 9. Lisez «Le commandement qu'il (Mondevergue)».

Page 418, ligne 27. Supprimez «souverain».

*Page 419, ligne 18. Au lieu de «Berryer», lisez «Bernier». C'est encore de lui qu'il est question à la fin de la pièce; la note 2 de la même page n'a donc plus de raison d'être.

Page 420, ligne 13. Au lieu de «les», lisez «le».

Page 426, ligne 1 de la 2e colonne des notes. Après «establissemens», ajoutez «à faire».

Page 428, ligne 31. Après «arrests», ajoutez «et pour faire exécuter les décrets».

Page 431, ligne 15. Après «bienfaits», ajoutez «et m'asseurera que je recevray des preuves de vostre industrie et de vostre application au bien de mon service».

Page 434. La date du n° 10 est 31 mars.

Page 436, ligne 2. Lisez «pour justifier tout».

— ligne 9. Au lieu de «avec vous», lisez «auprès de vous».

Page 438, ligne 24. Au lieu de «J'ay fait examiner», lisez «J'ay vu et examiné».

Page 447, ligne 30. Après «d'autres», ajoutez «en abondance».

Page 453. La date du n° 17 est 13 juin.

— ligne 17. Au lieu de «de milord», lisez «du sieur».

Page 454, ligne 8. Après «service», ajoutez «J'attends aussy, par la mesme voie, les informations que vous aurez sans doute fait faire sur la violence commise par le sieur du Lion».

Page 456, ligne 25. Après «sentimens», ajoutez «et ceux du sieur d'Ogeron».

Page 459. La date du n° 21 «Saint-Germain, 8 aoust 1669» est douteuse.

Page 460. La cote du n° 21 est pièce 12.

Page 461. La cote du n° 22 est pièce 16.

Page 462, ligne 21. Après «la route», ajoutez «les lieux».

— ligne 30. Au lieu de «le plus facile», lisez «le plus asseuré».

Page 463, ligne 7. Au lieu de «l'entrée et la rade des vaisseaux», lisez «les rades, l'entrée et la retraite des vaisseaux».

Page 464, ligne 13. Après «commodes», ajoutez «de l'isle».

Page 467, ligne 7. Au lieu de «pays», lisez «poste».

— ligne 8. Lisez «et dans un pays duquel».

— ligne 23. Au lieu de «il sera nécessaire», lisez «il suffira».

— ligne 30. Après «les plus voisines», ajoutez «dudit poste».

Page 468, ligne 9. Au lieu de «des eaux, des rivières, des entrées», lisez «des eaux des rivières, des rades, des entrées».

Page 469, ligne 15. Au lieu de «recevoir», lisez «que ledit sieur de La Haye luy donne».

Page 471, ligne 6. Au lieu de «six», lisez «dix».

— La cote du n° 24 est fol. 187.

Page 472, ligne 7 du n° 25. Au lieu de «le couvent», lisez «les couvens».

Page 480, ligne 17. Au lieu de «important», lisez «advantageux».

Page 484, ligne 15. Après «vaisseaux», ajoutez «et des marchandises».

— ligne 27. Lisez «ou dans toutes les isles, ou dans quelqu'une particulière».

Page 486, ligne 32. Après «contravention», ajoutez «dans aucune des isles».

Page 490, ligne 7. Au lieu de «gouvernement», lisez «gouverneur».

Page 494, ligne 1 à 3. Supprimez les parenthèses, et mettez les mots «avec des marchandises» entre crochets.

Page 496, ligne 23. Au lieu de «colons», lisez «colonies».

Page 497, ligne 13. Après «rien», ajoutez «qui puisse tant contribuer à peupler les isles».

— La cote du n° 36 est *Dépêches concernant les Indes.*

Page 499, ligne 2. Au lieu de «une barque», lisez «la barque prise».

Page 500, ligne 3. Après «seulement», ajoutez «travailler à».

Page 505, ligne 3. Après «advantageuses», ajoutez «au royaume».

— ligne 21. Au lieu de «autres», lisez «oucres».

*Page 506, au titre du n° 41. Au lieu de «OCCIDENTALES», lisez «ORIENTALES».

Page 507, ligne 20. Au lieu de «sommairement», lisez «souverainement».

Page 509, ligne 36. Au lieu de «accusé», lisez «eu recours à accuser».

Page 512. Au lieu de «le contenu», lisez «la copie».

Page 513, ligne 22. Au lieu de «cent cinq», lisez «cent soixante-cinq».

Page 528, ligne 30. Au lieu de «sommes», lisez «fermes».

Page 530. La cote du n° 51 est fol. 131.

Page 538, ligne 5. Après «envoyé», ajoutez «tous les ans».

Page 588, ligne 17. Après «justice», ajoutez «qui employe tousjours l'autorité de Sa Majesté».

— La cote du n° 57 est fol. 38.

Page 539, ligne 13. Au lieu de «Du Ruau», lisez «Du Ruau-Pallu».

Page 540, ligne 8. Au lieu de «habitations», lisez «habitans».

Page 544. La cote du n° 59 est fol. 82.

— ligne 10 du n° 60. Au lieu de «sagement», lisez «seurement».

Page 548, ligne 31. Après «calfater», ajoutez «et que vous excitiez fortement tous les capitaines à prendre garde de les bien conserver».

Page 552, ligne 8. Mettez le mot «pesant» entre crochets.

Page 554, ligne 4 du n° 66. Après «compagnie», ajoutez «par MM. Gueston, Blot et Baron».

Page 555, ligne 24. Après «de tous», ajoutez «sans examiner les raisons de chacun, si vous vous départez de cette règle qu'elle vous a donnée et qu'elle veut que vous gardiez inviolablement sans jamais vous en départir».

Page 556, ligne 3. Au lieu de «que vous n'ayez estably», lisez «que vous ne travailliez à présent et que vous n'ayez mesme estably».

Page 558, ligne 5. Après «curés», ajoutez les mots «en fin de chacune année», tirés de la ligne précédente.

Page 561, ligne 7. Au lieu de «au Canada», lisez «à l'Acadie».

Page 569. La cote du n° 69 est fol. 45.

Page 571, ligne 15 du n° 71. Au lieu de «rendre», lisez «vous mettre en estat de mettre».

Page 574, ligne 2 du n° 74. Au lieu de «concernant», lisez «contenant».

Page 575. Au lieu de «30 dans la Méditerranée, avec 24 galères», lisez «30, avec 24 galères, dans la Méditerranée».

Page 581, ligne 6 du n° 75. Après «nécessaires», ajoutez «pour vous défendre».

Page 582, ligne 15. Après «bons hommes», ajoutez «tous les ans».

Page 584, ligne 1. Avant «pris», ajoutez «sous son escorte».

— ligne 15. Au lieu de «successeur», lisez «prédécesseur».

Page 585, ligne 6. Au lieu de «53,000», lisez «53,010».

— ligne 10. Lisez «beaucoup de soin et d'économie, et qu'il m'en soyt envoyé un estat pour rendre compte au Roy».

Page 586, ligne 10. Au lieu de «vos», lisez «ces».

Page 589, ligne 14. Au lieu de «habitans», lisez «habitations».

Page 593, ligne 28. Après «certainement», ajoutez «cette année».

Page 595, ligne 29. Après «surtout», ajoutez «qu'il fasse en sorte».

Page 596, ligne 20. Au lieu de «compagnie», lisez «colonie».

Page 605, ligne 3 du n° 83. Après «les points», ajoutez «y contenus».

Page 609. La cote du n° 84 est fol. 23.

Page 618, ligne 11. Supprimez «luy».

Page 619. La cote du n° 90 est fol. 17.

Page 620, lignes 23 et 24. Au lieu de «prévenir», lisez «empescher».

Page 622. La date du n° 92 est 18 mai.

— ligne 10. Au lieu de «du Canada», lisez «de Sa Majesté qui sont dans le Canada».

Page 623, ligne 33. Après «l'evesché», ajoutez «de Québec».

Page 626. La cote du n° 94 est fol. 308.

Page 631, ligne 2. Au lieu de «les mettre», lisez «mettre les habitans».

— La cote du n° 96 est fol. 145.

Page 632, ligne 5 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «j'ay reçue», lisez «j'en ressens».

— La cote de la pièce citée en note est *Ordres du Roi pour les Indes.*

Page 636, ligne 6. Après «nécessaires», ajoutez «pour donner leur advis».

— ligne 15. Après «grand nombre», ajoutez «sans les enivrer».

Page 636 ligne 15. Au lieu de «ils aiment mieux», lisez «le plus grand nombre aime mieux».

— ligne 18. Après «arrivent», ajoutez «si souvent qu'il n'y a aucun rapport ni comparaison à faire de tous les désordres qui arrivent».

Page 637. La cote du n° 99 est fol. 24.

Page 638, ligne 5. Après «dépesches», ajoutez «du 12 mars».

— ligne 8. Au lieu de «avant les dépesches», lisez «plus tost que les dépesches dont le capitaine Jean Estienne, commandant le bruslot du Roy *le Périlleux*, est porteur».

— ligne 9. La fin de cette lettre doit être ainsi rectifiée : «le Roy veut que vous choisissiez un officier que vous enverrez en ladite isle de Curaçao avec un vaisseau de l'escadre que vous commandez, pour porter à celuy que vous y aurez laissé pour commander l'ordre de raser les forts et transporter les habitans».

— La date du n° 101 est 25 avril.

Page 641. La cote du n° 102 est fol. 16.

— La date du n° 103 est 20 avril 1680.

— ligne 2. Après «passée», ajoutez «qui sont datées des 9 octobre, 6, 8 et 14 novembre».

*Page 643, ligne antépénultième. Supprimez «et».

Page 657. La date du n° V est 3 avril.

— ligne 11. Au lieu de «ni prestres, ni religieux», lisez «non prestres, religieux».

— ligne 16. Après «pensions», ajoutez «moitié comptant et l'autre moitié en fin de chacune année».

— ligne 22. Au lieu de «chacun bourg», lisez «chacune bourgade et communauté».

— ligne 29. Au lieu de «d'y tenir la main et l'exécuter», lisez «pour Sa Majesté dudit pays, de tenir la main à l'exécution».

Page 658, ligne 3 du n° VI. Au lieu de «moscouades», lisez «mascouades».

Page 663, ligne 19 du n° XI. Supprimez la virgule entre «officiers» et «mariniers».

Page 664, ligne 49. Au lieu de «saisines», lisez «saisies».

Page 665, ligne 1. Au lieu de «de marine», lisez «mariniers».

Page 667, ligne 1 du n° XIII. Au lieu de «donner», lisez «dresser».

— ligne 7. Au lieu de «lieutenans généraux», lisez «lieutenant général».

— ligne 11. Avant «conservation», ajoutez «garde et».

— ligne 12. Au lieu de «doit», lisez «doivent».

— ligne 14. Au lieu de «erreurs», lisez «crimes».

— même ligne. Au lieu de «ces fonctions», lisez «des fonctions».

— ligne 15. Au lieu de «vice-amiral», lisez «vice-amiraux».

— ligne 28. Après «batteries», ajoutez «de canons».

— ligne 35. Au lieu de «il fera travailler», lisez «il sera travaillé».

— ligne 39. Au lieu de «vice-amiral», lisez «vice-amiraux».

Page 668, ligne 5. Au lieu de «sur un», lisez «sur ceux».

— ligne 21. Au lieu de «des vaisseaux», lisez «du vaisseau».

— ligne 22. Lisez «maistre de matelots, choisy par le capitaine du port».

— ligne 23. Au lieu de «En son absence, les matelots et», lisez «Le maistre, et, en son absence».

— Le n° XIV n'a pas été retrouvé.

— ligne 2 de la note 1. Au lieu de «capitaine du port doit recevoir, absolue», lisez «capitaine de port doit rendre à l'intendant».

Page 675, lignes 1 et 2. Au lieu de «les lieutenans généraux», lisez «le lieutenant général».

Page 676, ligne 31. Après «de rame», ajoutez «attendu ladite augmentation».

Page 678, ligne 18. Au lieu de «galères, par luy-mesme», lisez «galères par luy départy».

Page 678, ligne 49. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 679, ligne 1. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 680, ligne 2. Après «famille», ajoutez «et qui n'ont point de terres».

Page 705, ligne 8 du n° XXII. Au lieu de «garde-costes; a réservé», lisez «gardes-costes et réserva».

— ligne 14. Au lieu de «auroient», lisez «avoient».

Page 706, ligne 13. Au lieu de «des mers», lisez «de guerre».

— ligne 36. Au lieu de «Les provisions», lisez «La provision».

Page 710, ligne 16 du PLAN GÉNÉRAL. Après «naturel», ajoutez «qu'elles ne le sont dans les grands recueils».

Page 714, ligne 27. Au lieu de «veiller», lisez «ordonner».

Page 715, ligne 21. Supprimez «habile».

Page 723, ligne 10. Supprimez «JUSTICE».

Page 726. Après le titre «SALUTS», ajoutez «HONNEURS, RANG ET COMMANDEMENT», de la page 727.

— Après le 6e alinéa de ce paragraphe, intercalez les quatre premiers du paragraphe de la page 727.

Page 729. Mettez la note [b] entre crochets.

Page 734, ligne 30. Au lieu de «Apremont», lisez «Aplemont (?)».

Page 736, ligne avant-dernière. Au lieu de «diversion», lisez «division».

Page 738, ligne 2 du paragraphe PRISES. Au lieu de «1698», lisez «1689 (?)».

Page 739. La note doit être replacée à la page 740 et se rapporte au 11e alinéa qui se termine par «Barbaresques».

Page 742. La cote est Bibl. Imp. Mss. F. 11 325.

TOME QUATRIÈME.

Page 9, ligne 7. Au lieu de «pouvez», lisez «pourrez».

Page 11, ligne 18 du n° 10. Au lieu de «anciens», lisez «autres».

*Page 11, lignes 19 et 20. Au lieu de «Saint-Michel», lisez «Saint-Mihiel».

Page 18. La cote du n° 16 est fol. 151.

Page 23, ligne 5 du n° 22. Au lieu de «demandes», lisez «avez demandé».

* Page 44, ligne 21. Au lieu de «à fonds», lisez «à fond».

— La cote du n° 26 est I, 209.

Page 46, ligne 13 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «par ledit arrondissement», lisez «pour ledit agrandissement».

Page 50, ligne 13. Au lieu de «cet advis», lisez «ces advis».

Page 53. La date de la pièce citée dans la note 1 est 9 janvier.

Page 55, ligne 9 du n° 40. Avant «qualités», ajoutez «bonnes».

Page 59. La cote du n° 44 est fol. 205.

— ligne 5 du n° 45. Après «mémoire», ajoutez «des dettes».

— ligne 15. Lisez «1,912,191 livres, 16 sols».

Page 63. La date de la pièce citée dans la note 1 est 9 octobre.

Page 64, ligne 3 du n° 50. Au lieu de «Guerchoix», lisez «Guerchois».

Page 68. La cote du n° 55 est fol. 187.

*Page 75, ligne 4 du n° 64. Au lieu de «que avez», lisez «que vous avez».

Page 88, ligne 2 de la 2e colonne des notes. Après «moyens», ajoutez «humainement».

Page 121, ligne 10. Lisez «greslées, je vous fais la mesme réponse que cy-dessus, c'est-à-dire qu'il faut».

Page 126, ligne 15 du n° 119. Au lieu de «les rôles», lisez «l'abus».

— ligne 29. Avant «s'il l'a donnée», ajoutez «il est question de sçavoir».

Page 130. La cote du n° 122 est fol. 252.

Page 132, ligne 21 du n° 125. Au lieu de «faut», lisez «faudra».

— La cote est fol. 132.

Page 135, ligne 7 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «337», lisez «327».

— ligne 19 de la 2e colonne. Après «communautés», ajoutez «et au contraire d'empescher absolument qu'elles ne s'endettent».

Page 135, ligne 19 de la 2e colonne des notes. Après «parce que», ajoutez autrement».

— ligne 20. Après «paysans», ajoutez «qui composent ces communautés».

— même ligne. Au lieu de «la communauté», lisez «toute la communauté».

— ligne 24 Après «liquider», ajoutez «et payer».

— ligne 25. Après «les autres», ajoutez «à leur exemple».

Page 136, ligne 1 du n° 131. Au lieu de «de trop grands», lisez «d'assez grands».

Page 144. La cote du n° 138 est fol. 89.

— La cote du n° 139 est fol. 167.

Page 146, ligne 6 du n° 141. Après «communautés», ajoutez «de ce pays-là».

Page 149. Les deux derniers alinéas du n° 145 n'ont pas été retrouvés.

Page 156. La cote du n° 153 est fol. 352.

Page 160. La cote du n° 157 est fol. 143.

Page 165. La cote du n° 163 est fol. 319.

Page 170. La cote du n° 167 est fol. 388.

Page 172, ligne 16. Au lieu de «deux», lisez «des».

Page 175, ligne 13 du n° 173. Au lieu de «qu'il ne soit fait», lisez «que dans les années prochaines il ne soit fait».

Page 183, ligne 9 du n° 1. Après «règlement», ajoutez «de cette affaire».

Page 188, ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Arcy», lisez «Arsy».

Page 190, lignes 11 et 12 de la 1re colonne du n° 6. Lisez «touchant son secrétaire, un assigné pour estre ouy contre Gaillart.»

— ligne 5 de la 2e colonne. Au lieu de «quoy que ce soit», lisez «qui que ce soit».

Page 191, ligne 4 de la 1re colonne. Au lieu de «autre conséquence», lisez «autre affaire de conséquence».

— ligne 15 de la 2e colonne. Au lieu de «pareilles», lisez «particulières».

Page 204. La cote du n° 11 est fol. 39.

Page 205, ligne 5 du n° 13. Mettez les mots «qu'il est nécessaire» entre crochets.

— ligne 18. Au lieu de «espèces», lisez «espèce».

Page 205, ligne 27. Au lieu de «dès lors qu'ils», lisez «lesquels».

Page 206, ligne 4. Au lieu de «à donner», lisez «d'employer».

— La cote du n° 13 est fol. 40.

Page 208, ligne 1. Au lieu de «expliquer», lisez «répliquer».

— La cote du n° 16 est fol. 44.

Page 210, ligne 4 du n° 19. Lisez «département, tant par cette considération, que parce que le vostre».

Page 212, ligne 3 du n° 21. Après «sçavoir», ajoutez «s'il se peut».

— ligne 12. Avant «ventes», ajoutez «adjudications des».

— ligne 22. Après «des religieux», ajoutez «de l'abbaye».

— ligne 26. Au lieu de «de Préaux», lisez «des Préaux».

Page 214. La cote du n° 22 est fol. 95.

Page 215, ligne 9 du n° 24. Au lieu de «avec», lisez «avoir».

— ligne 13. Au lieu de «référer», lisez «réserver».

Page 216, ligne 2 du n° 26. Mettez le mot «pas» entre crochets.

Page 217, ligne 2. Au lieu de «obligé», lisez «engagé».

Page 226, ligne 8. Au lieu de «expliqué», lisez «observé».

— ligne 23. Au lieu de «démonte», lisez «démonté».

Page 230, ligne 3 du n° 36. Après «portant que», ajoutez «vous estimiez que».

Page 234. La cote du n° 41 est fol. 450.

Page 241, ligne 9 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «Denis», lisez «de Saint-Denis».

Page 244. La cote du n° 51 est fol. 70.

— ligne 15 du n° 52. Au lieu de «la forest», lisez «les forests».

Page 264. La date du n° 74 est 22 octobre.

Page 269, ligne 1 du n° 79. Après «Bordeaux», ajoutez «et par le sieur Lombard».

Page 274. La cote du n° 85 est fol. 27.

Page 280. La cote du n° 95 est fol. 469.

Page 281. La cote du n° 96 est fol. 641.

Page 282. La cote du n° 97 est fol. 858.

Page 283. La cote du n° 99 est fol. 84.

Page 284. La cote du n° 100 est fol. 209.

Page 299, ligne 5 du n° 118. Supprimez les mots «intendant à Poitiers».

Page 306, lignes 8 et 9 du n° 4. Au lieu de «Sa Majesté», lisez «Roy».

Page 307, ligne 2. Au lieu de «de tous les lieux», lisez «par tous les lieux».

* Page 341. Supprimez la note 2, relative à Delafond.

Page 342, ligne 6. Supprimez le mot «en».

Page 352, ligne 16. Mettez le nom «M. de Bersan» entre crochets.

Page 353, ligne 5 de la note 2. Après «Toulouse», ajoutez «le 12 de mois».

Page 355, ligne 22. Au lieu de «en ce pays-là», lisez «sur les lieux».

Page 359, ligne 14 du n° 49. Après «font», ajoutez «par ordre du Roy».

Page 360. La cote du n° 50 est fol. 144.

Page 362, ligne 4 du n° 51. Au lieu de «canal», lisez «fanal».

Page 372, ligne 24. Au lieu de «m'a», lisez «m'en a».

Page 373, ligne 1. Au lieu de «des estangs au canal du port», lisez «du canal des estangs au port».

Page 377, ligne 10. Au lieu de «produit», lisez «provenu».

— La date du n° 65 est 7 octobre.

Page 378, ligne 31. Après «estat», ajoutez «et ensuite les faire publier dans les paroisses circonvoisines».

Page 379. La cote du n° 65 est fol. 210.

Page 380, ligne antépénultième. Après «travailler», ajoutez «à l'excavation et aux écluses».

Page 381, ligne 1. Supprimez «par jour».

— ligne 2. Après «écluses», ajoutez «par chaque mois».

Page 382, ligne 16 du n° 67. Après «soumissions», ajoutez «du 24 octobre 1678».

Page 384. La cote du n° 68 est fol. 100.

— ligne 13 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «du fonds», lisez «des fonds».

— ligne 9 de la 2e colonne. Au lieu de «quotité», lisez «qualité».

Page 389, ligne 15 de la 2ᵉ colonne des notes. Lisez «M. de Bonrepos, maistre des requestes, s'en allant en Languedoc pour donner les ordres nécessaires à la continuation des travaux du canal de communication des mers, et y donner pareillement toute son application».

Page 390, ligne 2 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «pour bien achever», lisez «pour luy donner le moyen de bien achever».

Page 392. La cote de la pièce citée dans les treize premières lignes de la 1ʳᵉ colonne des notes est fol. 988.

Page 400, ligne 1 du nº 82. Après «mémoires», ajoutez «que vous m'avez envoyés».

Page 411. La date du nº 1 est 20 juillet 1663.

Page 420, ligne 1 de l'alinéa. Au lieu de «*La note qui précède*», lisez «*Cette note*».

Page 421, ligne 8. Au lieu de «l'embouchure de», lisez «l'embouchure dans».

Page 422, ligne 13. Après «examinera», ajoutez «en mesme temps».

*Page 425, ligne 8 du nº 10. Au lieu de «du pays», lisez «au pays».

* — ligne 4 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «canton de Cabanes», lisez «canton des Cabannes».

Page 437. La lettre citée dans la note 5 n'a pas été retrouvée.

Page 438, ligne 10 de la note 2. Au lieu de «sortie à Gand», lisez «sortie à Condé».

Page 442. Au second alinéa du nº 25, commençant par «Bien», commence une autre lettre, datée du 12 avril, et dont la cote est fol. 64.

Page 445. La cote du nº 27 est fol. 138.

Page 447, ligne 1. Au lieu de «amassé», lisez «assemblé».

Page 457, ligne 4 du nº 44. Au lieu de «prix», lisez «pied».

Page 459, lignes 6 et 7. Au lieu de «ni par conséquent... ayent esté utiles», lisez «et, par conséquent... ont esté inutiles».

— La cote du nº 45 est Mss. 205, 1671.

Page 460, ligne dernière du nº 47. Après «estats», ajoutez «du Roy».

Page 465, ligne 3 du nº 54. Supprimez la virgule entre «et» et «levées».

Page 473. La cote du nº 63 est fol. 221.

Page 474, lignes 29 et 30. Au lieu de «toutes les levées qui doivent estre faites», lisez «les deux levées qui doivent estre».

Page 475, ligne 9. Au lieu de «cette saison», lisez «cet esté».

Page 478. La date de la pièce citée dans la note 1 est 17 juin.

Page 493, ligne 8. Au lieu de «Mantelan», lisez «Manthelan».

Page 496, ligne 10. Après «salines», ajoutez «de Salins».

*Page 506, ligne 7. Au lieu de «pour que, en cas qu'ils ne fussent pas entretenus d'ailleurs, vous voyiez s'il ne seroit», lisez «parce que, en cas qu'ils ne fussent pas entretenus d'ailleurs, vous voyez qu'il ne seroit».

Page 511. Rectifiez la pagination.

Page 516. La cote du nº 105 est fol. 50.

Page 521. Le nº 109 est adressé «à M. DE MORANGIS».

Page 539, ligne 4 du nº 127. Lisez «aux deux provinces».

Page 542, ligne 8 du nº 131. Au lieu de «Rollandière», lisez «Rolandière».

Page 543, ligne 5 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Après «Lambert», ajoutez «architecte des bastimens du Roy».

— lignes 10 et 11. Au lieu de «aux habitans des paroisses et communautés», lisez «aux communautés des paroisses».

Page 545. La cote du nº 133 est fol. 166.

Page 550. La cote du nº 140 est fol. 312.

Page 552, ligne 4 du nº 142. Au lieu de «Lièvres», lisez «Lyons(?)».

Page 563, ligne 6 du nº I. Après «forests», ajoutez «de France».

Page 564. La fin de la pièce, depuis le paragraphe «Le Roy désirant», n'a pas été retrouvée au manuscrit de la Bibliothèque.

Page 565. La cote est fol. 1.

Page 566. La date du n° III est Paris, janvier 1664.

— ligne 11. Après «féaux», ajoutez «conseillers».

— ligne 12. Au lieu de «instructions», lisez «commissions».

Page 567, lignes 1 et 6. Au lieu de «du parlement», lisez «de parlement».

— ligne 21. Au lieu de «1665», lisez «1655».

— ligne 41. Au lieu de «de», lisez «en».

— ligne 46. Au lieu de «en faits», lisez «et faits».

Page 568, ligne 8. Au lieu de «frais», lisez «fruits».

— ligne 9. Au lieu de «portés», lisez «portée».

— ligne 39. Au lieu de «révocations», lisez «évocations».

— ligne 44. Au lieu de «du parlement», lisez «de parlement».

Page 569. La cote du n° III est fol. 16.

Page 572, ligne 32. Au lieu de «Villefranche, de Lauraguais», lisez «Villefranche-de-Lauraguais».

Page 579, ligne 12 du n° VII. Après «estre», ajoutez «pour la navigation».

Page 582, ligne 7. Au lieu de «50 écus», lisez «500 écus».

Page 585, ligne 10. Au lieu de «Besche», lisez «Bachelier».

Page 593, ligne 7. Au lieu de «d'un travail difficile», lisez «d'un grand travail et difficile».

— Ligne 18. Au lieu de «la Grasse», lisez «Lagrasse».

Page 599, ligne 19. Au lieu de «raison», lisez «agréable».

— ligne 4 du n° XV. Après «Caraman», ajoutez «second fils de M. Riquet».

— même ligne. Au lieu de «les estats», lisez «des estats».

Page 601, ligne 26. Au lieu de «pays de droit écrit», lisez «pays coutumiers et dans ceux de droit écrit».

Page 602, ligne 24. Au lieu de «autour», lisez «au haut».

* Page 603, à la suscription du n° XIX. Au lieu de «MORANT À COLBERT, INTENDANT DE PROVENCE», lisez «MORANT, INTENDANT DE PROVENCE, À COLBERT».

* Page 613. Après la définition du mot «*Ustensile*», ajoutez «Voyez tome II, page CCXXV, note».

TOME CINQUIÈME.

Page 2, ligne 19. Au lieu de «Ludres», lisez «Lure». (Le nom allemand est *Luders.*)

* Page 3, note 4. Supprimez les deux premières lignes, et voyez la note biographique de l'*Index* de ce même tome, au nom de Charles Colbert.

Page 4, ligne 5 du n° 3. Au lieu de «monteroit», lisez «pourroit monter».

* — Supprimez la note 1, qui fait double emploi avec celle du tome I, page 311.

Page 6, ligne 23. Au lieu de «de cy», lisez «desjà».

Page 12. La cote de la pièce citée dans la note 1 est fol. 662.

* Page 24, à la note à note. Ajoutez «Voyez tome I, page 440, note».

Page 25, ligne 7 de la 1[re] colonne des notes. Après «meilleure part», ajoutez «du fardeau».

— ligne 2 de la 2[e] colonne. Après «courrier», ajoutez «aussy bien que par tous les précédens».

— Ligne 5. Après «24», ajoutez «de ce mois».

* Page 26, ligne 7 du n° 20. Au lieu de «Philipsbourg», lisez «Phalsbourg».

* Page 29, ligne 15 du n° 23. Au lieu de «Massevaux (?)», lisez «Moisneau». (C'est le nom donné par le manuscrit.)

Page 31. La cote du n° 24 est fol. 227.

* Page 32, ligne 11 de la 2[e] colonne des notes. Au lieu de «n° 49», lisez «n° 48».

Page 35, ligne 3. Avant «malaysé», ajoutez «assez».

Page 39, ligne 22 du n° 30. Au lieu de «cacul», lisez «calcul».

Page 44, ligne dernière de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «vous rescrive», lisez «me rescrie».

Page 48, ligne 1 du n° 39. La date «24» est bien celle donnée par le manuscrit.

Page 51. La cote du n° 41 est fol. 27.

Page 54, ligne 22. Au lieu de «travaux», lisez «ouvrages».

Page 60, ligne 2 du n° 51. Avant «Roger», ajoutez «Michel».

Page 61, ligne 4. Au lieu de «reçues», lisez «vues».

— ligne 8. Lisez «vous proposez de faire».

Page 62, ligne 5. Au lieu de «islots», lisez «retranchemens».

Page 67, ligne 5. Supprimez «tout».

Page 80, ligne 14 du n° 70. Au lieu de «frontières», lisez «forestières».

Page 81, ligne 8 de la 1ʳᵉ colonne des notes. Au lieu de «plans», lisez «placets».

— ligne 25 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «j'en», lisez «je vous en».

Page 88. Au lieu de «Ferrade», lisez «Terrade».

Page 90. La date du n° 78 est 24 septembre.

Page 92. La cote du n° 80 est fol. 263.

Page 93, ligne 1 du n° 81. Au lieu de «ce courrier», lisez «le courrier».

— ligne 2 du n° 82. Au lieu de «conjonction», lisez «conjoncture».

Page 97, ligne 10. Mettez le mot «ISLE» entre crochets.

Page 100, ligne 7. Avant «avancer», supprimez «faire».

*Page 103, ligne 1 de la 2ᵉ colonne des notes. Au lieu de «à Rouillé, à le», lisez «à Rouillé, le».

Page 104, ligne 6 du n° 91. Au lieu de «construction», lisez «conservation».

Page 105, ligne 7 du n° 92. Au lieu de «passiez», lisez «repassiez».

Page 106, ligne 1 du n° 93. Au lieu de «10», lisez «16».

Page 110, ligne 18. Au lieu de «5 à 6,000», lisez «5 ou 6,000».

Page 112, ligne 4. Au lieu de «le», lisez «ce».

— ligne 10. Avant «donner», supprimez «faire».

— ligne 22. Au lieu de «7,260», lisez «7,266».

— ligne 23. Au lieu de «[de me dire]», lisez «de me faire sçavoir».

Page 115, ligne 2. Avant «cavin», ajoutez «grand».

Page 119, ligne 4 du n° 103. Supprimez «[courante]».

— ligne 14. Au lieu de «moins», lisez «davantage».

Page 121, ligne dernière. Au lieu de «opération», lisez «application».

Page 126, ligne 9. Au lieu de «ensuite me les envoyer pour», lisez «me les envoyer pour ensuite».

Page 145, ligne 1 du n° 130. Supprimez «fort».

*Page 156, note 1. Au lieu de «dans la pièce n° 167», lisez «dans les pièces nᵒˢ 122 et 167».

Page 158, ligne 15. Au lieu de «au Roy», lisez «du Roy».

Page 160, ligne 6. Au lieu de «sorte», lisez «toise».

— ligne 25. Après «soin», ajoutez «soyent toujours bien entretenus, en sorte qu'elles».

Page 162. La cote de la pièce citée dans la note 1 est fol. 190.

*Page 169, ligne 20 du n° 156. Au lieu de «adjugez», lisez «adjugerez».

Page 175, ligne 2. Au lieu de «l'ordre», lisez «l'ordonnance».

Page 177, ligne 4. Au lieu de «le 15», lisez «le 19».

Page 180, ligne dernière du n° 170. Au lieu de «50,000 livres», lisez «40,000 livres».

Page 183, ligne 7 du n° 174. Au lieu de «des», lisez «ces».

Page 186, ligne dernière du n° 178. Au lieu

de «n'avancent promptement», lisez «ne soyent promptement achevés».

Page 189, ligne 10. Lisez «plan du dedans de la ville de Ham».

Page 190. La date du n° 183 est 15 mai.

— ligne 3. Au lieu de «sont», lisez «ont esté».

Page 198, ligne 4 du n° 191. Au lieu de «ouvrages», lisez «marchés».

— ligne 5. Supprimez «dans ces derniers marchés».

Page 199, ligne 1 du n° 192. Après «j'apprends», ajoutez «par M. de Puyzieulx».

Page 205, ligne 4 du n° 197. Au lieu de «Le sieur Gibault et autres entrepreneurs», lisez «Les sieurs Salzkeber et Gibault, entrepreneurs».

Page 207, ligne 17. Au lieu de «d'empescher», lisez «d'écrire à M. Charuel pour empescher».

— ligne 21. Lisez «les 130 chevaux».

Page 209, ligne 4 du n° 201. Au lieu de «la citadelle», lisez «la teste de la citadelle».

— La cote est fol. 57.

Page 211, lignes 1 et 2 du n° 204. Supprimez «pour le restablissement de sa santé».

Page 212, lignes 9 et 10 du n° 205. Au lieu de «exactement», lisez «entièrement».

Page 213. La date du n° 206 est, au manuscrit, 11 septembre; mais ce paraît être une erreur du copiste.

— lignes 3 et 4. Lisez «par ostentation et sans solidité nécessaire, soit à l'égard».

Page 214, ligne dernière du n° 206. Au lieu de «y remédier», lisez «remédier à ce désordre».

— ligne 2 du n° 207. Mettez les mots «[à Metz]» entre crochets.

Page 215, lignes 6 et 7 du n° 208. Supprimez «pour que je les montre à Sa Majesté».

— ligne 7. Après «Orne», ajoutez «et sur les fosses de Colleville et d'Omonville».

— ligne 20. Après «appointemens», ajoutez «de 1675 à 1676».

Page 216, lignes avant-dernière et dernière du n° 209. Au lieu de «mémoires», lisez «lumières».

Page 217, lignes 3 et 7 du n° 210. Après «glacis», ajoutez «des contrescarpes».

Page 218, ligne 4 du n° 211. Au lieu de «continuité», lisez «continuation».

Page 224. La date de la pièce citée dans la note 3 est 18 octobre 1679.

— La cote est Mss. 205, 1679.

Page 228. La date du n° 224 est 6 septembre.

Page 230, ligne 1. Avant «de l'Égoutier», ajoutez «de l'As».

— La date du n° 225 est 6 septembre.

Page 231. La date du n° 226 est 18 mars.

— ligne 7. Au lieu de «les bois», lisez «la forest».

— ligne 3 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «rivière», lisez «rivières de l'As et».

Page 232, ligne 13. Au lieu de «Féron», lisez «Le Féron».

*Page 238, ligne 14 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «en 1692», lisez «en 1672».

Page 239. La cote du n° 7 est fol. 67.

Page 241, ligne 1. Au lieu de «trouver», lisez «juger».

Page 247, ligne 5. Au lieu de «avec lesquelles», lisez «dont».

Page 267, ligne 2. Au lieu de «34 toises», lisez «32 toises».

— lignes 7 et 8. Au lieu de «de la cour», lisez «des cours».

Page 271. La cote du n° 26 est vol. 17407.

Page 277, ligne 4. Au lieu de «du logis», lisez «de logis».

— ligne 16. Au lieu de «plants», lisez «plans».

— ligne 22. Au lieu de «l'on fait», lisez «j'ay fait».

Page 280. La cote du n° 35 est fol. 68.

Page 282, ligne 9 du n° 38. Au lieu de «ailes», lisez «aires».

Page 286, ligne 32. Au lieu de «Les passages B, A, Q», lisez «les passages H et Q».

Page 290, ligne 1. Après «observer», ajoutez «s'il vous plaist».

Page 292. La cote du n° 43 est fol. 23.

Page 293. La note 3 de cette page n'est que la suite de la note précédente; supprimez

par conséquent le chiffre de renvoi dans le texte et à la note.

Page 294. La cote du n° 45 est fol. 103.

— ligne 7 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «pour la facilité», lisez «pour luy donner la facilité».

Page 295, ligne 7 du n° 47. Avant «traiter», ajoutez «pouvoir».

*Page 296, ligne 3 de la 2e colonne des notes. Dans l'indication des lettres à consulter dans les *Affaires générales*, au lieu de «7 juin 1673», lisez «27 juin 1673»; au lieu de «29 mai 1677», lisez «23 mai 1677»; supprimez enfin les renvois aux lettres des 6 juillet 1676 et 24 juillet 1680.

Page 302, ligne 9. Au lieu de «sous», lisez «sur».

Page 313. La date du n° 68 est 17 juillet.

Page 317. La cote du n° 73 est fol. 106.

*— ligne 6 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «6 mai», lisez «6 mars».

Page 322. La cote du n° 84 est fol. 70.

Page 323, ligne 3. Avant «marquis», ajoutez «sieurs».

— ligne 19 de la 2e colonne de notes. Après «charge», ajoutez «pour satisfaire à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté».

— ligne 22. Supprimez «luy».

Page 328, ligne 1 du n° 85. Au lieu de «bomboit», lisez «boucloit».

Page 329, ligne 28. Au lieu de «des moulins», lisez «depuis les moulins».

— ligne 37. Au lieu de «de costé», lisez «des costés».

Page 335, ligne 11. Au lieu de «expressément», lisez «expédier».

Page 336, ligne 4 du n° 93. Au lieu de «Périnaldo», lisez «Picinaldo (?)».

Page 337, ligne 4 du n° 94. Au lieu de «pour», lisez «par».

Page 338, ligne 4. Au lieu de «à ceux», lisez «ceux».

— ligne 2 de la note 1. Au lieu de «faire», lisez «faire faire».

Page 339, ligne 1. Au lieu de «marbriers», lisez «maistres».

Page 339, ligne 26. Au lieu de «tuiles», lisez «toiles».

— ligne 31. Au lieu de «sera», lisez «aura».

Page 340, ligne 24. Au lieu de «de service», lisez «du service».

— ligne 27. Au lieu de «baguettes de baleine», lisez «baguettes, de baleines».

*Page 344, ligne 6 de la 2e colonne des notes. Supprimez «99».

Page 349, ligne 13. Le nom «Sirène» est douteux.

*Page 350. La note 2 n'est que la suite de l'autre. En conséquence, supprimez le chiffre de renvoi dans le texte et dans la note.

*Page 355. Supprimez la note 1. La pièce annoncée dans cette note n'est pas donnée à l'*Appendice*.

Page 368, ligne 4 du n° 128. Au lieu de «envoyer», lisez «envoye».

— ligne 2 de la 2e colonne des notes. Au lieu de «Therriat», lisez «Thierriat».

Page 369, ligne 12. Le mot «cesser» est douteux.

Page 370, ligne 27. Au lieu de «du canal», lisez «au canal».

Page 371, ligne 13. Au lieu de «du bois», lisez «de bois».

Page 372, ligne 14. Mettez le mot «allées» entre crochets.

Page 377, ligne 4 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «des maisons», lisez «de ses maisons».

Page 378. La cote du n° 134 est vol. 111².

— ligne 8 de la 1re colonne des notes. Avant «défenses», ajoutez «très-expresses inhibitions et».

— ligne 12. Après «cygnes», ajoutez «et».

— même ligne. Après «aborder», ajoutez «à peine de 300 livres d'amende, et de plus grande, s'il échet».

— ligne 13. Après «défend», ajoutez «pareillement S. M.».

— ligne 15. Après «feu», ajoutez «ou autrement».

— La cote est vol. 111².

*Page 379. La date du n° 137 est 28 mars.

Page 381. La cote de la pièce citée dans la note 1 est page 565.

Page 383, lignes 8 et 10 du n° 141. Au lieu de «Erembault», lisez «Errembault».

Page 389, ligne 7. Au lieu de «arrimage», lisez «arrivage (*sic*)».

Page 391. La cote du n° 149 est vol. 426.

Page 394, ligne 2 du n° 152. Au lieu de «28», lisez «25».

Page 395, ligne 15 du n° 154. Au lieu de «instructions», lisez «intentions».

Page 396, ligne 5 de la note 2. Au lieu de «Châtre», lisez «Chartre».

Page 397, ligne 4 du n° 156. Au lieu de «aydera à les faire», lisez «aydera à prendre soin de les faire».

Page 405, ligne 3 du n° 165. Au lieu de «des chambres», lisez «de toutes les chambres».

Page 406, ligne 10. Après «mois», ajoutez «au soir».

— La cote du n° 165 est fol. 310.

Page 407. La cote du n° 167 est fol. 387.

Page 409, ligne 3. Au lieu de «cela», lisez «s'instruire».

Page 411. La cote du n° 172 est fol. 172.

Page 412. À la suscription du n° 174. Au lieu de «BRODARD», lisez «BRODART».

Page 416. La cote du n° 178 est fol. 717.

Page 422, ligne 10. Avant «pour moy», ajoutez «pour les acheter».

Page 423, ligne 6 du n° 191. Au lieu de «*la Notre-Dame-des-Anges*», lisez «*la Reine-des-Anges*».

— ligne 11. Au lieu de «promptement», lisez «ponctuellement».

Page 424, lignes 2 des n°s 192 et 193. Au lieu de «*la Notre-Dame-des-Anges*», lisez «*la Reine-des-Anges*».

Page 434. Le n° 208 est daté de Fontainebleau.

— ligne 3. Au lieu de «qu'ils arrivent avant huit heures», lisez «qu'ils soient avant huit heures chez moy».

Page 435. La cote du n° 208 est fol. 272.

Page 439, ligne 2 du n° I. Après «voyage», ajoutez «des Ormes».

Page 440, ligne 22. Au lieu de «l'excavation», lisez «l'extraction».

Page 442, ligne 9. Après «desséchemens», ajoutez «et en faire de nouveaux».

— ligne 33. Avant «visiter», ajoutez «ensemble ceux qu'il conviendroit faire pour dessécher tous les marais qui ne l'ont pas encore esté».

Page 443. La cote du n° III est fol. 272 v°.

— Supprimez la note.

Page 445. Le n° III n'a pas été retrouvé aux cotes des Archives indiquées page 446.

*Page 446. La cote du n° III, dans Vitet, est page 254.

Page 447. La cote du n° IV est vol. 115.

Page 451. Avant le titre «*Louvre*», ajoutez «*Dépenses pour le bastiment du*».

Page 453, ligne 4. Au lieu de «robinet», lisez «cabinet».

Page 461, ligne 21. Au lieu de «Versailles», lisez «Fontainebleau».

Page 500. La cote du n° XII est fol. 846.

Page 501, ligne 15 du n° XIV. Le mot «aulnes» est douteux.

Page 504, ligne 29. Au lieu de «Durbec», lisez «Drubec».

Page 505, ligne 10. Au lieu de «de Guémadeuc», lisez «du Guémadeuc».

— ligne 11. Avant «sont», ajoutez «y».

Page 507, ligne 9 du n° XIX. Au lieu de «hachis», lisez «taches».

— La cote est fol. 36.

Page 508, ligne 15 du n° XX. Après «souhaitera», ajoutez «le tout après en estre convenu avec luy».

Page 510, ligne 36. Après «Académie», ajoutez «de Paris».

Page 511, ligne 38. Après «manufactures», ajoutez «de France».

— même ligne. Au lieu de «des progrès de leurs études», lisez «du progrès de leur étude».

— ligne 40. Avant «rendre service», ajoutez «venir».

Page 517, ligne 24. Au lieu de «Sédileau», lisez «Sédillot».

Page 518, ligne 14. Au lieu de «pour les res-

tablir. Et pour rendre ... certain nous aurions», lisez «pour les restablir et pour rendre ... certain. Nous aurions».

Page 518, ligne 16. Au lieu de «ces establissemens», lisez «les establissemens».

— ligne 20. Au lieu de «des appartemens», lisez «des appointemens».

Page 519, ligne 10. Au lieu de «les manufactures ... demeureront establies», lisez «la manufacture ... demeurera establie».

— Le titre du n° XXX est «PRIVILÉGE..... DANS LES RUES DE PARIS.

— La cote est fol. 224 v°.

Page 520, ligne 14 du n° XXXI. Au lieu de «qui est bon signe», lisez «qui est un bon signe».

Page 521, ligne 7. Après «je vous supplie», ajoutez «très-humblement».

— ligne 6 du n° XXXIII. Au lieu de «cavalier», lisez «chevalier».

* Page 522. Le n° XXXIV n'est pas à sa place. D'après sa date, il devrait se trouver page 520, sous le n° XXXII.

Page 525, ligne 4 et 5 du n° XXXVIII. Au lieu de «et [faire les] ébranchages», lisez «et branchages».

— La cote est O 14, fol. 408.

Page 526, ligne 13 du n° XXXIX. Au lieu de «Monseigneur», lisez «Monsieur».

— Au titre du n° XL. Au lieu de «LES GALERIES», lisez «LA GALERIE».

Page 527, ligne 4. Au lieu de «Borzon», lisez «Bourzon».

Page 528, ligne 3. Au lieu de «des dépens», lisez «du depuis».

— ligne 15. Au lieu de «noble», lisez «beau».

— La cote du n° XL est fol. 25.

Page 529, ligne 6. Au lieu de «les mauvais pas», lisez «ces mauvais pas».

— La cote du n° XLI est fol. 641.

Page 530, ligne 2 du n° XLIV. Au lieu de «mes instrumens», lisez «les instrumens».

Page 531, ligne 5. Après «retourneray», ajoutez «dans deux jours».

— La cote du n° XLIV est fol. 283.

Page 536, ligne 6. Au lieu de «la permission», lisez «une permission».

Page 542, ligne 1. Avant «Tortebat», ajoutez «Alexandre» et supprimez la note 2.

— même ligne. Mettez le nom «Pierre» entre crochets.

Page 544, ligne 4 du n° LII. Au lieu de «d'autres endroits», lisez «d'endroits».

Page 548, ligne 3 de la note 2. Au lieu de «Révirend», lisez «Révérend».

Page 550, ligne 15. Au lieu de «Mazarin», lisez «Mazarine».

Page 552, ligne 1. Après «privilèges», ajoutez «que nous pourrions avoir».

Page 553, ligne 4. Au lieu de «Villarceau», lisez «Villarceaux».

— ligne 5. Au lieu de «Ruzé», lisez «Raray».

— ligne 16. Au lieu de «Deux estats», lisez «Aux estats».

Page 555, ligne 14. Au lieu de «avions», lisez «aurions».

— ligne 16. Avant «mars», ajoutez «13».

Page 558, ligne antépénultième du n° LXVII. Au lieu de «Autun», lisez «Auxerre».

— ligne 1 du n° LXVIII. Au lieu de «depuis longtemps», lisez «depuis le temps».

— ligne 3. Au lieu de «d'entreprendre», lisez «de prendre».

— ligne 4. Après «guerre», ajoutez «ou que nous avons esté obligé d'entreprendre».

— ligne 5. Avant «cultiver», ajoutez «penser à».

Page 559, ligne 1. Après «et féal», ajoutez «le sieur Colbert».

— ligne 4. Au lieu de «les arts», lisez «ces arts».

— ligne 3 du n° LXIX. Après «à establir», ajoutez «outre».

— ligne 15. Au lieu de «à», lisez «pour».

Page 561, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Jules-Hardouin Mansart», lisez «Jules Hardouin-Mansart».

Page 562, ligne 1 du n° LXXII. Au lieu de «des tours, bois et cours», lisez «des cours, basses-cours».

— ligne 8. Au lieu de «toute canaille», lisez «toute la canaille».

Page 568, ligne 3. Après «Le chasteau de

Saint-Germain-en-Laye et le Val», intercalez «Le chasteau de Marly».

Page 571, ligne 39. Au lieu de «566,069», lisez «556,069».

Page 572, ligne 14. Au lieu de «35,416», lisez «35,970».

Page 574. Après le n° 4, ajoutez: «Ne sont compris en ce total les gages d'officiers et les entretènemens réglés suivant les estats».

Page 576. Au titre «OBSERVATOIRE», ajoutez «À PARIS, COMMENCÉ EN 1667».

— Rectifiez ainsi la note 1: «À commencer en l'année 1664, suivant l'ordre de ces mémoires, n'ayant point eu de connoissance de celles faites les années précédentes, qui ne peuvent pas estre bien considérables».

Page 577. Au lieu du titre «HOSTEL ROYAL DES INVALIDES», lisez «HOSTEL ROYAL ET ÉGLISE DES INVALIDES, COMMENCÉS EN 1679».

Page 578. Au titre du n° 10, ajoutez «COMMENCÉS EN 1685».

— ligne 5. Au lieu de «préparée», lisez «réparée».

Page 579, ligne 1 du § 11. Après «superbe», ajoutez «et magnifique».

Page 580. Au titre du n° 13, ajoutez «COMMENCÉ EN 1670».

Page 590, ligne dernière. Au lieu de «la», lisez «sa».

Page 593, ligne 28. Au lieu de «fera», lisez «enflera».

— La date de la 5° pièce est 22 juin.

Page 594, ligne 12. Au lieu de «où», lisez «d'où».

Page 596, ligne 10. Avant «un moment», supprimez «à».

Page 599, ligne 29. Au lieu de «besoin», lisez «soin».

Page 600. La date de la 14° pièce est 5 avril.

Page 601, ligne 1. Au lieu de «par vous à en», lisez «par vous en».

— ligne 21. Après «Vossius», ajoutez «Huygens».

— ligne 26. Au lieu de «les», lisez «la».

Page 602, ligne 28. Au lieu de «adresser», lisez «dresser».

Page 604, ligne 1 de la note 4. Au lieu de «Morillon, duc de», lisez «Méouillon, baron de».

Page 606, ligne 1. Au lieu de «la», lisez «sa».

— ligne 3. Au lieu de «ses», lisez «des».

— ligne 11 de la 23° lettre. Au lieu de «les», lisez «ses».

Page 614, ligne 20. Au lieu de «*procudere*», lisez «*proludere*».

— même ligne. Au lieu de «*Deliæ*», lisez «*Delie*».

Page 620, ligne 26. Après «*pro viribus*», ajoutez en note: «Le texte porte *pro virili*».

Page 624. Les lettres de Chapelain à Colbert n'ont pu être collationnées (sur les bonnes feuilles de l'édition de M. Tamizey de Larroque) que jusqu'au n° 46.

TOME SIXIÈME.

*Page XXXV, ligne 5. Au lieu de «écrivit l'intendant à Colbert», lisez «écrit un anonyme à Colbert».

Page 19, ligne 8. Au lieu de «procureurs», lisez «présidiaux».

Page 92, ligne 6. Au lieu de «1662», lisez «1602».

Page 142, ligne 7 du n° 65. Au lieu de «Bonrepos», lisez «Bonrepaus».

Page 191, ligne 4 du n° 134. Au lieu de «Mouchy», lisez «Monchy».

Page 272, ligne 6 de la 2° colonne des notes. Au lieu de «avons», lisez «aurons».

Page 293, ligne 17. On ne trouve point de maître des requêtes du nom de Saint-Try. Nous devons faire observer d'ailleurs que le Lamoignon dont il est question ne peut être identifié avec le célèbre Bâville comme l'indique la note 1; car, selon les biographies, Bâville ne fut nommé maître des requêtes que le 30 novembre 1673. — Saint-Try, comme nom de lieu, n'est pas

connu; mais il y a une paroisse de Saintry, près Corbeil, qui appartenait, en ce temps-là, aux héritiers du premier président Le Jay. Charles Le Jay, maître des requêtes depuis 1642, fut intendant à Limoges en 1664, puis à Tours, à Bordeaux et en Lorraine, mais mourut en novembre 1671.— Parmi les noms analogues à Saint-Try, dans la liste des maîtres des requêtes que donne l'*État de la France* vers l'année 1672, nous ne trouvons que François Molé, sieur ou abbé de Sainte-Croix; Antoine Turgot, sieur de Saint-Clair (que Colbert a cité quelques lignes plus haut), et Dominique de Monfort, sieur de Sainte-Foy.

*Page 332, ligne 19 du n° 96. Au lieu de «30,000 livres», lisez «630,000 livres».

*Page 340, ligne 4 du n° 105. Au lieu de «qui fera faire mesme», lisez «qui fera faire par soy-mesme».

Page 345. Le n° 112 est daté de Monchy, près Compiègne. Il faut par conséquent supprimer la note.

Page 350, ligne 21. Au lieu de «Ruberpré», lisez «Rubempré».

— ligne 22. Au lieu de «Detfaut», lisez «d'Helfaut».

Page 351, ligne 12 de la note 1. Au lieu de «Lefèvre», lisez «Chantereau-Lefebvre».

*Page 414, ligne 4 du mémoire. Transportez le sous-titre «CONTRE LA FILLE DE LA VOISIN», entre la 2e ligne et la 3e.

Page 441, ligne 17. Au lieu de «Heurbet», lisez «Fauchet», et ajoutez en note «Fauchet (Claude), président de la cour des Monnaies, mort en 1601 ou 1603».

Page 447, ligne 1. Au lieu de «Chamillard», lisez «Chamillart».

Page 466, ligne 20. Après «Madame», supprimez le point de doute, et ajoutez en note: «Anne-Élisabeth de France, dite Madame, fille du Roi, morte le 30 décembre 1662».

Page 475, ligne 20. Au lieu de «Platteville», lisez «Plappeville».

Page 477, ligne 15. Au lieu de «Trichâeau», lisez «Trichâteau».

Page 478, ligne 1 de la note 1. Au lieu de «Chazuel», lisez «Chazeul».

Page 484, lignes 2 et 21. Au lieu de «Pimantel», lisez «Pimentel».

Page 485, ligne 28. Au lieu de «Fort», lisez «Tott».

TOME SEPTIÈME.

Page 5, ligne 26. Au lieu de «Rougement», lisez «Rougemont».

Page 7, ligne 17 du n° 4. Au lieu de «plainfief», lisez «plein-fief».

Page 19, ligne 16. Au lieu de «L'ABBÉ», lisez «L'ÉVÊQUE».

Page 21, ligne 16. Au lieu de «SACHETTI», lisez «SACCHETTI».

Page 57, ligne 1 de la note 2. Au lieu de «1660», lisez «1600 (?)».

*Page 64, ligne 2 du n° 80. Au lieu de «Éronville», lisez «Hérouville». Voyez page 139, note 1.

Page 67. La cote d'année du n° 82 est 1672.

Page 89, ligne 2 de la note 1. Au lieu de «page 87», lisez «page 86».

*Page 96, lignes 1 et 2 de la 1re colonne des notes. L'*Errata* de ce tome, page 501, indique qu'au lieu de «Mason», il faut lire «Maslon»; mais le nom patronymique des Bercy est Malon.

Page 109, ligne 2 de la note 1. Au lieu de «Raphaël», lisez «Nicolas».

Page 151, ligne 13. Au lieu de «Vadancourt», lisez «Vadencourt».

Page 189, ligne 15. Au lieu de «Salon», lisez «Salons (?)».

Page 201, ligne 3 du n° 6. Au lieu de «derniers», lise «deniers».

Page 213, ligne 3 du n° 8. Au lieu de «1862», lisez «1662».

Page 217, ligne 23. Au lieu de «Beausson», lisez «Baussan».

Page 218, ligne 4. Au lieu de «département», lisez «parlement».

* Page 344. La date du n° XVIII est 1664.

Page 363. Supprimez la note 3.

Page 370, ligne 3 de la 1re colonne des notes. Au lieu de «1570», lisez «1670».

Page 392, ligne 25. Au lieu de «Laugan», lisez «Langan».

Page 394, ligne 10. Au lieu de «Bois-sir-amé», lisez «Bois-sir-Amé».

— ligne 14. Au lieu de «Thevé», lisez «Thevet (dép. Indre)».

Page 395, ligne 7. Au lieu de «comte de Daulcey», lisez «comte d'Anlezy».

Page 419, ligne 27. Au lieu de «Rounc», lisez «Rouen».

TABLE ANALYTIQUE

DES

LETTRES, INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES

DE

COLBERT.

Nous rappelons au lecteur que les tomes II et III des *Lettres de Colbert* sont divisés l'un et l'autre en deux parties. Celles du tome II n'ont qu'une pagination unique et suivie; mais la première partie du tome III offre deux paginations distinctes en chiffres arabes, dont nous avons dû désigner la seconde par des chiffres arabes italiques. La deuxième partie de ce même tome formant une troisième pagination, nous la distinguons par un chiffre supérieur: III². — Les tomes II, III², IV, V, VI et VII renferment, dans leurs introductions ou à la suite de ces introductions, un certain nombre de documents supplémentaires, auxquels renvoient nos chiffres romains en petites capitales. — Les astérisques indiquent la page où se trouve la notice historique du personnage cité. — La mention *err.* renvoie à l'*Errata* général placé dans le présent volume.

A

B

C



D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ERRATA

DE

LA TABLE ANALYTIQUE

DES

LETTRES, INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES DE COLBERT.

Abroutis (Bois). — Ajoutez : IV, 209, 246.
Académie française. — Relations avec Colbert. Ajoutez : V, 307, 568.
Agents généraux du clergé. — Au lieu de «VI, 128», lisez «VI, 127»; et supprimez : Lettre du Roi, VII, 127.
Agnano (Lac d'), III^2, 253.
Aides (Cours des). — Ajoutez : II, 388; VI, 64 note 2.
Aliénations de domaines. — Ajoutez : I, 525; II, 302.
Alsace (Intendance d'). — *Voy.* Saint-Marc.
—— (Province d'). — Conseil souverain. Ajoutez : I, 325, 326, 332, 337, 339, 340. — Domaines de Mazarin. Ajoutez : I, 327.
Amendes. — Ajoutez : I, 521.
Amirautés. — Juridiction. Ajoutez : III, 43, 140.
Amiraux (Pavillons). — Ajoutez : III^2, 726; et supprimez : III, 659, 726.
—— (Vaisseaux). — Ajoutez : III, 225; III^2, XLIX.
Angleterre. — Ambassadeurs en France. Ajoutez : I, 282 à 285. — Marchands français. Ajoutez : II, 409, 500, 517, 534, 704.
Animaux. — acclimatés en France. Ajoutez : II, CCLVIII.
Anlezy (Le comte d'). — *Voy.* Damas (A. de).
Anne d'Autriche. — Relations avec Mazarin. Ajoutez : I, 206.
***Appia (Via)*, à Rome, III^2, 247, 248.**
Apprentis. — Ajoutez : II, 786.
Aquin (Saint Thomas d'). *Voy.* Thomas d'Aquin (Saint).
Argenterie. — Ajoutez : I, 449.
Armes-de-Zélande (Les)*, vaisseau, III^2, 304 *err.
Arsenaux. — Ajoutez : III, 525.
Assemblées. — de communautés d'ouvriers. Supprimez : II, 84.
Auxerre (Ville d'). — Abbaye de Saint-Germain. Ajoutez : I, 525.
Avances. — Intérêts. Au lieu de «VII, 226», lisez «VII, 236».
Aveux féodaux. — Ajoutez : IV, 249.
Bailliages. — Ajoutez : IV, 33, 504; VII, 89.
Balles de marchandises. — Ajoutez : II, 232.
Bavière (Charles-Louis, duc de). *Voy.* Palatin (L'électeur).
Beauvillier (Marie-Antoinette de). *Voy.* Livry (La marquise de).
Bennes (M. de). — Au lieu de «III, 240», lisez «III, 240».
Bernier (François). — Ajoutez : III^2, 419 *err.*
Bernin (Le cavalier). — La lettre cotée «V, 347 note 2», est de Colbert et non du Roi.

Bestiaux. — Saisies. Ajoutez : II, 126, 668; IV, 228; VII, 242.

Bezons (Claude Bazin de). — Lettres de Colbert. Supprimez : II, 172. Cette lettre est adressée à Louis Bazin de Bezons, fils de Claude.

Bibliothèque du Vatican. — Ajoutez : III², 237.

Boncourt (Antoine-Martin Colbert, commandeur de). — Ajoutez : III², 213 *err.*

Bouche (Offices de la). — Au lieu de «V, 151», lisez «V, 251».

Bourg-d'Oisans (Ville de). *Voy.* Oysans.

Bourges. — Archevêque (Michel Phélypeaux de La Vrillière). Ajoutez : VII, 138.

Bretagne. — Chambre des comptes. *Voy.* Nantes.

Cadenas pour l'argenterie, I, 178, 179.

Calfats. — Au lieu de «III, 122, 70», lisez «III, 70, *122*».

Canada (Madame de). *Voy.* Carada.

Carada (Madame de), empoisonneuse, VI, 426 *err.*

Canaux. *Voy.* Tarascon.

Cavillations. — Ajoutez : II, 599.

Cette (Ville de). — Môle. Au lieu de «V, 369», lisez «IV, 369».

Champeron (M. de). — Remettez à sa place alphabétique ce nom, qui a été classé après le mot : Champigny.

Chantereau-Lefebvre (Pierre). — Ajoutez : VI, 351 note 1 *err.*

Chapelles des maisons royales. — Ajoutez : V, 300.

Charles-Emmanuel II, duc de Savoie. — Ajoutez : III², 222; V, 636; VI, 239, 283, 458. *Voy.* Savoie.

Charpentiers. *Voy.* Maîtres charpentiers.

Chevaliers du guet. — Ajoutez : II, 378.

Choiseul (César de). *Voy.* Plessis-Praslin (Le maréchal du).

Clérembault (Le maréchal de). *Voy.* Palluau.

Cœur (Jacques). *Voy.* Jacques Cœur.

Colbert (J.-B.). — Lettres de Louis XIV. Ajoutez : VI, 276 note 5. — Flatteries adressées au Roi. Ajoutez : II, 498; V, 514; VII, 233. — Voyages dans les ports. Au lieu de «III, 178», lisez «III, *178*».

Colbert (Marie Pussort, mère de J.-B.). — Ajoutez : VII, 394.

—— de Vandières. *Voy.* Vandières.

Colleville (Village de), dép. Seine-Inférieure, V, 215 *err.*

Colonies. — Manufactures. *Voy.* Manufactures.

Commissaires de marine. — Ajoutez : III², 522.

Commodités, à Versailles, V, 357.

Communautés. — Leur crédit. Ajoutez : IV, 168, 175 note 1.

—— de marchands. — Ajoutez : VI, 132 note 1.

Comptes. — Officiers. Ajoutez : VII, 277.

Condé-sur-l'Escaut (Ville de). — Ajoutez : IV, 438 note 2 *err.*

Conseil des finances. — Secrétaires. Ajoutez : II, CXCVIII.

—— ecclésiastique de Mazarin. — Ajoutez : I, 237, 269, 465.

Conseillers d'État. — Ajoutez : II, CCIII.

Conseils souverains. *Voy.* Martinique (La).

Corps des marchands. — Au lieu de «VI, 393», lisez «VI, 373».

Couronne. — Offices. Ajoutez : VI, 224, 225.

Coutumes particulières. *Voy.* Rouen.

Coutumiers (Pays). — Ajoutez : IV, 139, 151.

Craurand. — Lisez «Craurano».

Croix (J.-F. Pétis de La). *Voy.* Pétis.

Cuisines des maisons royales. — Ajoutez : V, 254.

Demi-écus, monnaie, VII, 432 note 2.

Demi-francs, monnaie, VII, 432 note 2.

Députés. — aux assemblées du clergé. Ajoutez : VI, 149.

Desmarets de La Terrière. — Lisez : Desmarets de La Terrière.

Desvaux (La). — Remettez à sa place alphabétique ce nom, qui a été classé après le mot : Détroit.

Devis. — Ajoutez : III², 6 note 1.

Devises. — Au lieu de «I, 506», lisez «I, 516».

Dimanche (Solennisation du). — Ajoutez : III, 224.

Docteurs de Sorbonne. — Au lieu de «I, 460», lisez «I, 450».

Massevaux (Rivière de). — Au lieu de «V, 29», lisez «*Voy.* Moisneau (?)».

Médecins. — À la 3e ligne, au lieu de «colonies», lisez «aux colonies».

Ménageries. — de Versailles. Au lieu de «III, 162», lisez «III, 462».

Mendhipes, officiers mariniers en Angleterre, III², 334.

Menin (Droit de verge de). — Ajoutez : II, 776.

Ministère victorieux de l'envie (Le), pamphlet, I, 205.

Mirebeau (M. de). — Ajoutez : III², 192 *err.*, 196 *err.*

Misère publique. — Ajoutez : II, 5.

Moisneau (Rivière de) (?), V, 29 *err.*

Monheury (M. de). — Au lieu de «de Chartres», lisez «de Chastres».

Nacquart (M.), homme d'affaires de Mazarin, puis lieutenant général de l'amirauté de Dunkerque. — Lettres de Colbert. Ajoutez : II, 418; et au lieu de «I, 463, 464», lisez : I, 463 *err.*, 464 *err.*

Narborough (Jean), contre-amiral. — Ajoutez : III, *101 err.*, *102 err.*, *106 err.*; III², 212 *err.*

Officiers de marine. — Table. Au lieu de «*59*», lisez «*49*». — *Voy.* Mariniers (Officiers).

Omonville (Village d'), dép. Seine-Inférieure, V, 215 *err.*

Ormoy (Le marquis d'). — Ses campagnes. Supprimez : III², 213.

Paris (Ville de). — Académie de peinture. Ajoutez : V, 510. — Maisons royales. *Voy.* Tuileries (Les).

Parties. — casuelles. Ajoutez : II, CCXVII, 326, 365; V, 359.

Patoulet (Le sieur). — Ajoutez : III², 197 *err.*

Pellissary (Claude). — Remettez à sa place alphabétique ce nom, qui a été classé après le nom : Pellisson.

Phalsbourg (Ville de). — Ajoutez : V, 26 *err.*

Philipsbourg (Ville de). — Supprimez : V, 26.

Plessis (M. Le Féron du). — *Voy.* Féron.

Poitiers (Généralité de). — Remettez à sa place alphabétique l'article Administration de la justice, qui a été classé avant l'article : Administration des biens des communautés.

Ports de mer. — visités par les intendants. Ajoutez : II, 798.

Protêts de lettres de change, I, 207 *err.*

Puyzieulx (Louis Brûlart, vicomte de), V, 199 *err.*

Recettes générales des finances. — Au lieu de «II, 750 à 772, 774, 776», lisez «II, 750, 772, 774 à 776».

Rinaldo d'Este (Le prince). — Au lieu de «IV, 317», lisez «VI, 317».

Roi (Régiment du), III², 215 *err.*; VI, 253.

Saint-Michel (Parlement de), en Lorraine. — Au lieu de «IV, 11», lisez «*Voy.* Saint-Mihiel».

Saint-Mihiel (Ville de), en Lorraine, IV, 11.

Saint-Pouenge (Jean-Baptiste Colbert de). — Ajoutez : I, 324*, 326, 331*, 355.

Salles à manger. — Au lieu de «V, 320», lisez «V, 330».

Soad, mesure anglaise, III², 322 *err.*

Taille. — Décharges et modérations. Ajoutez : II, 53. — Rôles. Ajoutez : II, 216.

Tablettes des canaux. — Ajoutez : V, 278.

Tapisseries. — Ajoutez : VI, 318.

Terrade (M.), ingénieur, V, 88 *err.*

Tesnières. — Le lieu indiqué dans le texte paraît être la ferme des Tesnières, commune de la Bazoche-Gouet, département d'Eure-et-Loir, et non le village des Tesnières, département du Loiret.

Varangues des navires. — Ajoutez : III², 343.

SOMMAIRE GÉNÉRAL.

I

SOMMAIRE DES INTRODUCTIONS PLACÉES EN TÊTE DE CHACUN DES VOLUMES DES *LETTRES, INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES DE COLBERT.*

TOME PREMIER.

LETTRES ANTÉRIEURES AU MINISTÈRE DE COLBERT.

TOME DEUXIÈME.

FINANCES, IMPÔTS, MONNAIES, INDUSTRIE, COMMERCE.

(Un sommaire plus détaillé de l'Introduction de ce volume s'y trouve aux pages CCLXXXI et CCLXXXII.)

TOME TROISIÈME (1re PARTIE).

MARINE ET GALÈRES.

TOME TROISIÈME (2e PARTIE).

INSTRUCTIONS À SEIGNELAY.

COLONIES.

TOME QUATRIÈME.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

AGRICULTURE, FORÊTS, HARAS.

CANAL DU LANGUEDOC.

ROUTES, CANAUX, MINES.

[1] Ce paragraphe et le suivant ont été, par erreur, numérotés VI et VII.

TOME CINQUIÈME.

FORTIFICATIONS.

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

TOME SIXIÈME.

JUSTICE ET POLICE.

AFFAIRES RELIGIEUSES.

AFFAIRES DIVERSES.

TOME SEPTIÈME.

LETTRES PRIVÉES.

MONNAIES.

II

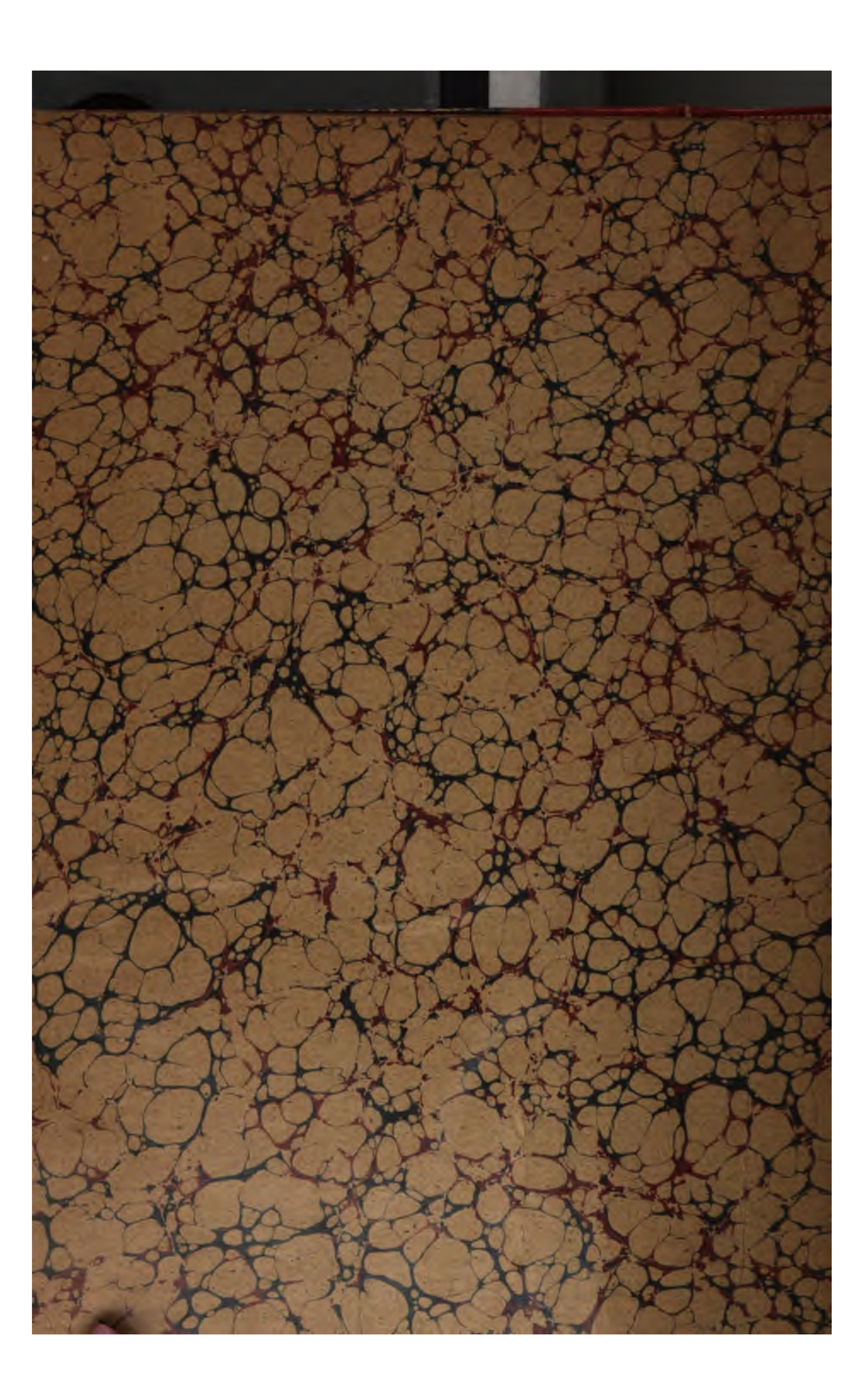
RÉCAPITULATION PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES TRAITÉES DANS LES *LETTRES, INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES DE COLBERT*.

III

INDEX DES NOMS ANNOTÉS.

IV

INDEX DES TERMES TECHNIQUES.





Stanford University Libraries
3 6105 013 439 190
DC
130
C6A2
Index
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE
APR 14 2001
OCT 1 3 2001

